

ENVIRONMENTAL HEALTH PROJECT

ACTIVITY REPORT

No. 77

Maroc : Projet intégré de Ouled Teima
pour les eaux usées et leur réutilisation

September 1999

Tarek Selim

Préparé pour l'USAID/Maroc
selon l'activité de l'EHP N° 479-CC

Environmental Health Project
Contract No. HRN-C-03-93-00036-11, Project No. 936-5994
is sponsored by the Bureau for Global Programs, Field Support and Research
Office of Health and Nutrition
U.S. Agency for International Development
Washington, DC 20523

TABLE DES MATIÈRES :

Acronymes iii

Résumé de Synthèse.....	v
1 INTRODUCTION.....	1
1.1 Avant-propos.....	1
1.2 Objectif.....	5
1.3 Objectifs et résultats attendus.....	5
1.3.1 Objectifs.....	6
1.3.2 Résultats attendus.....	6
1.4 Organisation du rapport.....	6
2 ACTIVITES.....	8
2.1 Développement du plan de travail.....	8
2.1.1 Définition du plan initial.....	8
2.1.2 Recrutement des consultants locaux.....	8
2.2 Appui aux associations locales.....	9
2.2.1 Evaluation des associations existantes à Ouled Teima.....	9
2.2.2 Etablissement des priorités et des interventions de support.....	10
2.2.3 Fourniture de l'assistance technique.....	10
2.2.4 Réalisation du projet pilote d'engagement communautaire.....	11
2.3 Dispositions institutionnelles et financières.....	13
2.3.1 Développement de l'accord pluripartite pour la collecte des eaux usées.....	14
2.3.2 Développement de l'accord de co-gestion entre la municipalité et l'ONEP.....	15
2.3.3 Développement de l'accord pilote de traitement et de la réutilisation.....	16
2.4 Etude de faisabilité de la réutilisation des eaux usées et Interaction avec l'ONEP.....	17
2.4.1 Evaluation du traitement des eaux usées.....	17
2.4.2 Elaboration du programme de réutilisation et de l'étude de faisabilité.....	19
2.4.3 Développement du projet pilote de traitement et de réutilisation des eaux usées.....	20
2.5 Atelier de synthèse.....	22
2.5.1 Contenu et organisation.....	22
2.5.2 Résumé des discussions.....	22
2.5.3 Recommandations de l'atelier.....	23
3 RESULTATS DE L'INTERVENTION DE L'EHP.....	24
3.1 Appui aux associations locales.....	24
3.2 Dispositions institutionnelles.....	25
3.3 Etude de faisabilité de la réutilisation des eaux usées.....	25
4 LECONS RETENUES.....	30
4.1 Appui aux associations locales.....	30

4.2 Dispositions institutionnelles.....	31
4.3 Etude de faisabilité de la réutilisation des eaux usées.....	32
5 RECOMMANDATIONS	33
5.1 Appui aux associations.....	33
5.2 Appui à la réutilisation des eaux usées.....	33

ANNEXES

- A Compte-rendu des sessions de formation organisées par EHP dans le cadre du projet assainissement intégré de la ville d'Ouled Teima: assistance aux associations de quartiers, janvier – mars 1999
- B L'Accord sur la livraison de buses
- C Textes de conventions pour Ouled Teima
- D Atelier de synthèse

TABLES

1 Résultats attendus et indicateurs.....	7
2 Résultats de l'activité de l'EHP	27

ACRONYMES

ANHI	Agence Nationale de Lutte contre l'Habitat Insalubre
CETB	Conseils et Etudes techniques Bourquia
EHP	Environmental Health Project
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i> (Banque Allemande de Développement)
ONEP	Office National d'Eau Potable
ORMVA	Office Régional de Mises en valeur Agricole
SETRAGEC	Société marocaine consultante d'Ingénierie
SOMAPRING	Société marocaine consultante d'Ingénierie
SOMATRAC	Société marocaine des Travaux de Canalisations et voieries
USAID	<i>U.S. Agency for International Development</i> (Agence Américaine pour le Développement International)

RESUME DE SYNTHÈSE:

La population de la ville d'Ouled Teima est passée de 1900 habitants en 1960 à près de 54000 aujourd'hui, et ce nombre devrait doubler durant les dix prochaines années. Située dans le bassin versant de Souss-Massa, un des plus importants du Maroc du Sud, Ouled Teima, comme dans toutes les villes du Maroc de cette dimension, a un système de collecte d'eaux usées qui comporte principalement un réseau sanitaire. Le réseau actuel du tout-à-l'égout dessert les vieilles parties de la ville et couvre près de 45% du périmètre urbain, où habite près de 50% de la population. Depuis 1994, l'Office National d'Eau Potable, a assuré le financement d'un Schéma Directeur d'assainissement pour la ville, qui vient d'être achevé. Ce Schéma Directeur comporte trois phases : une première phase immédiate qui doit se dérouler entre 1998 et 2000, une deuxième phase entre 2001 et 2005, et une troisième entre 2006 et 2010. Vu le besoin urgent des associations locales quartiers d'obtenir la reconnaissance légale des habitations et d'améliorer les conditions sanitaires, elles sont spécialement intéressées à construire les réseaux d'assainissements dans leurs quartiers immédiats.

L'ANHI (Agence Nationale de Lutte contre l'Habitat Insalubre) dont le rôle consiste à assister les quartiers qui manquent de services municipaux, et la municipalité de Ouled Teima (l'entité responsable de la fourniture des services urbains) ont aidé à l'organisation de ces associations et leur ont fourni les conseils et les matériaux nécessaires à la construction des réseaux d'égouts, conformément au schéma directeur.

La motivation, la planification et la capacité des partenaires travaillant au système d'assainissement à Ouled Teima a donné à l'USAID l'occasion de présenter un objectif stratégique pour la gestion des ressources hydrauliques avec un investissement modeste. A ces fins, l'USAID/Maroc, financée par le «Joint Action Incentive Fund (JAIF)» de l'USAID/Washington, a demandé à l'Environmental Health Project (EHP), financée par l'USAID, de réaliser un projet de démonstration qui ferait progresser le processus de planification et de développement des services d'assainissement liquide à Ouled Teima.

En mai 1998, l'EHP a mené une évaluation rapide qui a abouti au développement d'un plan de travail pour ce projet. En outre, cette évaluation a identifié trois activités techniques majeures devant être accomplies d'ici le mois de mai 1999, par une équipe de spécialistes marocains et américains:

- Identifier et fournir l'appui aux associations locales à Ouled Teima.
- Proposer des améliorations aux dispositions institutionnelles et financières existantes.
- Exécuter une étude de faisabilité de la réutilisation des eaux usées pour effectuer une évaluation du processus de traitement.

Ce rapport traite de toutes les activités et tâches qui ont été accomplies durant l'intervention de l'EHP. Il porte surtout sur les activités effectuées et le processus d'exécution qui s'est déroulé entre mai 1998, au commencement de cette opération, et mai 1999 à la fin de celle-ci. Voici les résultats de l'intervention de l'EHP dans les trois champs d'assistance étendus sous ce projet.

Appui aux associations locales :

L'EHP a achevé une évaluation des associations existantes à Ouled Teima. Les résultats ont été discutés dans l'atelier initial du projet en octobre 1998. Il a été convenu que l'USAID appuierait un programme d'assistance technique et de financement à un projet communautaire.

Le programme d'assistance technique a consisté en deux activités distinctes: 1) développer un guide pratique pouvant être utilisé pour améliorer la gestion intérieure de toute association; et 2) développer et animer trois ateliers de formation : l'un pour renforcer la gestion intérieure des associations, l'autre pour en améliorer la capacité de communication effective avec leurs membres, et le troisième pour élaborer les projets de financement.

Le plan de travail de l'EHP, par l'allocation d'une petite somme d'argent, a rendu possible l'achat des conduites nécessaires aux associations de Ouled Teima.

Les participants à l'atelier d'octobre se sont accordés pour réaliser un projet spécial consistant à développer un modèle d'engagement communautaire pour le système de collecte des eaux usées à Ouled Teima.

Voici certains résultats de ces activités:

- Les associations opérant dans la zone des eaux usées à Ouled Teima ont été toutes évaluées et leur expérience documentée.
- La formation à des techniques de gestion, de communication et d'organisation plus efficaces a été fournie à chacun des membres de conseil d'administration de ces associations.
- Les associations, ayant sélectionné un projet pilote, sont en train de le réaliser avec leurs propres moyens grâce à une assistance de l'ANHI.
- Avec l'aide des autorités locales et de l'ANHI, les associations sont capables de résoudre les problèmes entravant la réalisation du projet au moment même où ceux-ci surgissent.

Dispositions institutionnelles:

A l'origine, cette activité devait aborder les deux dispositions institutionnelles et financières pour entraîner les associations dans le processus de la réalisation du programme intégré des eaux usées et de leur réutilisation à Ouled Teima. Cependant, la portion financière a été abandonnée quand la municipalité, l'ONEP et la KFW (Banque allemande de développement) eurent décidé de pourvoir au financement de l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées à Ouled Teima. Alors, cette activité s'est concentrée plutôt sur ce qui suit:

- Développer un accord pluripartite concernant la collecte des eaux usées qui a déterminé les rôles des diverses parties durant les phases d'exécution, de transfert, d'opération et d'entretien. L'accord a été rédigé en arabe et discuté avec les autorités locales. La version finale de ce document est prête à la signature des parties concernées.
- Développer un accord de co-gestion entre la municipalité et l'ONEP, ciblé sur les rôles des deux parties dans la planification et la réalisation du projet que la KFW financera éventuellement. Etant donné que l'accord final n'a pas été conclu, aucune mesure n'a été prise à cet égard.
- Développer un accord de traitement et de réutilisation pilote pour définir les rôles et les responsabilités des diverses parties (Ingénieur municipal, Municipalité de Sidi Bou Moussa, l'ONEP, l'Association des fermiers, l'ORMVA, l'ANHI, et les associations locales) dans la construction et la mise en opération de l'usine pilote de traitement et de réutilisation des eaux

usées. L'accord, en français, élaboré par l'EHP, a été discuté par toutes les parties et attend d'être finalisé.

Un accord a été rédigé, grâce à l'intervention de l'EHP, réglant les relations entre les divers partenaires engagés dans les projets des eaux usées à Ouled Teima. Les associations ont été intégrées officiellement dans le processus de la prise de décisions, à travers les accords et la réalisation du projet pilote.

Etude de faisabilité de la réutilisation des eaux usées:

L'équipe de l'EHP a mis à jour la quantité et la qualité des données concernant l'effluent existant. En outre, l'EHP a mené une évaluation d'un processus de traitement différent du processus traditionnel adopté au Maroc. Ce processus mis en valeur se fonde sur les algues pour augmenter le taux de traitement. Il permet la réduction du temps de rétention dans les bassins de traitement. Durant l'été 1998, l'équipe a entrepris l'étude de marché concernant la réutilisation agricole des eaux usées traitées. Le rapport préliminaire de l'étude de faisabilité, complété, a été distribué pour commentaires en décembre, et finalisé en avril 1999.

L'EHP a aidé l'ONEP et la municipalité à développer un projet pilote pour le traitement et la réutilisation des eaux usées. La municipalité devait construire une station de traitement à petite échelle reproduisant le procédé amélioré sur le site de traitement sélectionné. La station devrait fournir suffisamment d'eau pour irriguer un hectare au moins de produits sélectionnés de haut rendement. A ce jour, toutes les parties concernées ont approuvé le concept de la station de traitement, mais celle-ci n'a pas encore été construite.

Comme résultat de l'intervention de l'EHP, le concept de traitement modifié a été approuvé par l'ONEP. La faisabilité du programme de réutilisation a été établie. Une association de fermiers engagés dans le processus de réutilisation a été créée. Un accord a été rédigé pour construire une station pilote de traitement et de réutilisation, et la construction attend la signature de l'accord pour commencer.

Leçons retenues:

L'USAID et l'EHP peuvent tirer les conclusions générales suivantes de cet effort pilote:

- L'intervention de l'EHP a révélé les bénéfices tirés de l'intégration de la collecte, du traitement et de la réutilisation des eaux usées, ainsi que la valeur de l'intégration dans le processus de tous les partenaires, y compris les associations locales .
- Le changement des attitudes, des espoirs, et spécialement des méthodes de développement des projets au Maroc est une tâche qui a dépassé les efforts de l'intervention de l'EHP. Tandis que les autorités locales avaient l'intention d'appuyer l'intégration des associations locales dans le processus, les services techniques tels que l'ONEP, étaient peu disposés à le faire, spécialement en ce qui concerne les activités de planification. L'intervention de l'EHP a créé une dynamique de changement, mais bien plus est à obtenir.
- Malgré le niveau élevé de sensibilisation des habitants de Ouled Teima concernant l'importance du travail collectif, les associations locales exigent un grand appui, spécialement sous forme d'assistance technique, pour tenir leur rôle avec efficacité. L'EHP, l'ANHI et les autorités locales, ont été capables de fournir un certain appui au processus, mais un effort plus soutenu et plus durable est nécessaire.
- Bien que la faisabilité de la réutilisation agricole de l'eau soit expliquée par écrit et qu'une structure institutionnelle soit approuvée, l'absence d'un client clairement défini pour la station pilote a réduit l'impact de cet aspect de l'activité. Il n'est pas certain que la station pilote soit construite, et les résultats ont été transmis à l'ONEP d'une manière qui ne manquera pas d'influer sur ses décisions pour la station de traitement des eaux usées planifiée pour la ville.

Il est recommandé à ce que l'USAID continue à fournir son appui aux associations locales à Ouled Teima, soit à travers les projets existants, soit à travers de nouvelles activités. L'USAID devrait continuer et probablement augmenter son appui à l'ANHI, mais aussi l'étendre aux associations. Certains des consultants marocains qui ont prouvé leur capacité, dans le cadre de l'activité menée par l'EHP, devraient maintenir leur engagement pour tout appui à venir. Les autorités centrales et locales devraient être encouragées à poursuivre leurs efforts pour intégrer les associations dans le système officiel des projets de développement de l'infrastructure. L'USAID devrait continuer à communiquer avec toutes les parties concernées. Finalement, il est très important de continuer à travailler alternativement avec l'ONEP sur des techniques alternatives de traitement et réutilisation des eaux usées.

1 INTRODUCTION

1.1 Avant-propos

Ce rapport résume une activité visant à améliorer les services des eaux usées à Ouled Teima par une approche collective et intégrée concernant la gestion de l'eau. Cette activité a été menée de mai 1998 à mai 1999.

Les villes marocaines souffrent de problèmes divers en matière de collecte et de disposition des eaux usées. D'une part, l'absence ou l'inadéquation des systèmes urbains de collecte des eaux usées crée aux habitants de ces quartiers risques socio-économiques. De l'autre, les systèmes existants des eaux usées constituent des centres de pollution majeurs qui créent de graves menaces pour l'environnement.

L'aridité et l'urbanisation rapide ont diminué la capacité des municipalités à fournir des services adéquats de collecte des eaux usées et assurer l'assainissement des effluents urbains, sans créer des problèmes de santé publique et d'environnement. Actuellement, l'extension du système de collecte des eaux usées selon des systèmes adéquats (collectifs, semi-collectifs ou autonomes) est minimal et ne correspond pas à la quantité d'eau fournie dans les villes marocaines. De plus, le dispositif final des égouts ne fait généralement l'objet d'aucun traitement et se déverse dans des sites à ciel ouvert près des communautés humaines. Ces deux graves problèmes ont provoqué des soucis majeurs quant à la gestion des services municipaux. Ces soucis sont les suivants :

- L'obtention des permis de construire des habitations dépend désormais de la capacité à déverser les eaux usées dans un système sanitaire existant.
- La dévaluation fréquente des terrains avoisinant les sites des dispositifs de déversement des eaux usées.
- Les plaintes populaires et le mécontentement à l'égard des problèmes d'environnement résultant des pratiques en usage sont en considérable croissance.

Cette situation qu'affrontent la plupart des villes marocaines, et qui est particulièrement grave dans les municipalités de dimension moyenne en croissance rapide, est sensible à Ouled Teima, dont la population, passée de 1 900 habitants en 1960 à près de 54 000 aujourd'hui, devrait doubler durant les dix prochaines années.

Ouled Teima se situe dans le bassin fluvial de Souss-Massa, un des plus importants du Maroc du Sud. Le fleuve de Souss coule des montagnes du Moyen-Atlas à travers des régions agricoles jusqu'à la côte, à Agadir, station touristique et centre agro-alimentaire important. Le lit du fleuve est fréquemment sec, surtout durant les mois d'été. L'agriculture et l'industrie de ce large bassin dépendent principalement de la nappe phréatique de Souss-Massa et des grandes quantités d'eau en provenance des sources en surface. Cette nappe phréatique de Souss-Massa est située dans la plupart des régions de ce bassin, à une centaine de mètres de profondeur et d'épaisseur. La sécheresse et les demandes croissantes en eaux ont provoqué un grave abaissement de ces niveaux durant ces dernières

années, et les nitrates et d'autres produits polluants causent la pollution de vastes zones de cette nappe. La moyenne d'eaux pluviales ne dépassant pas 250 mm par an, rend l'irrigation indispensable. Le coût de l'eau d'irrigation s'élève normalement à près de USD 0,60 cents/mètre cube (USD 0.06/m³).

La sécheresse s'est également combinée avec la croissance démographique pour accentuer l'exode rural vers les villes marocaines. La commune de Ouled Teima, située presque à mi-chemin entre les villes de Taroudant (chef-lieu de la province de Taroudant) et Agadir (capitale régionale de la Région du Sud) ainsi qu'un des sièges du Cercle d'Ouled Teima (un des autres cercles qui constituent la province de Taroudant), a accueilli un grand nombre de ces émigrants en quête de travail dans la production, l'industrie alimentaire et l'exportation des fruits et des légumes.

Pour des raisons d'économie et par simplicité, nombre de ces nouveaux résidents ont construit ou acheté leurs habitations dans les quartiers «clandestins» (habitations qui ne respectent pas les règlements de zonage urbain ou de régularisation foncière, et situées dans des régions où manquent les services municipaux). Toutefois, l'Office National d'Eau Potable (ONEP) a tenté de raccorder 90% de ces habitations aux canalisations d'eau potable à Ouled Teima, avec l'intention d'assurer entièrement ce service à toutes les autres habitations situées dans le cordon urbain de la ville durant les 5 à 10 prochaines années. Entre-temps, celles qui ne bénéficient pas du système de distribution de l'ONEP comptent, pour leur approvisionnement, sur des puits individuels, des robinets publics ou des vendeurs d'eau.

Comme toutes les villes marocaines de cette dimension, Ouled Teima a un système de collecte d'eaux usées qui comporte principalement un réseau sanitaire desservant les vieilles parties de la ville. Le système actuel se compose de 44,1 kms de canalisations dont 13,3 kms sont de première et deuxième catégories et 30,8 kms de troisième. Sur les 44,1 kms de canalisations existantes, 65% sont combinés, 20% sanitaires et 15% pseudo-combinés (converties en sanitaires). Moins de 12% d'entre elles sont d'un diamètre dépassant 800 mm. En fait, près de 50% sont d'un diamètre de 300 mm ou moins.

Le réseau actuel du tout-à-l'égout couvre près de 45% du périmètre urbain, où habitent près de 50% de la population. Le reste de la population utilise des fosses creusées généralement hors des blocs d'habitation et directement dans la rue comme dispositifs de déversement des eaux usées. Les zones actuellement desservies par ces systèmes d'évacuation individuels sont trop denses pour l'application de pareils systèmes. Il est important que ces quartiers disposent d'un système d'assainissement adéquat.

La collecte des eaux d'égouts dans le réseau s'effectue à travers un tuyau ovoïdal (T130) vers un site situé dans le périmètre de la cité, à moins de 500 mètres des zones construites. Elle s'effectue dans une dépression non conçue pour accueillir de larges volumes d'eau. D'où une accumulation d'eau qui sert non seulement de source d'eau pour une irrigation sur petite échelle, mais aussi de site de culture pour les bactéries et les insectes nuisibles, créant un grave centre de pollution d'eau souterraine.

Actuellement, l'eau non traitée sert à irriguer de petites superficies de terres plantées en alfalfa et maïs (l'irrigation de légumes y étant interdite). Près de vingt-trois puits situés non loin du point terminal de la déverse des égouts ont été bouchés pour avoir été prouvés hautement pollués (biologique). Odeurs et moustiques ont provoqué les plaintes croissantes des habitants du voisinage. La concentration de nitrate dans l'eau souterraine continue à augmenter, s'élevant de plus de 10 mg/l à plus de 90 mg/l.

L'importance agro-économique de Ouled Teima dans la région rend nécessaire d'y établir un système avancé du tout-à-l'égout. D'où, depuis 1994, le financement par l'ONEP d'un schéma directeur d'assainissement pour cette ville. Celui-ci, récemment complété, propose de réhabiliter le réseau existant de manière à en améliorer les conditions hydrauliques et structurelles, de l'étendre pour assurer son service à 95% au moins de la superficie habitée d'ici l'an 2015, et d'assurer le traitement secondaire des décharges dans le système municipal avant l'arrivée au terminal. Le schéma-directeur entend également promouvoir la réutilisation des effluents simplement pour des objectifs agricoles, recommandant seulement l'irrigation d'alfalfa et d'oliviers.

Ce schéma-directeur comporte trois phases : une première phase immédiate, qui doit se dérouler entre 1998 et 2000; une deuxième entre 2001 et 2005; et une troisième entre 2006 et 2010. Durant la première phase, les travaux à effectuer incluent la réhabilitation de 2,2 kms de lignes d'égouts, et la construction de 8,02 kms supplémentaires, ainsi que celle d'une station de traitement comportant des unités de pré-traitement (coarse screens and a grit chamber), des unités de traitement primaire (2 bassins anaérobiques) et des unités de traitement secondaire (2 bassins facultatifs et 3 autres de maturation). Le coût total de cette phase est évalué à 56,6 MDh, dont 3,2 MDh (soit 6% du coût total) sont destinés à la réhabilitation du réseau existant, 7,7 MDh (soit 14% du coût total) à l'extension de ce dernier, et 45,7 MDh (80% du coût total) à la station de traitement et au collecteur. La deuxième phase du schéma inclut la réhabilitation du réseau sanitaire existant, la construction de nouvelles lignes d'égouts, et l'extension des stations de traitement. Tandis que la troisième phase comporte la construction de nouvelles lignes incluant la collecte des eaux de pluie.

Vu le besoin urgent d'obtenir une reconnaissance légale de leurs habitations et d'améliorer les conditions sanitaires, les associations du quartier ont veillé à développer les projets de construction d'un réseau sanitaire dans leurs quartiers immédiats. A ces fins, elles se montrent peu disposées à accepter le calendrier établi par le schéma-directeur, et ont entrepris la construction de lignes d'égouts secondaires et tertiaires qui couvriront les zones à ciel ouvert. Pour s'organiser et obtenir les conseils et le matériau nécessaire à la construction de ces lignes conformément au schéma-directeur, ces associations ont été assistées tant par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Habitat Insalubre (ANHI), dont le rôle consiste à prévoir les réseaux sanitaires dans les quartiers clandestins pour les rendre habitables, que par la municipalité d'Ouled Teima, l'entité responsable de la fourniture des services urbains. A ce jour, presque, 10 kms de lignes d'égouts ont été construits par les associations existantes parvenues au nombre de 27. Le processus de collaboration appelle ces associations à soumettre leurs plans de construction des réseaux d'égout à l'ONEP, pour examen et approbation.

Au Maroc, la gestion de l'assainissement liquide est la responsabilité des municipalités. Cependant, la tendance nationale est d'intégrer cette gestion à celle de la fourniture d'eau. A Ouled Teima, le plan de gestion de l'assainissement liquide tend à confier la responsabilité de ce système à l'ONEP. Ce processus appelle l'ONEP à porter la responsabilité totale d'assurer le service pour une période de dix ans, étant prévu que la municipalité peut réclamer ces fonctions sur préavis de six mois.

Le bureau régional de l'ONEP prévoit de continuer à fournir son assistance aux travaux des associations au fur et à mesure que se développe la gestion du système. Il prévoit également de permettre aux associations de continuer à participer à l'installation des réseaux secondaires et tertiaires, constituant la partie tertiaire de ce réseau sous sa supervision directe. Les entrepreneurs privés construiront les infrastructures primaires et plus compliquées.

Bien que l'ONEP soit sensible au besoin de réutiliser les effluents liquides traités, elle témoigne de peu d'intérêt pour le développement d'un programme efficace de réutilisation des 127 l/s des

effluents prévu en 2010. Cependant, nombreuses agences marocaines sont vivement intéressées par l'intégration de la réutilisation des eaux usées dans de plus grands programmes de gestion hydraulique, mais les études officielles et les réalisations ont été très limitées.

La motivation, la planification et la capacité des partenaires travaillant au système d'assainissement à Ouled Teima ont donné, à l'USAID, l'occasion de présenter son objectif stratégique pour la gestion des ressources hydrauliques avec un investissement modeste qui pourraient simultanément:

- Démontrer les avantages profonds d'une expansion de la participation publique dans la région.
- Faciliter la réalisation d'un système de gestion hautement nécessaire des eaux usées, parvenant à une croissance économique accrue et au relèvement du niveau de vie à Ouled Teima.
- Développer l'intégration des «meilleures pratiques» de gestion des ressources hydrauliques dans la gestion municipale des eaux usées et leur réutilisation.
- Aider les partenaires locaux régionaux et nationaux, à travailler ensemble pour parvenir à une gestion intégrée des ressources hydrauliques à partir d'une politique clé et des actions réglementaires.

A ces fins, l'USAID/Maroc a demandé à l'Environmental Health Project (EHP) financée par l'USAID, de réaliser un projet de démonstration pour promouvoir le processus de planification et de développement des services d'assainissement à Ouled Teima. Le financement de cette opération a été assuré par la Joint Action Incentive Fund (JAIF), parrainée par l'Administrateur-adjoint du Bureau Global de l'USAID/Washington pour promouvoir la collaboration entre les différents centres techniques de ce Bureau, cette opération conjuguant l'intérêt des Centres pour l'Environnement et la Population, la Santé et la Nutrition.

1.2 Objectif:

En mai 1998, après avoir identifié deux consultants américains pour cette activité, l'EHP a mobilisé une équipe pour mener l'évaluation rapide de la situation, complétant ainsi les travaux menés par l'USAID/Maroc et l'USAID/Washington. Cette équipe d'évaluation a poursuivi les discussions avec les divers partenaires et a initié la mise en place d'un mécanisme devant guider l'effort général et assurer le respect des soucis de la communauté. A la fin de cette évaluation, l'équipe a développé un plan d'action pour l'activité générale. Elle a également identifié les trois activités techniques majeures suivantes devant être accomplies au cours de cette intervention:

- Identifier et fournir l'appui aux associations locales de Ouled Teima.
- Proposer des améliorations aux dispositions institutionnelles et financières existantes.
- Mener une étude de faisabilité de la réutilisation des eaux usées pour effectuer une évaluation des processus de traitement.

La description des tâches à accomplir sous chaque activité et leur statut d'achèvement sont décrits en Section 2. Ces tâches devaient être accomplies avant la fin du mois de mai 1999, par une équipe mixte regroupant des spécialistes marocains et américains:

- Spécialiste institutionnel américain, et chef de l'équipe 55 jours
- Spécialiste d'ingénierie sanitaire américain 70 jours
- Spécialiste institutionnel marocain provenant de la région d'Agadir. 47 jours

- Spécialiste marocain des sciences sociales 32 jours
- Spécialiste juridique et institutionnel marocain 32 jours
- Spécialiste marocain en traitement des eaux usées 80 jours
- Spécialiste marocain de la réutilisation des eaux usées 80 jours

1.3 Objectifs et résultats attendus

Le but général de l'action de l'EHP est d'étendre et de promouvoir les services des eaux usées à Ouled Teima, selon une approche participative et intégrative, actuellement en voie d'application.

1.3.1 Objectifs

Pour atteindre cet objectif, l'EHP a fixé un nombre d'objectifs pour le projet :

- Renforcer et structurer la capacité des associations de quartiers par la promotion de leur gestion, l'inclusion des femmes et la coopération avec les agences du gouvernement,
- Promouvoir la coordination entre les agences locales et nationales du gouvernement, et permettre une souple application des accords de co-gestion pour gérer le système municipal des eaux usées à Ouled Teima.
- Préparer une étude de faisabilité de la réutilisation des eaux usées de Ouled Teima pour les incorporer dans le système projeté, grâce à des études techniques et à la consultation des organismes privés et d'Etat concernés.

1.3.2 Résultats attendus

La table I révèle les résultats et les indicateurs qui ont été prévus pour le projet durant le développement du plan du travail. Il faut relever qu'un grand nombre de ces résultats a été modifié au cours de la réalisation de ce projet.

1.4 Organisation du rapport

Ce rapport est un résumé final des activités et tâches accomplies durant la période d'intervention de l'EHP. Ce rapport est ciblé principalement sur les activités qui ont été menées, et se concentre sur le processus de réalisation des tâches variées menées durant les 12 mois partant de mai 1998, date de l'accomplissement de la première tâche, à mai 1999, quand s'est tenu l'atelier de synthèse et que ce rapport a été rédigé pour la première fois. Il présente l'état de réalisation de toutes les activités, les résultats obtenus en chaque tâche, et les leçons tirées du processus tout entier.

Le rapport est réparti en cinq sections, cette introduction inclus. La Section 2 résume l'état de chacune des activités du projet, en se concentrant sur ce qui en fut réalisé. La Section 3 résume les résultats de chaque activité. La Section 4 présente certaines leçons et conclusions tirées de ce processus. Finalement, la Section 5 présente certaines recommandations pour l'avenir. Les annexes attachées complètent le tableau de l'opération.

Table 1
Résultats attendus et indicateurs

Résultats	Indicateurs
Premier objectif: <i>Renforcer et structurer la capacité des associations de quartier par les progrès obtenus dans leur gestion, leur extension, l'inclusion des femmes et la coopération avec les organismes de l'Etat.</i>	
Amélioration opérationnelle des associations d'Ouled Teima.	<ul style="list-style-type: none"> - Un nombre d'associations adoptent des procédures améliorées. - Un projet de démonstration est identifié - Le projet de démonstration est réalisé
Deuxième objectif: <i>Améliorer la coordination entre les organismes de l'Etat locaux et nationaux, et assurer une souple exécution souple des accords de co-gestion pour la gestion du système municipal des eaux usées à Ouled Teima.</i>	
Intégration des associations dans le processus de développement du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Un système officiel est établi pour communiquer les progrès obtenus dans le développement du projet - Un accord est conclu concernant les composants de la co-gestion entre l'ONEP et la municipalité.
Accord sur le mécanisme de recouvrement du coût du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Un accord de co-gestion est approuvé en principe, qui stipule tarifs et mécanismes de recouvrement des coûts.
Troisième objectif: <i>Etablir une étude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées à Ouled Teima l'incorporant dans le plan du système, à travers les études techniques et la consultation des organismes privés concernés et ceux de l'Etat.</i>	
Programme pilote développé pour la réutilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Concept de station de traitement approuvé par l'ONEP. - La Municipalité de Ouled Teima, l'ONEP et les agriculteurs bénéficiaires sont d'accord pour construire l'usine et contribuer à sa construction. - Participation à la construction de l'usine pilote et à sa gestion.
Capacité à contrôler le programme de réutilisation	<ul style="list-style-type: none"> - L'ONEP fournit l'appui de ses laboratoires. - L'université de Cadi Ayyad peut obtenir l'appui sur le terrain d'autres institutions situées à Agadir. - Un agent pour le suivi et la supervision recruté et obtient l'appui des autorités locales et des associations pour accomplir le travail.
Plan de financement du Schéma-Directeur D'assainissement Liquide, la première phase de réalisation approuvée:	<ul style="list-style-type: none"> - Les services assistant l'ONEP établissent les cahiers des charges requis par l'Institut de financement. - L'ONEP assure le financement nécessaire à la partie du document d'appel d'offre non financée par l'EHP.
Conception à grande échelle du programme de réutilisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de faisabilité établi et approuvé par les autorités concernées. - La première phase du schéma-directeur est financée.

2 LES ACTIVITES DU PROJET

2.1 Développement du plan de travail

2.1.1 Définition du plan initial

Description

Cette activité, qui s'est déroulée en mai 1998, comportait plusieurs tâches. La première d'entre elles a entraîné une série de rencontres initiales entre les membres américains de l'équipe de l'EHP et les principaux partenaires à Rabat et à Ouled Teima, en ce qui concerne l'intervention de l'EHP. La deuxième consistait à réunir et analyser tous les avant-projets et études d'ingénierie disponibles, de même que les documents institutionnels et financiers préparés pour le projet des eaux usées de Ouled Teima. La troisième tâche a été de clarifier et définir les mécanismes potentiels pour le transfert des USD 25000 (vingt cinq mille US dollars) aux associations communautaires. La quatrième tâche a consisté à développer un plan de travail détaillé pour toute l'intervention et des objectifs de travail pour les trois activités techniques. L'équipe a également prévu la rédaction d'un memorandum d'accord qui a été soumis à la signature des parties chefs engagées dans cette intervention. Enfin, le plan de travail a été soumis à l'USAID/Maroc pour analyse et approbation.

Le statut de réalisation

Une fois le plan de travail complété en juillet 1998, une présentation/débat par le personnel de l'EHP et de l'USAID/Washington se déroula à Washington. Il fut alors décidé que le memorandum d'accord entre les partenaires devrait être exécuté en tant que partie de l'activité institutionnelle et non du développement du plan de travail. En outre, l'objectif exact de chaque activité technique devrait être analysé ainsi que les objectifs individuels de travail émis pour chacune d'elle au fur et à mesure de la progression du projet.

2.1.2 Recrutement des consultants locaux

Description

Cette tâche a eu pour but d'identifier et d'embaucher des consultants locaux qui pourraient travailler avec les consultants expatriés de l'EHP durant la réalisation de l'intervention. On croyait que cinq ou six spécialistes suffiraient pour compléter l'équipe : deux pour coopérer avec les membres des associations locales, deux autres pour l'activité de la réalisation des eaux usées, un conseiller juridique et un spécialiste financier pour les composantes institutionnels et financiers.

L'état de réalisation

Une fois le plan de travail du projet complété en juillet 1998, quatre parmi les cinq consultants locaux exigés par le projet avaient été identifiés et recrutés.

L'équipe de l'EHP a identifié et embauché un analyste institutionnel d'origine d'Ouled Teima et qui, par conséquent, connaissait bien ce site, M. Atmane Hnaka de l'Université d'Agadir. L'équipe était convaincue également de l'importance d'avoir un spécialiste des sciences humaines qui aurait déjà travaillé avec l'EHP; celui-ci n'ayant pas été trouvé à Ouled Teima, elle l'a recruté hors de la région : M. Ahmed Bouzian, originaire de Fes. Deux spécialistes étaient nécessaires pour les composants de la réutilisation des eaux usées. L'EHP a embauché Mme Laila Mandi et Mme Naaila Ouazzani, respectivement experts en matière de traitement des eaux usées et de leur réutilisation et qui travaillent à l'Université de Cadi Ayyad à Marakkech.

Le conseiller juridique a été recruté en décembre 1998. Le poste de conseiller financier a été éliminé, quand il est apparu évident que l'action de l'EHP n'aborderait pas les problèmes des études de tarifs et de recouvrement des coûts qui devaient être réglés entre l'ONEP et la Municipalité.

2.2 Appui aux associations locales

Cette activité a consisté en quatre tâches qui sont décrites dans les paragraphes suivants :

2.2.1. Evaluation des associations existantes à Ouled Teima

Description

Cette tâche a été entreprise peu après le recrutement des consultants locaux. Après avoir établi une liste de questions dégagées sur le terrain, grâce à des entretiens avec un échantillon prélevé au hasard de plusieurs membres de l'association, le spécialiste local institutionnel et celui des sciences sociales ont fait ensemble une étude des conditions actuelles de toutes les associations à Ouled Teima, travaillant dans le domaine des eaux usées.

Cette étude avait pour but de documenter les conditions actuelles des associations engagées dans les progrès du projet des eaux usées à Ouled Teima. Elle a déterminé ainsi le nombre des associations, les activités de chacune d'elles, leur aire géographique d'opération, les arrêtés municipaux, les systèmes de gestion (s'il en existait), le taux d'adhésion des membres, et les pratiques de comptabilité. Les résultats de l'évaluation ayant été analysés et les contraintes déterminées qui pèsent sur les efforts des associations pour satisfaire les besoins de la communauté.

L'état de réalisation

L'évaluation complétée, l'équipe de l'EHP analysa ses résultats en septembre 1998 et inséra leurs conclusions et constatations dans un rapport d'évaluation. Ce document est disponible de l'EHP sur demande.

Les résultats furent discutés lors de l'atelier initial du projet en octobre 1998.

2.2.2. Etablissement des priorités et des interventions de support

Description

Au cours de l'atelier initial du projet, tenu à Taroudant les 1er et 2 octobre 1998, les contraintes au développement des associations ont été discutées avec elles et leurs membres ainsi qu'avec les partenaires du projet, à savoir les autorités locales et l'ANHI. Ces problèmes ont été rassemblés sous deux rubriques principales: 1) Les problèmes liés à la forme des associations elles-mêmes, tels que la clarté des objectifs, la confiance des membres, le choix des membres du conseil d'administration, l'étendue des rapports avec les partis politiques et le degré de participation des citoyens ; et 2) les problèmes relatifs à la gestion des associations. Ces derniers pourraient être divisés sous quatre rubriques : gestion intérieure, communication avec la population, gestion des projets des eaux usées, et autres.

L'état de réalisation

Au cours de l'atelier d'octobre, les participants ont fixé les interventions prioritaires pour fournir l'appui aux associations locales, en prenant en considération les limites pratiques des ressources locales ainsi que l'appui de l'USAID. Ils se sont entendus pour réaliser un programme formé de deux types d'assistance : un programme d'assistance technique et un appui concret à un projet communautaire.

Immédiatement après, l'EHP a entrepris la conception et le développement d'un plan de réalisation du programme d'assistance technique, ainsi que la finalisation des mécanismes nécessaires au déboursment de l'assistance financière convenue au profit des associations locales pour le soutien du projet communautaire.

2.2.3 Fourniture de l'assistance technique

Description

L'équipe s'est mis d'accord que le programme d'assistance technique devrait consister en deux activités distinctes : développer un guide pratique qui puisse être utilisé pour améliorer la gestion intérieure de toute association, développer et lancer une série de trois ateliers de formation : le premier étant destiné à renforcer la gestion intérieure des associations; le deuxième à promouvoir la capacité des associations à communiquer d'une manière efficace avec leurs membres et les populations bénéficiaires de leurs services; le troisième étant concentré sur la manière d'identifier et d'élaborer les projets de financement à l'intérieur des quartiers et des sources extérieures.

L'état de réalisation

L'équipe de l'EHP, avec l'aide de ses consultants locaux, a conçu les trois ateliers qui se sont déroulés à Ouled Teima. Le premier atelier, originellement fixé aux 16 - 18 décembre, a été reporté aux 26 - 28 décembre, à la demande des associations. De nouveau, à leur demande, il a été reporté pour avoir lieu, en fait, les 29 - 31 janvier 1999. Cet atelier s'est surtout concentré sur la communication au sein d'une association et sa gestion. Il a comporté une visite à la communauté voisine de Drarga où les participants ont profité des expériences de deux associations similaires.

Le deuxième atelier, sur la gestion des projets réalisés par les associations, s'est déroulé les 13 et 14 mars. Le troisième et dernier s'est tenu les 20 et 21 mars. Il s'est concentré sur les moyens efficaces de communication entre les associations et leur environnement extérieur. L'annexe A inclut un rapport sur les activités culturelles de ces trois ateliers ainsi que leurs attendus et les thèmes discutés.

Le guide pratique pour l'établissement et la gestion d'une association efficace a été complété en juillet et 20 copies distribuées aux associations et aux autorités locales.

2.2.4 Réalisation du projet pilote d'engagement communautaire

Description

Le plan de travail du projet de l'EHP a prévu l'allocation aux associations à Ouled Teima d'une modeste aide financière, pour la réalisation d'un projet pilote communautaire.

Les participants à l'atelier d'octobre ont convenu de développer un projet particulier comme modèle d'engagement communautaire dans le système de collecte des eaux usées d'Ouled Teima. Après de longues discussions, les participants se sont mis d'accord sur les points suivants:

- La somme de l'allocation ne devrait pas dépasser USD 25000 pour faciliter à l'EHP le déboursement de cet argent.
- Cette allocation devrait aider à acheter et à construire des canalisations en faveur des associations bénéficiaires.
- Trois associations ayant été sélectionnées pour être les premiers bénéficiaires de cette allocation : Al Wahda, Al Mousstaqbal et Al Nasr, devaient réaliser une portion de collecteur conjoint capable de les lier au collecteur principal de la ville. Ce travail devait être coordonné par la Fédération des Associations de Ouled Teima. Le choix de ces trois bénéficiaires a été basé sur les critères suivants:
 - La validité des projets d'ingénierie devant être réalisés.
 - La validité des contributions locales en question pour entamer l'exécution.
 - La proximité du système principal de collecte.
 - L'approbation d'un accord avec d'autres associations pour le remboursement de la somme allouée.
 - La possibilité d'inclure plus d'une association dans le même projet pilote.

L'ANHI avait sélectionné deux consultants locaux d'ingénierie, SOMAPRING et Conseils et Etudes Techniques Bourquia (CETB), pour travailler avec ces associations pour la conception, la construction et la supervision du collecteur des eaux usées. Cela représentait une contribution de la part de l'agence aux associations.

L'EHP a identifié le CETB en tant qu'office local de consultation, et puis a passé un contrat avec lui pour gérer l'opération d'achat et de fourniture des canalisations en faveur des associations sélectionnées par les participants. Le virement des fonds au CETB devait s'opérer en deux tranches. La fourniture devait être coordonnée avec l'ANHI et la Fédération des Associations.

Les trois associations ensemble et la Fédération des Associations à Ouled Teima ont sollicité une offre des entrepreneurs locaux pour entreprendre la construction du projet. Elles ont sélectionné une société locale avec laquelle elles ont signé un contrat.

Les autorités locales ont également formé un comité de suivi regroupant les représentants de la municipalité, l'ONEP, Pachalik, l'ANHI, des ingénieurs consultants, les membres des trois associations, et la Fédération des Associations. Ce comité s'est réuni régulièrement.

L'ANHI, les associations, les autorités locales et le CETB ont reconnu que la fourniture des canalisations devrait être contrôlée en conformité avec les progrès réalisés par les actions de construction entreprises par les associations, pour éviter les coûts d'emménagement et de coulage qui pourraient se présenter si toutes les canalisations étaient fournies à la fois.

Ils ont également reconnu que CETB rédigerait les cahiers des charges, solliciterait les offres des fournisseurs et attribuerait le contrat de fourniture des canalisations.

L'état de réalisation

Le 13 octobre 1998, l'EHP a transféré la première tranche de USD 11000 au CETB pour la fourniture des conduites nécessaires aux trois associations locales. En décembre, les offres ont été sollicitées et un contrat attribué au fournisseur de ces canalisations : Société Marocaine des Travaux de Canalisations et voiries (SOMATRAC). La fourniture de 360 mètres linéaires de 600 mm de canalisations a été complétée à Al Wahda, le 29 décembre. Voir l'annexe B comportant la documentation de la fourniture des canalisations.

La deuxième tranche de USD 12532 a été transférée au compte bancaire du CETB, le 4 mars 1999, et la fourniture se poursuit. A la fin du mois d'avril, 120 mètres linéaires de 500 mm de canalisations avaient été fournies. En outre, 10 tonnes de ciment ont été fournies à la demande de la municipalité et de la fédération. Lors de la tenue de l'atelier de synthèse en mai, 170 mètres linéaires de canalisations devaient encore être fournis. L'équipe a été finalement informée que la dernière fourniture des canalisations d'eau procurées par l'EHP a été reçue sur le chantier le 19 juin 1999.

A la fin de l'été dernier, les recherches sur le terrain du projet de démonstration n'avaient pas été terminées. L'entrepreneur embauché par l'association était encore en train d'installer des canalisations, et les travaux de terrassement n'avaient pas été complétés. Les recherches actuelles sur le terrain avaient commencé peu après la tenue de l'atelier initial d'octobre organisé par l'EHP. L'ANHI avait identifié les consultants, et les croquis avaient été élaborés et discutés avec l'ONEP. L'autorité locale avait formé le comité de suivi regroupant les membres de toutes les parties engagées. Au début du mois de novembre, l'association Al Wahda avait sollicité des devis des entrepreneurs locaux et en sélectionna un pour accomplir le travail. Au cours de la période entre novembre 1998 et février 1999, le travail de mise en place du pipeline avançait bien, mais l'activité a considérablement ralenti entre mars et mai.

L'enquête et les discussions avec l'ANHI et les associations ont démontré que cela était partiellement dû à un problème technique concernant un croisement imprévu d'une conduite principale d'eau que l'ONEP n'avait pas indiqué d'avance aux ingénieurs conceptuels. En outre, on a découvert que, selon des instructions de la municipalité, certaines canalisations fournies par l'EHP et la municipalité, et déjà transférées sur le site, avaient été déviées vers une autre association, l'association Laglitta, qui n'était pas une des trois sélectionnées lors de la tenue de l'atelier initial d'octobre pour bénéficier du premier projet de démonstration. Enfin, les vacances d'une part, et de l'autre la panne imprévue du camion du fournisseur ont retardé les livraisons. La combinaison de tous ces facteurs précités a causé des problèmes aux associations concernées et provoqué diverses plaintes.

Heureusement, à la fin du mois de mai, un accord a été conclu, qui permit la reprise des livraisons. La fourniture de canalisations a recommencé après les vacances et, grâce à la médiation de l'ANHI et de la municipalité, les trois associations bénéficiaires ont conclu un accord avec l'association qui avait reçu par erreur un lot de canalisations. Les participants signèrent tous un accord selon lequel ces canalisations seraient considérées comme une avance fournie à l'association Laglitta.

L'annexe B comporte plusieurs memorandums et comptes rendus des réunions tenues à ce sujet et une copie de l'accord conclu, le 25 mai 1999, par les associations.

2.3 Dispositions institutionnelles et financières

Cette activité concerne les dispositions tant institutionnelles que financières nécessaires à l'intégration des associations dans le processus de réalisation du programme intégré des eaux usées à Ouled Teima. Vu la décision de la municipalité, de l'ONEP et de la KFW de financer les réalisations de la collecte et du traitement des eaux usées à Ouled Teima, la part de l'activité concernant les dispositions financières a été supprimée.

En novembre 1998, le champ de cette activité fut modifié pour se concentrer surtout sur les relations entre la municipalité et l'ONEP. Les deux objectifs déterminés de cette activité étaient d'améliorer la coordination entre la municipalité et l'ONEP et d'assouplir la réalisation des accords de co-gestion pour gérer le système municipal des eaux usées à Ouled Teima.

En décembre, l'EHP a passé contrat avec M. Rachid Filali Meknassi, de Rabat, consultant institutionnel, pour établir un accord de co-gestion entre les municipalités et l'ONEP. M. Filali effectua un voyage avec M. Tarek Sélim à Ouled Teima, et eut des discussions avec les associations, les autorités locales (président de Ouled Teima, Pasha, ANHI et représentant régional de l'ONEP), l'ONEP/Rabat, et l'USAID en ce qui concerne les sujets exigeant une définition des rôles des diverses parties. Ces discussions ont porté sur le rôle que l'EHP pourrait jouer pour assouplir les relations entre l'ONEP et la municipalité. Il devint clair que cette relation devant s'établir hors de l'EHP et de l'USAID, aucune partie ne voyait le rôle de l'EHP dans ce sous-contrat. Cela mena à conclure que le champ de cette activité devait être modifié pour réaliser le deuxième objectif général, à savoir l'intégration des associations dans le processus de décision du développement des projets des eaux usées à Ouled Teima.

2.3.1 Développement de l'accord multipartite pour la collecte des eaux usées

Description

Cet accord devait être particulier aux activités de Ouled Teima. Il devait surtout porter sur la définition des rôles des diverses parties lors de la réalisation des travaux, du transfert et des phases d'opération et de maintenance. M. Filali rédigea un document définissant les rôles et les responsabilités du projet communautaire qui est actuellement en voie de réalisation à Ouled Teima. Ce projet, mentionné en section 2.2.4., engage trois associations, la Fédération des Associations, la municipalité, l'ANHI, l'ONEP et quelques groupes privés d'ingénieur. M. Filali devait envoyer ce projet d'accord à toutes les parties concernées, puis se rendre à Ouled Teima pour le discuter, le réviser, le finaliser et obtenir la signature des parties concernées.

L'état de réalisation

L'annexe C de ce rapport comporte une copie de l'accord en français et en arabe. M. Filali s'est rendu à Ouled Teima en février 1999 pour discuter de l'accord avec les autorités locales. Des copies du projet d'accord ont été remises aux autorités aux fins de distribution aux associations concernées. A la mi-mars, les associations n'avaient pas encore reçu les copies de l'accord, et il fut conseillé à M. Filali de ne pas prendre contact directement les associations, mais de poursuivre son effort avec les autorités locales qui, elles, n'ont distribué le document qu'en avril. Le document, discuté brièvement lors de la tenue de l'atelier de synthèse le 8 mai, fit l'objet de deux commentaires transmis à M. Filali. Lors de la rédaction de ce rapport, M. Filali effectua une dernière visite à Ouled Teima et finalisa l'accord, qui fut remis à l'autorité locale pour diffusion.

L'accord comporte huit parties: 1) L'autorité locale représentée par le Pasha ; 2) la municipalité de Ouled Teima ; 3) l'ANHI ; 4) l'ONEP ; 5) l'Office National d'Electricité ; 6) l'Office National de poste et communication ; 7) l'association Al Wahda , et 8) la Fédération des Associations de Ouled Teima.

Cet accord a retenu le quartier d'Al Rattim pour modèle de participation communautaire aux projets similaires à venir. Il sera appliqué jusqu'à ce que toutes les habitations du quartier jouissent des systèmes de tout-à-l'égout. Il couvre deux phases du projet :

- a) la phase de construction
- b) la phase de transport et d'opération.

Dans la première phase, les rôles de toutes les parties concernées sont déterminés sur le plan d'élaboration d'études d'ingénierie, de supervision technique et suites, d'accomplissement des travaux et de transfert.

Dans la deuxième phase, l'accord précise que la Municipalité assumera les travaux complétés pour les gérer conformément aux règlements en vigueur, en prenant en considération le droit de l'association à obtenir une compensation totale pour l'accomplissement des travaux.

La dite association est autorisée à céder son droit à la compensation à la municipalité ou à une tierce partie quelle qu'elle soit, en échange de la restitution d'un montant forfaitaire ou de la réalisation d'autres progrès dans le voisinage.

2.3.2 Développement de l'accord de co-gestion entre la municipalité et l'ONEP.

Description

Cette activité devait se concentrer sur les rôles des deux parties dans la réalisation et l'exécution du projet éventuellement financé par la KFW. L'accord final n'étant pas encore conclu, l'EHP pouvait au mieux développer un ensemble de critères particuliers à Ouled Teïma, à considérer dans l'élaboration de l'accord actuel de co-gestion. Cela exigerait de M. Filali qu'il s'entretienne, à la municipalité, avec le comité du projet des eaux usées.

L'état de réalisation

Aucune action n'a été entreprise à cet égard. Lors de ses deux visites en décembre 1998 et février 1999, M. Filali n'a pas été encouragé à s'engager dans des discussions théoriques. Et comme il a déjà été mentionné, la municipalité et l'ONEP s'opposaient à voir engagé M. Filali dans la discussion de quelque détail que ce fut. Comme prévisible, les membres du conseil se sont concentrés sur leurs problèmes et activités quotidiens.

2.3.3 Développement de l'accord pilote de traitement et de réutilisation.

Description

Cette activité devait porter surtout sur la définition des rôles et responsabilités des diverses parties (ingénieur municipal, municipalité de Sidi Bou Moussa, l'ONEP, l'association des fermiers, l'ORMVA, l'ANHI et les associations locales), dans la construction et la gestion de la station pilote du traitement et du programme de réutilisation.

L'état de réalisation

L'EHP a développé le projet de l'accord pour les parties engagées dans la station pilote de traitement et de réutilisation. Une copie de cet accord figure en annexe C. En février, lors d'une réunion avec le gouverneur de Taroudant et les représentants de l'USAID, le projet de l'accord a été confié à tous les partenaires. Le gouverneur a donné, à tous les participants, quatre semaines pour présenter leurs commentaires sur l'accord et, plus précisément, pour fournir leurs contributions individuelles afin que l'accord puisse être signé avant la tenue de l'atelier de synthèse.

Lors de la tenue de l'atelier de synthèse le 8 mai, plusieurs autres commentaires ont été reçus. Un point soulevé, et d'importance, concernait la définition du droit légal du fermier qui a offert de son plein gré deux hectares de ses terres pour qu'elles soient consacrées à la culture expérimentale liée au programme pilote de réutilisation. Une réunion devait être tenue au bureau du gouverneur vers la fin du mois de mai pour finaliser ce point. Depuis la rédaction de ce rapport, tous les commentaires ont été reçus à Taroudant et expédiés à l'USAID à Rabat.

En août, M. Filali a finalisé le document après s'être rendu à Agadir, avoir pris contact avec le cabinet du gouverneur de Taroudant et incorporé tous les commentaires des parties dans le projet de l'accord précédent. L'accord est prévu pour une durée de trois ans et engage les 12 parties suivantes: 1) La Municipalité, 2) la communauté rurale de Sidi Bou Moussa, 3) la province de Taroudant, 4) l'administration des Eaux et Forêts, 5) M. Abdelmajid Al Khattabi, régisseur d'un domaine 6) l'ONEP, 7) l'ANHI, 8) l'ORMVA, 9) le Ministère de la Santé Publique, 10) le Ministère de l'Équipement, 11) l'Association des réutilisateurs (AUAER) et 12) la Fédération des Associations de Ouled Teima.

L'accord détermine les rôles de toutes les parties durant la phase de réalisation du projet pilote. La municipalité fournira le matériel ainsi que tout équipement nécessaire à la construction de la station. La commune de Sidi Bou Moussa et l'association des réutilisateurs fourniront la main d'oeuvre. L'ANHI accorde une allocation de 10000 (dix mille)dh. La municipalité de Ouled Teima assure un financement de 100000 (cent mille) dh. M. A. Khattabi autorisera l'usage gratuit du domaine. Tous les autres participants assureront l'orientation technique et la supervision. Durant la phase d'exploitation, la municipalité fournira un manoeuvre, un technicien et un véhicule, tandis que la commune de Sidi Bou Moussa procurera un technicien électromécanique. Toutes les autres agences assureront la supervision technique, chacune dans son domaine. L'accord a également créé un comité d'organisation pour le projet, composé des représentants de toutes les parties. Un comité technique regroupant l'autorité locale, la municipalité de Ouled Teima, l'ONEP, l'ORMVA, le Ministère de la Santé et l'Association des réutilisateurs assurera la gestion de la station pilote. Cet accord n'a pas été signé.

2.4 Etude de faisabilité de la réutilisation des eaux usées et Interaction avec l'ONEP

Cette activité comporte, à l'origine, plusieurs éléments dont le premier consiste à mener une étude de marché relative à la réutilisation des eaux usées et de faisabilité. En outre, une évaluation du procédé de traitement des eaux usées devait être menée, un projet pilote de traitement et de réutilisation des eaux usées devait être réalisé et, enfin, un appui d'ingénierie devait être fourni à l'ONEP pour promouvoir le processus de financement de la station de traitement à Ouled Teima.

Les capitaux disponibles provenant du projet de l'EHP n'auraient pas été suffisants pour couvrir tous les coûts de la conception d'ingénierie de la station de traitement. Ainsi, l'ONEP a dû compter sur la KFW pour le financement des études d'ingénierie, cela faisant partie de leur contribution. Vu la décision de la municipalité, de l'ONEP et de la KFW de financer la collecte des eaux usées et les progrès de traitement à Ouled Teima, l'appui d'ingénierie fourni à l'ONEP fut annulé. Ce changement a peut-être résulté d'un changement dans l'essence de l'ONEP. Au début de l'activité de l'EHP, l'ONEP était très coopératif. Pourtant, une fois garantis les capitaux fournis par la KFW, sa coopération et sa vision à l'égard du projet se réduisirent considérablement.

Actuellement, la totalité de la station du traitement des eaux usées n'a pas encore été conçue. La KFW devrait prendre une décision finale concernant l'allocation des capitaux à Ouled Teima d'ici le mois de décembre 1999. Il est prévu que la préparation des documents du projet commencerait vers l'été 2000, et que le processus durerait près de 12 mois pour être complété (projet + préparation des documents nécessaires).

2.4.1 Evaluation du traitement des eaux usées

Description

Cette tâche secondaire a consisté en une évaluation totale des quantités des eaux usées et de leur qualité. En même temps devaient être déterminés les paramètres environnementaux qui permettront de maîtriser le futur impact des effluents traités au sol. A cet effet, l'évaluation a exigé une campagne de mesurage des eaux permettant d'évaluer à ce jour le flot des égouts, et une campagne de caractérisation qualitative des eaux d'égouts permettant de compléter et de mettre à jour la documentation groupée en 1995. L'évaluation a aussi examiné la qualité des eaux souterraines provenant de puits sélectionnés et destinés à servir, à l'avenir, à la maîtrise des eaux de puits. En outre, l'EHP a mené des études, comme une partie de son évaluation, pour déterminer les complexes de pollution des eaux par leur apport des pesticides et d'engrais. Au terme de cette évaluation, un tableau à jour des eaux usées à traiter et de la réception des nappes phréatiques a été dessiné.

L'EHP devait aussi aider l'ONEP et la municipalité à déterminer tous les progrès qui peuvent être apportés au procédé de traitement sélectionné proposé au projet d'Ouled Teima par le schéma directeur des eaux usées financé par l'ONEP pour la ville. L'ONEP avait adopté une politique visant à construire des unités de mares de stabilisation pour le traitement des eaux usées dans les villes, dont la gestion des eaux usées lui est confiée. Le projet a essayé d'appliquer un système amélioré de stabilisation pour le traitement des eaux usées à Ouled Teima. Pour deux raisons. La première est la proximité du site de l'usine de traitement de la plus proche zone résidentielle (beaucoup moins de 500 mètres) et la seconde est la disponibilité du terrain (site retenu de traitement situé dans le périmètre municipal).

Le schéma directeur des eaux usées pour la ville de Ouled Teima, financé par l'ONEP et élaboré par la Société consultante d'ingénierie SETRAGEC, a retenu les mares de stabilisation, en tant que procédé de traitement. Le choix d'un procédé de la mare de stabilisation consistant en une unité de pré-traitement suivie par les bassins anaérobiques, aérobiques et de stabilisation, a été basé sur la politique de l'ONEP seulement pour utiliser cette configuration dans le traitement des eaux usées dans les villes où elle projette de se charger de la gestion du systèmes des eaux usées.

L'état de réalisation

L'étape d'évaluation de cette activité a été complétée. Durant le mois de juillet et d'août 1998, l'équipe a prélevé des échantillons et mesuré les flots à Ouled Teima, spécialement dans le site actuel de collecte des eaux usées. Cela a permis à l'équipe d'évaluer à ce jour la documentation de la quantité et de la qualité des effluents existants au delà de ce qui était disponible dans le schéma directeur des eaux usées que l'ONEP avait préparé en ayant recours à la documentation de 1995.

En outre, l'EHP a mené l'évaluation d'un procédé de traitement différent du système traditionnel en usage au Maroc. Ce procédé amélioré dépend des algues pour augmenter le taux de traitement, et permet la réduction des temps de conservation de l'eau dans les bassins. Il devrait intéresser l'ONEP la municipalité et l'agence de financement KFW, puisqu'il permettrait une réduction de la dimension de la station de traitement qui sera construite. Cependant, l'ONEP est demeurée sceptique à l'égard de ce nouveau système, et n'a pas voulu saisir l'occasion de l'appliquer dans une de ses cités qu'elle gère. Jusqu'ici le procédé des mares de stabilisation n'a pas été appliqué dans toutes les cités pour lesquelles l'ONEP a financé leur schéma directeur. D'où l'application du procédé des bassins de stabilisation au traitement des eaux usées par toutes les firmes consultantes retenues pour des études sur le schéma directeur pour l'ONEP.

Une fois les schémas directeur élaborés, ils sont soumis périodiquement à la KFW pour considération financière. La KFW sélectionne plusieurs projets parmi ceux qui sont basés sur les critères institutionnels, finance 70% du coût total du projet, et le bénéficiaire (la Municipalité) devant financer les 30% autres, généralement à l'aide des prêts accordés par le Fonds d'Equipement Communal (FEC).

Une fois le financement d'un projet approuvé par la KFW, une firme allemande consultante est choisie pour élaborer, avec une autre locale, le projet (avant-projet détaillé) et les documents d'offres (documents d'appel d'offres). Le processus d'élaboration et d'approbation des documents du projet dure généralement de 6 à 9 mois, et de 3 à 6 mois pour les documents d'offres. Donc, le temps total exigé pour le processus s'étale entre 9 et 15 mois.

Au cours de l'élaboration des documents du projet, les ingénieurs consultants (Société Germano-marocaine) finaliseront le choix du procédé de traitement et la conception des unités.

2.4.2 Elaboration du programme de réutilisation et de l'étude de faisabilité

Description:

Cette tâche a consisté à mener une évaluation complète de la réutilisation des eaux usées pour déterminer les limites physiques, économiques et légales du plan de réutilisation à Ouled Teima. Cela a comporté les points suivants :

- La localisation et le profil de tous les actuels et éventuels utilisateurs des effluents des eaux usées.
- La détermination de toutes les utilisations des eaux non traitées et leurs conséquences à l'égard de l'hygiène public et de l'environnement.
- Le profil des économies et de la réutilisation des eaux usées en terme de revenu dérivé de l'utilisation actuelle et le coût de réutilisation (actuel et en projection) pour les consommateurs.
- La détermination des espoirs de voir intégrer le traitement de l'eau dans les utilisations présentes des autres ressources hydrauliques de la région.
- L'identification des contraintes institutionnelles et des pouvoirs qui pourraient effectuer la réutilisation.
- L'identification d'autres programmes de réutilisation et d'autres régions qui subissent des problèmes identiques.

Les marchés potentiels identifiés, ils ont été sélectionnés selon les critères suivants : la quantité d'eau disponible et la capacité à affronter la demande fluctuante; les effets des lois qui réglementent la réutilisation et l'attitude des agences responsables de leur application; les effets des coûts présents et futurs des autres ressources hydrauliques à l'égard des consommateurs visés; l'identification des alternatives de fourniture d'eau traitée offerte à ces consommateurs visés; enfin, les développements institutionnels devant être pris en compte pour un programme de réutilisation. Cet exercice a réduit la liste des consommations potentielles et des consommateurs des eaux réutilisées à quelques marchés sélectionnés.

L'EHP a mené une évaluation des marchés sélectionnés en examinant les détails concernant les voies de transport et les moyens de stockage requis; une estimation préliminaire des coûts pour la fourniture de l'eau recyclée aux consommateurs visés; et enfin, une évaluation plus détaillée des aspects environnementaux, institutionnels et sociaux du programme de réutilisation.

Cette évaluation une fois complétée, l'EHP a développé le concept du plan de réutilisation, établissant un profil de base de la situation. Sa proposition comporte un programme sûr, effectif, et durable de réutilisation des eaux usées, et établit un programme de suivi et de formation financièrement durable.

L'état de réalisation

Durant les mois de juillet et d'août, l'équipe a mené une étude du marché. En septembre, une association de fermiers pour la réutilisation des eaux usées a été formée à la communauté de Sidi Bou Moussa. Cette association a regroupé plusieurs fermiers qui utilisaient l'eau actuelle non traitée, et ont accueilli avec enthousiasme le projet qui leur fournirait l'occasion d'utiliser des effluents traités pour leurs produits agricoles. Cela a été répété lors de la tenue, en octobre, de l'atelier initial du projet, et des représentants de l'association des fermiers ainsi que le chef de la Commune de Sidi Bou Moussa (site de la station pilote) ont assisté à toutes les séances et ont participé à toutes les discussions concernant la réutilisation des eaux usées.

Le consultant de l'EHP, M. Pierre Léger est allé au Maroc, du 7 au 19 décembre, pour présenter l'étude préliminaire de faisabilité du traitement et de la réutilisation des eaux usées. MM. Léger, Mandi et Ouazzani ont présenté les résultats de l'étude à un groupe de partenaires intéressés à Ouled Teima. Ce groupe comprenait des employés du bureau Pasha, l'ingénieur municipal, des membres du conseil municipal de Ouled Teima, des représentants de Sidi Bou Moussa et d'autres communes, des organismes clé du gouvernement en province (Santé, Travaux publics), et des institutions

gouvernementales régionales clé (ORMVA, ONEP, ANHI, Eaux et Forêts). Un briefing a été également tenu par l'USAID Mission. Des copies du rapport ont été laissées à tous les partenaires clés, y compris le bureau Pasha, l'ingénieur municipal, l'ONEP et l'ORMVA. Ils se sont accordés pour examiner le rapport et envoyer leurs commentaires écrits avant le 22 janvier 1999.

Les commentaires de plusieurs participants ont été reçus, mais seulement à la fin du mois de janvier. Ils ont été inclus dans un document séparé. Le rapport de faisabilité a été finalisé en avril 1999, et peut servir de base pour la conception de la dernière partie du schéma directeur sur le traitement et de la réutilisation des eaux usées et des travaux d'infrastructure qui seront réalisés dans l'avenir.

2.4.3 Développement du projet pilote de traitement et de réutilisation des eaux usées

Description

Pour encourager l'ONEP/KFW à considérer l'usage d'une technologie adéquate qui pourrait mieux répondre aux besoins de traitement de Ouled Teima, l'EHP a proposé de construire une station pilote. La station a été conçue pour réaliser deux objectifs. Le premier était de prouver à l'ONEP et à la municipalité de Ouled Teima que les bassins de stabilisation améliorés pourraient mieux répondre aux besoins de la cité, et le second de commencer à introduire une réutilisation effective des produits agricoles. La station devait être construite avant le mois de mai 99 et fournir une documentation précieuse permettant de mieux sélectionner la technologie et la conception des unités, d'ici que les études d'ingénierie aient commencé.

Cette tâche a amené l'EHP à assister l'ONEP et la municipalité dans le développement d'un projet pilote de traitement et de réutilisation des eaux usées. Le projet proposait à la municipalité de construire une station de traitement à petite échelle reproduisant le procédé amélioré, sur le site de traitement sélectionné, et avec l'effluent de la station pilote. La station fournirait suffisamment d'eau pour irriguer un hectare au moins des produits sélectionnés et de haute valeur. L'EHP aiderait à la formation d'un comité de gestion d'un projet pilote local, et fournirait l'assistance requise pour assurer cette direction, laquelle serait menée pour couvrir au moins une saison de culture complète d'hiver et d'été.

L'idée consistait à construire cette station pilote se basant sur la main-d'oeuvre, le matériau et le site fournis. L'EHP assurerait les études d'ingénierie requises pour construire cette station pilote, mais le terrain devrait être fourni et les deux communautés de Ouled Teima et de Sidi Bou Moussa, devraient procurer les ressources nécessaires.

L'état de réalisation

A ce jour, la station pilote n'a pas encore été construite. Or, tous les participants sont, en principe, favorables à la construction de la station pilote, approuvée durant les nombreuses sessions tenues à cet égard avant l'atelier initial qui a eu lieu en octobre 1998 et les suivantes. Beaucoup d'agences ont été contactées et un projet d'accord a été diffusé.

En décembre dernier, M. Pierre Leger a travaillé avec M. Mohammed Heddi de SETRAGEC Engineers pour finaliser « l'avant-projet détaillé » du projet pilote de traitement et de réutilisation des eaux usées. Ce document a été présenté aux partenaires concernés qui groupaient des représentants du bureau Pasha, l'ingénieur municipal et la Commune de Sidi Bou Moussa. Ces

partenaires, présents à la réunion, s'étaient dits résolus à construire la station pilote et avaient affirmé qu'ils avaient eu, déjà, des allocations considérables de fonds, de main-d'oeuvre, d'équipement et de matériel. Eaux et Forêts avait alloué le terrain aux deux municipalités, et Ouled Teima et Sidi Bou Moussa avaient approuvé la construction de la station pilote. Si le financement de ce projet représentant USD 25000 environ était assuré, SETRAGEC aurait fourni une assistance technique à la lumière du sous-contrat signé avec l'EHP.

Plusieurs réunions ont été tenues, depuis décembre. Les partenaires du projet pilote se sont réunis avec le directeur de l'OMVRA pour finaliser les engagements de celui-ci et ceux des autres. Cette réunion a eu lieu en fait, et l'engagement a été, en principe, obtenu. En février, une réunion a été tenue par le gouverneur de Taroudant avec tous les partenaires. Le gouverneur a demandé alors à son assistant de coopérer avec toutes les parties concernées. Le projet de l'accord définissant les rôles et les contributions de tous les partenaires, a été distribué simultanément pour approbation et commentaires pour qu'il puisse être signé dans un délai d'un mois. Comme il est mentionné en section 2.3.3, le projet de l'accord a été finalisé. Les parties ont appliqué l'accord préparé par l'EHP.

La construction de la station pilote n'a pas encore commencé. Pour que cela survienne, le département technique de la province devra s'en occuper en veillant à l'application de l'accord. Cela nécessitera peut-être un suivi extérieur soit de l'USAID, ou même l'initiative des associations locales pour assurer cette réalisation, maintenant que l'activité de l'EHP est terminée.

2.5 Atelier de synthèse

2.5.1 Contenu et organisation

Pour l'activité finale du projet, l'équipe de l'EHP a organisé, le 8 mai 1999, à Taroudant, un atelier de synthèse qui a duré un jour, sous la présidence du gouverneur de la province. Tous les partenaires locaux ainsi que les représentants du gouvernement central y ont été invités. Le but de l'atelier était d'évaluer dans quelle mesure le projet de l'EHP avait réalisé les objectifs déterminés à son début, de définir ce qui reste à accomplir et de préciser les moyens de le faire.

La réunion a été organisée en une session plénière. Après la séance inaugurale, une première séance a été tenue pour rappeler les objectifs initiaux du projet intégré de l'EHP des eaux usées et de leur réutilisation. La séance a présenté un rapide compte-rendu des changements survenus au cours de l'activité, spécialement ceux qui avaient été déterminés lors de la tenue de l'atelier initial d'octobre, tenu en ce même lieu.

Ensuite, le groupe a tenu trois séances de travail : la première sur l'appui fourni aux associations locales, la deuxième sur celui accordé au projet communautaire et le troisième à propos de la station pilote de traitement et réutilisation. Une séance plénière finale a résumé les activités et les accords de la journée. L'Annexe D reproduit tous les documents discutés à l'atelier, et présente un résumé des événements de la journée.

2.5.2 Résumé des discussions

L'appui aux associations locales. La discussion fut ciblée sur les profits tirés par les associations du programme de formation, et sur leur aptitude à réaliser directement des projets avec des donateurs extérieurs. Les participants ont exprimé leur appréciation des efforts fournis par l'EHP, et ont voulu

étendre cette formation, spécialement les séances concernant les communications et le projet de développement, à tous les membres, au-delà de ceux qui avaient assisté à cette formation. Les participants ont mesuré le besoin d'étendre la formation pour couvrir les aspects financiers de gestion, et pour assurer un appui aux femmes et aux enfants de la communauté. Des idées ont été présentées concernant les propositions offertes à l'USAID de considérer le financement de la formation pour les associations et d'avoir recours à la même équipe de spécialistes dans l'avenir pour réaliser le maximum d'efficacité. Les participants ont proposé également à la municipalité de passer contrat avec les trois universités où les spécialistes de l'équipe de l'EHP avaient travaillé pour qu'elle puisse obtenir une assistance directe de ces spécialistes.

Appui au projet communautaire. Les participants ont exprimé leur déception à l'égard de la fourniture de canalisations financées par l'EHP et des problèmes techniques rencontrés dans les enquêtes sur le terrain. Un autre sujet discuté a concerné le détournement de certaines canalisations vers une autre association à Ouled Teima, lorsque le travail a diminué, provoquant une confusion accrue et la déception des trois associations réalisant le projet pilote. En plus, vu le retard survenu dans le projet d'accord, les associations n'ont pas eu le temps de réagir à cet égard. Elles ont soulevé quelques plaintes à propos de l'énoncé de l'article 11 et ont voulu ajouter un article pour clarifier le fait que la Fédération des Associations devrait être officiellement consultée sur les sujets concernant la gestion du système des eaux usées.

Le projet pilote de traitement de réutilisation. La discussion a porté sur les obstacles qui ont entravé le début de la construction actuelle de la station pilote. Certains participants ont trouvé des ambiguïtés dans les responsabilités de quelques unes des 11 parties engagées. Le retard des commentaires concernant le projet d'accord, considéré comme un cadre de cet effort, a été retenu comme un obstacle possible.

2.5.3 Recommandations de l'atelier

Les recommandations résultant de l'atelier de synthèse ont porté sur les points suivants:

Appui aux associations locales. Les organisateurs de l'atelier ont proposé plusieurs actions et plus précisément que la Fédération ayant tenté d'identifier les besoins de formation de toutes les associations en présente la liste à l'USAID. En outre, il est nécessaire de trouver une solution pour fournir à la Fédération, un bureau équipé et un comptable qualifié.

Appui au projet communautaire. L'EHP s'est chargé de contacter immédiatement l'ANHI et la CETB pour accélérer la clarification requise sur les questions soulevées au cours de l'atelier.

Le projet pilote de traitement et de réutilisation. La signature de l'accord et le commencement des travaux de construction ont été fixés pour le 15 juin 1999. Tous les commentaires devaient être envoyés au bureau du gouverneur avant la fin du mois de mai.

3 RESULTATS DE L'INTERVENTION DE L'EHP

Au moment de la rédaction de ce rapport, les résultats suivants ont été réalisés, grâce à l'intervention de l'EHP dans les trois aspects principaux de l'assistance fournie en vertu du projet.

3.1 Appui aux associations locales

Résultats:

- Toutes les associations travaillant dans le domaine des eaux usées à Ouled Teima ont été analysées et leur expérience documentée.
- Les membres des conseils d'administration des associations ont tous bénéficié, grâce à la formation et au manuel simplifié, de meilleures techniques de gestion, de communication et d'organisation.
- Les associations ont sélectionné un projet pilote de démonstration. Grâce à une approche participative et une direction secondaire, elles se sont mises d'accord sur le mécanisme utilisant l'assistance de l'EHP en faveur du projet de démonstration.
- Grâce à une aide, petite et néanmoins importante, spécialement de la part de l'ANHI, les associations sont en train de réaliser, presque par leurs propres moyens, leur projet de démonstration. Cela inclut la gestion et la documentation des réunions et des accords concernant le chantier de construction.
- Avec une petite aide des autorités locales et de l'ANHI, les associations ont été capables de surmonter les obstacles à la réalisation du projet au moment où ils sont survenus, et de déterminer le problème de distribution des canalisations fournies par l'EHP ainsi que les coûts supplémentaires de creusement dans le roc.

Les étapes à suivre

- Les associations déjà existantes ou nouvelles adoptent les nouvelles techniques de gestion, de communication et d'organisation préconisées en vertu de l'activité de l'EHP.
- D'autres projets réalisés par d'autres associations à Ouled Teima reproduisent les procédures du projet de démonstration.
- Le rôle de l'ANHI doit-être renforcée pour l'encadrement et l'assistance technique aux associations de quartiers. Il y a lieu d'accélérer la convention cadre entre la MUN-ANHI et les associations. L'autorité locale en tant que coordinateur doit jouer un rôle plus dynamique et faciliter le processus.

3.2 Dispositions institutionnelles

Résultats

- Les efforts de l'EHP appuyant l'élaboration d'un accord de co-gestion entre l'ONEP et la Municipalité pour la réalisation de la première phase du schéma directeur existant, qui sera réalisé avec la coopération de la municipalité, l'ONEP et la KFW ont été jugés prématurés. La KFW ne s'était pas encore définitivement engagée à financer le projet. L'ONEP et la Municipalité sont encore au début des discussions concernant le financement de la partie locale du programme d'investissement. Ces discussions concernent le Ministère de l'Intérieur ainsi que le FEC. Les efforts de l'EHP à cet égard ont été limités à la participation des représentants des diverses agences dans les ateliers initiaux et de synthèse de l'activité de l'EHP.
- Un accord a été rédigé qui régleme les relations entre les divers partenaires engagés dans les projets des eaux usées à Ouled Teima. Cet accord, qui prend le projet de démonstration comme exemple concret, crée un précédent pour les futurs accords de co-gestion signés par la municipalité avec l'ONEP ou toute autre agence. L'accord définit les rôles de toutes les parties engagées spécialement les associations et leur fédération, ainsi que toutes les autres autorités locales et techniques qui s'engagent habituellement dans la réalisation de tout projet des eaux usées. Il définit également l'impact financier pour les associations participant à la réalisation du schéma directeur élaboré par l'ONEP.
- Les associations ont été intégrées dans le processus de la prise de décisions grâce aux accords déjà mentionnés et à la réalisation du projet pilote de démonstration.

Les étapes à suivre

- Institutionnaliser le processus d'intégration des associations au moment de la discussion et de la finalisation de l'accord de co-gestion entre la Municipalité et l'ONEP.

3.3 Etude de faisabilité de la réutilisation des eaux usées

Résultats

- La station améliorée de traitement a été approuvée par l'ONEP au niveau pilote, sans que cela permette de mesurer l'influence de ce concept sur la station de traitement qui sera construite avec la coopération de la KFW.
- La faisabilité du programme de réutilisation a été établie.
- Un accord est survenu pour la construction d'une station pilote de traitement et de réutilisation des eaux usées.

Les étapes à suivre

- La construction de la station pilote et sa gestion pour une période minimale d'un an ou presque.

- La poursuite des discussions avec l'ONEP à propos de la solution du haut traitement des algues.

Le tableau suivant compare les résultats réalisés à la fin de l'activité aux objectifs originellement visés au début de celle-ci, tel que est mentionnés en Section 1 de ce rapport. Cette opposition est établie en comparant les indicateurs de succès comme il est défini dans le tableau 1 au résultat actuel de l'intervention de l'EHP.

TABLEAU 2
Résultats de l'activité de l'EHP

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS PREVUS	INDICATEURS REALISES	RESULTATS OBTENUS	REMARQUES
1) L'opération en progrès des associations à Ouled Teima	<ul style="list-style-type: none"> - Un nombre d'associations adoptent des procédures améliorées. - Un projet de démonstration est identifié. - Un projet de démonstration est réalisé. 	<p>Les membres clés de toutes les associations formés selon des procédures améliorées.</p> <p>Le projet de démonstration est identifié.</p> <p>Le projet de démonstration est réalisé.</p>	La gestion améliorée est démontrée à toutes les associations.	
2) L'intégration des associations dans le processus de développement du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Un système officiel est établi pour communiquer le progrès du projet de développement - Un accord est conclu sur les composants de la co-gestion entre l'ONEP et la municipalité. 	<p>Les ateliers ont décrit le modèle de communication des progrès à tous les participants.</p> <p>Un accord est développé pour maîtriser les rôles de tous les participants dans le projet de démonstration.</p>	Le rôle des associations dans le processus du développement du projet est démontré.	La co-gestion entre l'ONEP et la municipalité a été placée en dehors du cadre, et discutée entre les deux parties. L'EHP a demandé de limiter son effort à la rédaction des accords pour le projet de démonstration.
3) L'accord pour le mécanisme du recouvrement des coûts du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Un accord de co-gestion est en principe approuvé, détaillant les tarifs et les mécanismes de recouvrement des coûts. 	L'accord du projet de démonstration détermine les mécanismes de recouvrement des coûts pour les contributions des diverses parties.	Le recouvrement des coûts du projet de démonstration est approuvé. Pas encore de discussions à propos de la réalisation du schéma directeur.	L'activité de recouvrement des coûts a été limitée au projet de démonstration.

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS PREVUS	INDICATEURS REALISES	RESULTATS OBTENUS	REMARQUES
4) Le programme pilote pour la réutilisation développé	<ul style="list-style-type: none"> - Le concept de l'usine de traitement approuvé et adopté par l'ONEP. - Municipalité de Ouled Teima, ONEP et fermiers bénéficiaires sont d'accord pour construire l'usine et contribuer à sa construction. - Participation à la construction et à la gestion de l'usine pilote. 	<p>Le concept de l'usine de traitement approuvé par l'ONEP.</p> <p>Tous les partenaires du projet pilote de réutilisation sont d'accord pour construire l'usine pilote.</p> <p>La participation de chaque partie à la construction et à la gestion de l'usine pilote est identifiée et détaillée dans un accord devant être signé par tous.</p>	Le programme pilote de réutilisation a été développé.	
5) Capacité à diriger le programme de réutilisation	<ul style="list-style-type: none"> - L'ONEP fournit l'appui de ses laboratoires. - L'Université Cadi Ayyad obtient l'appui sur le terrain d'autres institutions d'Agadir. - L'agent de gestion est recruté et obtient l'appui des autorités locales et des associations pour accomplir sa mission. 	<p>L'ONEP a accepté de fournir l'appui de ses laboratoires à l'usine pilote</p> <p>L'association des fermiers réutilisateurs a été établie et se charge de la direction.</p> <p>Un accord est conclu entre toutes les autorités locales et régionales pour accomplir le travail de l'usine pilote.</p>	La capacité à diriger le programme de réutilisation a été développée et codifiée.	

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS PREVUS	INDICATEURS REALISES	RESULTATS OBTENUS	REMARQUES
6) Le plan de financement du schéma directeur du tout-à-l'égout; approbation de la réalisation de la première phase.	<ul style="list-style-type: none"> - Les services assistant l'ONEP établissent les cahiers des charges requis pour les instituts de financement. - L'ONEP finance la part du cahier des charges non financé par l'EHP. 	<p>L'ONEP a demandé à l'EHP de s'abstenir de l'élaboration du cahier des charges.</p> <p>L'ONEP a entamé les discussions avec la KFW pour financer la première phase de réalisation du projet de Ouled Teima.</p>	Le plan de financement du schéma directeur du tout-à-l'égout a été finalisé avec la KFW.	L'EHP n'a pas joué un rôle direct dans le processus. Le rôle de l'USAID a été indirect dans la tentative de rendre la municipalité consciente de l'importance de publier ses besoins et de discuter activement avec la KFW et l'ONEP.
7) Conception d'un programme de réutilisation à grande échelle.	<ul style="list-style-type: none"> - La faisabilité du programme est établie, et celui-ci est approuvé par les autorités concernées. - La première phase du schéma directeur est financée. 	<p>La faisabilité du programme a été établie.</p> <p>Les autorités concernées ont approuvé la faisabilité.</p> <p>La première phase du schéma directeur n'est pas encore définitivement approuvée par la KFW.</p>	Le programme de réutilisation à grande échelle n'a pas été conçu, seule sa faisabilité a été établie.	

4 LECONS RETENUES

Tandis que plusieurs objectifs visés par l'activité de l'EHP ont été réalisés, certains résultats n'ont pas été complètement obtenus. Cette section identifie, pour chacun des trois composants de l'activité, certaines leçons clé à prendre en considération dans les activités similaires futures.

4.1 Appui aux associations locales

- Malgré le très haut degré de sensibilisation concernant l'importance du travail collectif, les associations locales exigent un appui considérable, spécialement sous forme d'assistance technique, avant qu'elles ne puissent jouer un rôle effectif. L'EHP, l'ANHI et les autorités locales ont été capables de fournir un certain appui au processus, mais un effort plus soutenu et durable est recommandé.
- L'engagement des associations locales au résultat visant à améliorer leur performance a été très bien évalué en fonction du profit direct qu'elles ont tiré de cette activité. Tous les représentants des associations se sont engagés pour en tirer profit. Une fois que les acteurs ont eu identifié les bénéficiaires immédiats des interventions de l'EHP, ceux qui n'ont pas été sélectionnés pour un bénéfice immédiat ont tout de suite perdu leur enthousiasme. Et ce, malgré le fait que les bénéficiaires immédiats aient accepté de payer les matériaux accordés pour que d'autres associations puissent profiter. La chute de l'enthousiasme s'est manifestée surtout dans l'intérêt à assister aux séances de formation organisées par l'EHP. Tandis que tous les représentants ont assisté à la formation, le degré d'enthousiasme des bénéficiaires immédiats a été sensiblement différent de ceux qui ne l'étaient pas.
- La gestion du processus d'aide financière accordée au projet de démonstration a été une tâche très lourde, puisque l'EHP n'avait aucun mécanisme pour assurer aux associations des allocations directes des capitaux. On a dû avoir recours à un intermédiaire, un bureau local, pour fournir l'allocation. Cela a limité les choix d'assistance et a introduit une troisième partie entre l'EHP et les associations locales.
- Les performances du bureau local choisi pour la fourniture des canalisations au projet de démonstration et sa capacité à satisfaire les besoins des associations, spécialement en ce qui concerne la fourniture des canalisations selon le programme convenu, ont mené au progrès du projet de démonstration.
- Le niveau et le genre d'effort à fournir par le coordinateur local de l'activité doit être exceptionnellement élevé pour pouvoir affronter la difficulté d'inciter les associations à adopter les changements ainsi qu'à maintenir la coordination entre les composants de l'activité. Un temps adéquat doit être consacré à l'identification de cette situation particulièrement sensible.

4.2 Dispositions institutionnelles

- Le changement des attitudes, des espoirs et spécialement des méthodes de développement des projets au Maroc est une tâche qui dépasse les efforts de cette intervention de l'EHP. Tandis que l'autorité locale et l'ANHI avaient l'intention et étaient capables de soutenir l'intégration des associations locales dans le processus, les services techniques, comme l'ONEP, hésitaient à le faire, spécialement en ce qui concerne les activités de planification. L'intervention de l'EHP a créé un certain dynamisme à l'égard de ce changement, mais beaucoup plus est recommandé. Un point central doit être identifié, vers lequel les efforts doivent être orientés pour réaliser ce changement.
- Le rôle de l'ONEP est important, mais très sensible. Une fois qu'il est devenu clair que ses intérêts, en tant qu'agence, n'ont pas été immédiatement réalisés par les propositions de l'EHP, son enthousiasme à soutenir l'activité a considérablement diminué. Tandis qu'elle n'a eu aucun problème à fournir l'assistance technique aux associations au niveau local, et qu'elle a participé effectivement au projet communautaire de démonstration, cela n'a pas été le cas lorsque l'EHP a proposé une nouvelle technologie de traitement pour considération. Dans ce cas, l'ONEP a réagi froidement à l'égard de cette idée, et bien qu'elle ait proposé de fournir l'appui de ses laboratoires pour la station pilote, elle n'a pas été la première à en soutenir la réalisation.
- Le rôle de l'ANHI s'est avéré crucial durant l'activité de l'EHP, et plusieurs résultats obtenus sous tous les composants ont compté lourdement sur les efforts précédents de l'ANHI et sur l'appui continu à la fois physique et moral à l'opération.
- La jouissance d'un appui local extérieur dans la conclusion des accords entre toutes les parties est essentiel dans la mise en oeuvre de l'opération pour réaliser un changement graduel dans le processus. Il peut être utile de tenir compte de l'ancien engagement d'un spécialiste local institutionnel pour accélérer la réalisation. Les ateliers périodiques de participation sont un outil de grande utilité pour discuter les questions institutionnelles difficiles. Ils fournissent une excellente tribune pour intégrer les divers participants qui, d'habitude, ne se parlent pas dans le cadre officiel d'une bureaucratie. L'EHP s'est avérée utile à l'intégration des associations et des autres agences dans les activités du projet.
- La Municipalité d'Ouled Teima doit-être plus engagé dans le processus et dans les prises de décisions. Une assistance particulière à la Municipalité est nécessaire pour lui permettre d'être en mesure de dialoguer de de comprendre mieux les enjeux du S.D.A.L., le système de financement: sources et recouvrements des coûts. La Municipalité doit-être le chef de fil pour la réussite du projet avec l'encadrement et l'assistance des services extérieurs présents et concernés par le projet.

4.3 Etude de faisabilité de la réutilisation des eaux usées

- La capacité d'influencer le choix d'une technologie à travers l'activité de l'EHP a été entravée, par l'ONEP, lors de la réalisation, du fait que l'EHP n'allait pas lui offrir une conception de l'usine de traitement à grande échelle à Ouled Teima. Une fois devenu clair que l'EHP allait uniquement se concentrer sur le projet pilote, l'ONEP est montré moins enclin à considérer les alternatives à tout ce que la politique existante prônait.
- Tandis que la faisabilité à grande échelle de la réutilisation agricole de l'eau traitée a été totalement démontrée par écrit et que la structure institutionnelle d'une telle activité a été

démontrée dans l'accord pour réaliser et gérer l'usine pilote de traitement, l'absence d'un client clair pour celle-ci réduit les bénéfices tirés de cet exploit, puisqu'il demeure douteux que la station pilote soit construite, et que ses résultats dépendent de l'ONEP d'une façon qui pourrait influencer leur choix.

Un appui similaire est à envisagé pour la MUN.

5 RECOMMANDATIONS

5.1 Appui aux associations

- Il est recommandé que l'USAID continue à fournir son appui aux associations locales à Ouled Teima, soit à travers les projets existants ou les nouvelles activités. L'appui devrait se concentrer sur l'assistance technique pour améliorer les performances des partenaires clés à Ouled Teima. Il devrait probablement inclure des visites étendues de formation et d'échanges pour les membres des associations, ainsi qu'une reproduction potentielle du projet communautaire de démonstration dans d'autres quartiers.
- Il est également recommandé que l'USAID poursuive et peut-être augmente son appui à l'ANHI, spécialement celui fourni aux associations à Ouled Teima. L'ANHI devra continuer à améliorer le rôle des catalyseurs pour une très longue période jusqu'à ce que les associations et les autorités locales puissent travailler directement ensemble.
- Il est plus recommandé encore que certains consultants marocains, parmi ceux qui ont prouvé leurs compétences en vertu de l'activité de l'EHP, aient la chance de poursuivre leur engagement dans tout appui à venir. Cela pourrait être réalisé directement par l'USAID ou par l'intermédiaire de ses entrepreneurs.

5.2 Appui à la réutilisation des eaux usées

- Il est important de poursuivre le travail avec l'ONEP en ce qui concerne les procédés alternés de traitement des eaux usées. Il est recommandé que l'USAID tente de poursuivre son appui à l'usine pilote de réutilisation. Le seul moyen de réaliser cela est de trouver un mécanisme pour embaucher les deux professeurs de l'Université Cadi Ayyad et les charger de maîtriser l'application de l'accord signé pour l'activité de l'EHP. Il serait également utile de les charger de documenter les résultats dans un rapport devant être soumis à l'ONEP pour fournir des munitions nécessaires aux nouvelles technologies dans la conception des bassins de stabilisation.
- Il est également recommandé que l'USAID/Maroc entreprenne des discussions avec les représentants de la KFW engagés dans la réalisation des activités de l'ONEP pour les eaux usées afin de pouvoir comparer les notes sur les questions liées aux politiques et aux technologies.

ANNEXE A

**Compte Rendu des Sessions de Formation Organisées par EHP dans
le Cadre du Projet Assainissement Intégré de la Ville d'Ouled Teima:**

Assistance aux Associations de Quartiers

Janvier – Mars 1999

Compte rendu de la session de formation organisée par EHP dans le cadre du projet Assainissement intégré de la ville d'Ouled Teima : assistance aux associations de quartiers (Ouled Teima le 29, 30 et 31 Janvier 1999).

1- Préparation de la première session de formation

L'organisation par EHP de sessions de formation en faveur des associations de quartier d'Ouled Teima a été sollicité par ces dernières lors de l'atelier du 2 et 3 Octobre 1998 réalisé organisé par EHP à Taroudant.

Suite à cette rencontre, il a été décidé d'organiser trois sessions de formation dont la date de la première a été au départ fixé pour le 26,27,28 Décembre 1998. De même, Mr Tarek Selim, lors de son passage à Ouled Teima, le 15 Décembre, a été sollicité par Mr Douche, président de la fédération des associations de la ville d'Ouled Teima, en présence de certains autres dirigeants d'association, de faire en sorte que EHP organise pour les associations d'Ouled Teima la visite de Drarga. Dans la même journée cette proposition a été soulevée et discutée dans le bureau de Mr Ben Ali à Agadir en présence de Mr Taher Berrada et Atmane Hnaka. Ainsi, il a été convenu de programmer cette sortie dans le cadre des prochaines journées de formation prévues pour la fin du mois.

Toutefois, il s'est avéré par la suite que la date retenue pour la première session de formation ne convenait pas en raison d'une part du mois de Ramadan et d'autre part des événements survenus à l'échelle du moyen orient. A Ouled Teima, il a été jugé de différer la date de la rencontre vers la fin du mois de Janvier et plus exactement au 29,30 et 31 de ce mois.

Hnaka Atmane en étroite collaboration avec Mrs Bouziane et Douche, et le Pacha de la ville ont établi la liste des participants et préparé le logistique local d'organisation de la rencontre.

1- Le programme de la rencontre

Première journée : Prise de connaissance de l'expérience de l'association Amal et Touizi de Drarga

9h 00 Inauguration de commencement des travaux d'assainissement à Hay Lahricha

11h 00 Départ d'Ouled Teima vers Drarga

13h 30 Déjeuner à Tikiouine

15h 00 Présentation par les responsables des associations de Drarga (Al Amal et Touizi) de leur expérience associative et discussion.

17h 00 Visite de sites d'activités, de projets réalisés et en cours de réalisation

Deuxième journée : Enjeux, théories et techniques de communication au sein d'une organisation associative

9h 00 Attentes individuelles et collectives des participants (travail en groupes).

9h 30 Présentation des trois sessions de formation.

9h45 Présentation des objectifs de la session, du programme de la formation, des modalités d'organisation et des résultats escomptés. Présentation de documents fournies aux participants.

10h 30 Pause

10h 45. Discussion de la visite de Drarga. Evaluation individuelle de l'expérience des associations de Drarga

11h 00 Evaluation en groupes

11h 30 Présentation des résultats et discussion

13h 30 Déjeuner

15h 00 Suite de l'évaluation de l'expérience des associations de Drarga

16h 30 Pause

16h 45 Exposé d'introduction du thème de la formation.

17h 00 Evaluation des pratiques locales de préparation de réunions (en groupes).

17h 30 Présentation et discussion des remarques des participants sur la conduite des réunions des groupes et sur les plénières.

Troisième journée : Conduite d'une réunion : participation et efficacité

9h 30 Présentation du programme de la journée

9h 40 Présentation des travaux de groupes en plénière (Evaluation des pratiques locales de préparation de réunions) et discussion

10h 20 Exposé sur la préparation d'une réunion : préparation matérielle et préparation pédagogique (les pratiques, leurs significations et leurs enjeux)

10h 40 Discussion

11h 00 Pause

11h 15 Evaluation de l'expérience locale sur la conduite des réunions (en groupes)

11h 45 Discussion

12h 15 Evaluation de la matinée

13h Déjeuner

14h 30 Exercice sur la conduite de groupe de réunions

15h 00 Discussion

15h 30 Exposé sur la conduite des réunions

15h 45 Discussion

16h 00 Pause

16h 15 Exercice sur l'imagination créatrice

16h 45 Enseignements de l'exercice

17h 00 Evaluation de l'après-midi

17h 15 Evaluation de la session

17h 45 Préparation de la prochaine session (date , participants, lieu, modalités...) et clôture de la session.

2- Déroulement des travaux

Premier jour

Matin

Inauguration par Mr le Pacha de la ville et le président du conseil municipal du commencement des travaux d'assainissement de Hay Hricha par l'association Annasr que préside Mr Azerhoun Miloud, en présence des membres du bureau de la fédération, des représentants des associations de la ville et des membres du conseil municipal.

Les participants se sont donnés rendez-vous à 13h30 à Tikiouine juste après la prière du Vendredi pour déjeuner.

Après-midi : Visite de Drarga

1- Objectifs de la visite

La rencontre avec les responsables des deux associations de Drarga , Al Amal et Touizi a eu lieu entre 15 heures et 18h 00. Elle a été sollicitée par les associations d'Ouled Teima , et ce, dans le but de se rendre compte de l'expérience de ces deux associations dans le domaine de la gestion administrative et financière des associations, et leurs rapports avec les autres acteurs de développement local, leurs activités et réalisation .

2- Liste des participants à la rencontre de Drarga

- Bellaoui Brahim, Vice- président du conseil municipal d'Ouled Teima et Président de l'association Assalam, Ouled Teima
- Ben Ali, Directeur Régional de l'ANHI
- El Aarabi mohamed Pdt de la Commune rurale de Sidi Bou Moussa
- Hadj Al Imam Mohamed, Président de la commune rurale de Drarga et Président de l'association Amal Drarga.
- Ibn Kacem Ahmed, Directeur de l'association Amal Drarga.
- Moussafii Mohamed, Vice-président du conseil municipal d'Ouled Teima
- Ouadi Mohamed, Président de l'association Touizi, Drarga.
- Oublid El Houcine, Trésorier de l'association Amal Drarg
- Zeroual mustapha, technicien de la commune de Drarga.

Hnaka Atmane EHP

Bouziane Ahmed EHP

- Douch Mohamed , Pdt de la Fédération des Associations d'Ouled Teima
- Akchoud Aissa, Association Annour
- Attah Larbi, ,, Amal Boukhriss
- Azerhoun Miloud ,, Annasr
- Bouchak hassan , ,, Al Wahda
- Bouhou Abdel kader ,, Ait Bel kacem
- Boulawane Mohamed ,, Itihad
- Dabache Lahoucine, ,, Attakhadoum

-El Kaihal Miloud,	„	Wifaq
-Larbi Bada,	„	Al Khair
-Mnioui Mohamed	„	Ait Belkacem
-Radoi Brahim,	„	Riad
-Touhadi Brahim,	„	Wafae
-Khairi mohamed,	„	des réutilisateurs des eaux épurées

3- Contenu de la visite

Le programme de cette rencontre a porté sur deux points : réunion de travail avec les présidents des deux importantes associations de Drarga : Al Amal et Touizi , respectivement , Messsieurs Lhaj Mohamed AL Imam et Ouadi Mohamed. Ont assisté à cette rencontre les représentants de EHP , Hnaka Atmane et Bouziane Ahmed, Mr le Directeur régional de l'ANHI, Mr Ben Ali , les présidents de toutes les associations d'assainissement des quartiers d'Ouled Teima et certains de leurs collaborateurs, au total au nombre de 13, deux membres de l'association Ait Belkacem, association récemment créée dans un douar de la banlieue d'Ouled Teima, en plus de Mr El Arabi , président de la commune de Sidi Moussa et de certains conseillers du conseil municipal d'Ouled Teima.

Lors de la réunion les deux présidents ont présenté leurs associations respectives (constitution , réalisations et relations avec la population. La question de la gestion financière qui était l'un des objets essentiels de la visite n'a pas été évoquée, comme l'a remarqué par la suite Mr Ben Ali. Les représentants des associations d'Ouled Teima ont très impressionnés d'une part par la personnalité de Lhaj Al Imam (70 ans), président de l'association Drarga et président en même temps du conseil communal, qui dirige et la commune et l'association depuis 1993 avec une rigueur incomparable. Son association assure l'approvisionnement du centre de Drarga en eau potable et son assainissement liquide et solide. Et d'autre part par celle de Mr Ouadi, conseiller communal de Drarga et un des proches collaborateurs de Lhadj Al Imam et président de l'association de Tiouizi, dont les réalisations sont très importantes, notamment dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement solide, et dans celui de la femme, de l'enfance et des jeunes.

Par la suite des questions ont été adressées aux présidents concernant la gestion administrative et financière des deux associations et les rapports des associations d'une part avec le citoyen et d'autre part avec et les services techniques.

Les participants ont été invités à la fin de la réunion pour voir les projets réalisés par l'association Al Amal en particulier les stations de pompage et de distribution de l'eau potable, le réseau d'assainissement et la station d'épuration en cours de construction par l'USAID au bord de l'oued Souss.

Deuxième jour

La formation a eu lieu à la municipalité d'Ouled Teima le Samedi et Dimanche 30 et 31 Janvier 1999 et a été assurée par Mrs Bouziane et Hnaka. Cette deuxième journée a été marquée par la présence à la matinée de Mr Ben Ali, Directeur régional de l'ANHI.

1- liste des participants

- Bellaoui Brahim, Vice- président du conseil municipal d'Ouled Teima et Président de l'association Assalam, Ouled Teima
Douch Mohamed , Pdt de la Fédération des Associations d'Ouled Teima
Akchoud Aissa, Association Annour
Attah Larbi, „ Amal Boukhriss
Azerhoun Miloud „ Annasr
Bouchak hassan , „ Al Wahda
Bouhou Abdel kader „ Ait Bel kacem
Menioui Mohamed „ Ait Belkacem
Boulawane Mohamed „ Itihad
Dabache Lahoucine, „ Attakhadoum
El Kaihal Miloud, „ Wifaq
Larbi Bada, „ Al Khair
Radoi Brahim, „ Riad
Touhadi Brahim, „ Wafae
Khairi mohamed, „ des réutilisateurs des eaux épurées
Hamaïd Mohamed „ Al Houda
Hachem Ait Si Service chargé de l'action associative , Province de Taroudant.

2- Actes de la journée

Les travaux étaient comme suit :

- 1- Présentation des participants.
- 2- Collecte des Attentes individuelles et collectives des participants (travail en groupes).

Résultats :

1^{er} groupe :

- Résultats positifs dans la gestion et la communication au sein des associations.
- Proposition de solutions pour les problèmes de gestion.
- Trouver des solutions pour le souci financier.
- Croire en l'action associative.

2^{eme} groupe :

- Comment gérer une association et comment assurer une meilleure communication au sein d'elle.
- Sensibilisation de l'administration et les autorités élues de l'importance des associations en vue de les amener à les assister financièrement et moralement .

- Visite par les experts et organisations internationales aux zones d'action des associations.
- Trouver des canaux de communication entre associations locales et organisations internationales.

3- Présentation des objectifs, du programme, des modalités de travail et des résultats escomptés de l'atelier .

- Rappel très bref du contexte de l'intervention de EHP et de ses objectifs à Ouled Teima . Durée de l'intervention : Mai 1998- fin Mars 1999.
Amélioration du fonctionnement des associations d'assainissement liquide de quartiers.
 - Méthodologie
 - Contenu
 1. La communication interne.
 2. Concept et techniques de projet.
 3. La communication externe.
- Objectifs de la 1^{ère} session de formation :
 - Détermination des difficultés de communication au sein des associations à Ouled Teima (diagnostic de la pratique) .
 - Appropriation de concepts et techniques dans le domaine de la communication interne.
- Modalités d'organisation
 - Analyse et discussion dans des séances plénières.
 - Analyse des expériences concrètes et exercices (en groupes)
- Résultats escomptés :
 - Prise de conscience des difficultés de la communication au sein des organisations associatives.
 - Capacités théoriques et scientifiques dans le domaine de la communication.

4- Evaluation de l'expérience des associations de Drarga.

Les participants ont passé en revue l'ensemble des activités et des réalisations et le mode de gestion des adoptés par les deux associations de Drarga. L'accent a été mis sur l'analyse des raisons de la réussite des deux associations, à savoir en particulier la personnalité de Hadj Al Imam et son statut de président de la commune et le savoir faire et la longue expérience de Ouadi, conseiller à la commune et cadre très actif de la santé publique à Agadir. A cela s'ajoute le statut administratif de Drarga qui est une rurale, ce qui favorise des pratiques en matière de gestion territoriale : l'association prend la relève de l'Etat, c'est elle qui assure la gestion administrative de l'eau potable, de l'assainissement, du ramassage des ordures ménagères..., la gestion

financière dont la perception des droits de consommation et d'équipement auprès des *bénéficiaires* et des abonnés. Cinq personnes sont employés par Al Amal de manière permanente pour assurer cette gestion.

5- Exposé d'introduction du thème de la session de formation.

La réunion : Efficacité et participation.

- Pourquoi la réunion ?
 - Les enjeux pratiques et théoriques de la réunion
 - La réunion comme cadre de :
 - la préparation
 - l'organisation
 - le commandement
 - l'exécution
- | des actions de la communauté

La réunion : vision verticale (préparation, réalisation, évaluation)

La réunion : vision horizontale (le président, les participants)

Troisième jour

Actes de la journée :

1- Présentation du programme de la journée

2- Présentation des résultats de la réunion des groupes de la journée précédente concernant les modalités de préparation des réunions des associations de quartier à Ouled Teima.

1^{er} groupe :

- Préparation de l'assemblée générale
- Information des adhérents (Avis, Jour heure, lieu...)
- L'ordre du jour se prépare de deux manières : soit par le bureau, soit sur propositions des membres
 - La réunion du bureau se fait sur information des membres et par le biais de réunions et des rencontres répétées pour étudier les points à mettre dans l'ordre du jour.

2^{ème} groupe :

- Réunions du bureau
- Réunion préliminaire pour fixer l'ordre du jour.
- Invitation des membres .
- Demande de propositions concernant l'ordre du jour.

- Choix du lieu correspondant à la réunion

Discussion et déductions :

- Problèmes relatifs à la préparation des réunions :
 - Le local
 - Le temps de la réunion
 - Le nombre de points de l'ordre du jour
 - L'indifférence des membres
 - L'information des membres
- **Solutions préconisées**
 - Choix du lieu convenable à la réussite de la réunion
 - Détermination de la durée de la réunion
 - Détermination à l'avance des points de l'ordre du jour (ne jamais programmer plus de trois points).
 - Prendre des dispositions à même de permettre la réussite de la réunion (Dîner...)

3- Exposé sur la préparation des réunions

- La préparation matérielle et pédagogique

Le lieu (forme, équipement), l'essentiel un endroit permettant la possibilité de l'isolement et la concentration.

La manière de s'asseoir

La durée de la réunion

l'objectif de la réunion

Vers la fin de cette séance de travail, le Président du conseil municipal Hadj Ali Qayouh accompagné du président du conseil provincial , Mr Wahmane, du Caid de la ville Mr Jammaa et leurs proches collaborateurs ont rendu visite aux participants à la formation et ont participé pendant environ 10 mn à la discussion des modalités de conduire les réunions.

4- Conduite des réunions (travail en groupes)

5- Evaluation des travaux de la matinée exposée par Hamaid à qui a été assigné le rôle d'observateur lors de cette séance matinale.

Hamaid a remarqué que :

- Le programme est très dense et difficile à exécuter.
- Les documents pédagogiques fournies aux participants doivent être en arabe
- La durée de la formation (trois jours) est trop longue.

6- présentation des résultats des groupes concernant la conduite des réunions.

1^{er} groupe :

- Présentation d'un bref rappel du contenu de la réunion précédente
 - Désignation du rapporteur
 - Accord entre participants sur la manière de conduire la réunion
- Signature des P.V

2^{eme} groupe :

- Enregistrement des présents et des absents
- Désignation du rapporteur et du dirigeant de la réunion
- Rappel des décisions de la dernière réunion
- Discussion des points de l'ordre du jour
- Signature des P.V.

Discussion et déductions :

Problèmes de la conduite des réunions :

- Non respect de la durée et du temps fixés pour les réunions
- Monopole de la parole par certains des membres
- Non respect du règlement intérieur
- Perte du fil conducteur lors des réunions
- Absence de respect mutuel entre membres lors des réunions
- Prépondérance du profit personnel .

Solutions préconisées :

- Choix du dirigeant ou de l'animateur convenable
- Choix du temps convenable aux participants
- Faire valoir les statuts et règlement de l'association.
- Préparation des réunions est obligatoire
- Nécessité de formation des animateurs d'associations de quartier.
- Eviter les réunions informelles.

7- Exercice éducatif (Raisons de l'échec d'une réunion)

Une série de directives et de questions concernant les éventuelles fautes que peuvent commettre l'animateur et le dirigeant lors d'une réunion. Il a été demandé aux participants d'imaginer l'ensemble des causes internes et externes qui peuvent entraîner l'échec de la réunion.

8- Présentation d'un exposé sur la manière de conduire une réunion :

Cet exposé a porté sur les points suivants :

Les qualités de l'animateur ou le modérateur .
Les types de dirigeants : l'autocrate et le démocrate.

9 Exercice éducatif (l'imagination créatrice):

Un carré composé de 9 points a été distribué aux participants. Il leur a été demandé de relier les points entre eux en dessinant 4 traits droits et sans lever le stylo du papier .

10- Evaluation écrite de l'atelier par les participants

Questions dictées aux participants :

- 1- Est-ce que le travail de notre atelier est parti sur la base d'objectifs identifiés au départ ?
- 2- Est-ce que les objectifs sont atteints ?
- 3- A votre avis, la formation accomplie est - elle : Très réussie, réussie, peu réussi, non réussie
- 4- Si elle est réussie pourquoi ?
- 5- Si elle n'est pas réussie, pourquoi ?
- 6- Comment jugez vous le travail de l'animateur ? très réussi, réussi, peu réussi, non réussi.
- 7- Comment vous jugez le niveau de participation des membres ? Très fort, fort, faible, très faible.

11- Evaluation définitive de la session et conclusion :

Les participants ont exprimés leur satisfaction de la visite de Drarga . En ce sens, tous les intervenants, en particulier Mrs Bellaoui , El kihel et Azerhoune et Bouchake, ont mis en relief l'utilité de la programmation de cette sortie lors de ces journées de formation et ont montré ses avantages, mais également ses éventuelles implications sur la gestion des associations en particulier et sur celle de la chose publique à Ouled Teima en général.

Azerhoune de sa part, a montré qu'il était, en définitive, le participant qui a le plus bénéficié de cette rencontre. Car, celle-ci a été, pour lui, l'occasion d'inaugurer le commencement des travaux d'assainissement au niveau de son propre quartier. Aussi, il a souligné que l'enseignement qu'il a tiré de la visite de Drarga est que l'impossible n'existe pas dans le travail associatif.

A la fin de la rencontre, il a été décidé d'organiser la deuxième session de formation le Samedi et Dimanche 27 et 28 février 1999, soit au siège de la municipalité, soit au Lycée agricole d'Ouled Teima.

Fin

Compte rendu de la deuxième session de formation, 13 et 14 Mars 1999, Ouled Teima , assistance aux associations. Thème, « Comment concevoir, mettre en œuvre, évaluer et faire le suivi d'un projet ?.

1- Préparation

Dans le cadre de son programme d'action et d'assistance aux associations d'Ouled Teima, élaboré lors de l'atelier du 2 et 3 Octobre 1998 organisé à Taroudant, EHP, par le biais de ces collaborateurs , Hnaka Atmane et Bouziane Ahmed, a organisé au profit des associations d'Ouled Teima, le 13 et 14 Mars, la deuxième session de Formation et qui s'est articulé autour du thème, « Comment concevoir, mettre en œuvre, évaluer et faire le suivi d'un projet ?. Les dates retenues auparavant pour la tenue de cette session ont été différées, en raison du fait de leur coïncidence avec les festivités de la fête nationale du trône.

Hnaka Atmane en étroite collaboration avec Mrs Bouziane, Douche, le Pacha de la ville ont établi la liste des participants et préparé le logistique local d'organisation de la rencontre.

2- Le programme de la rencontre

Première journée : Le projet, démarche et méthodologie

9h 00 Attentes des participants

9h 15 Présentation de la session : Objectifs, programme, modalités d'organisation , résultats escomptés

9h 45 Exposé introductif du thème de la formation : Agir par projets (démarche, méthodologie et technique).

10h 05 Discussion

10h 30 Pause

10h 45 L'intérêt de la démarche de projet : évaluation critique de l'action associative de quartiers à Ouled Teima du point de vue de la démarche de projet (en groupes).

11h 15 Présentation des travaux de groupes et discussion

12h 30 Déjeuner

14h 00 Méthodologie et étapes d'un projet : analyse de l'action des associations de quartier d'Ouled teima du point de vue de la méthodologie du projet (en groupes)

14h 45 Présentation des travaux de groupes et discussion (en plénière)

15h 30 Méthodologie et étapes d'un projet : exposé

16h 00 Pause

16h 15 Discussion

17h 00 Evaluation de la journée

Deuxième journée : Le projet : conception , mise en œuvre, évaluation et suivi.

9h 00 Rappel du programme de la journée

9h 15 Evaluation des besoins et définition des objectifs (en groupes)

9h45 Présentation des travaux des groupes et discussion.

10h 15 Le montage financier d'un projet : exposé présenté par le Directeur de l'ANHI
 11h 00 Pause
 11h 15 Discussion
 11h 45 Les ressources financières : identification, mobilisation et gestion, évaluation de la pratique des associations locales (en groupes)
 12h 30 déjeuner

14h 00 Présentation et discussion des travaux des groupes .
 14h 45 Mise en œuvre , obstacles et résistances dans la conduite des projets : analyse de l'expérience locale (en groupes)
 15h 30 Présentation et discussion des travaux des groupes (en plénière).
 16h 00 Pause
 16h 15 Evaluation et suivi d'un projet, analyse de l'expérience locale (en groupes)
 17h 00 Présentation des résultats et discussion
 17h 30 Evaluation et clôture de la session

3- Déroulement des travaux

La formation a eu lieu à la municipalité d'Ouled Teima le Samedi et Dimanche 13 et 14 Mars 1999 . Cette deuxième session a été marquée par la visite à la matinée de la première journée du président du conseil municipal de la ville, Hadj Ali Khayouh , et par la participation aux travaux à la matinée de deuxième journée de Mr Ben Ali, Directeur régional de l'ANHI, et à celle de l'après-midi par Mr le Pacha .

A- Liste des membres des associations participantes

Douch Mohamed , Pdt de la Fédération des Associations d'Ouled
 Azerhoun Miloud ,, Annasr
 Bouchak hassan , ,, Al Wahda
 Bouhou Abdel kader ,, Ait Bel kacem
 Dabache Lahoucine, ,, Attakhadoum
 Abdel Ghani Hammadi ,, Wifaq
 Hamaïd Mohamed ,, Al Houda
 Khoubazi Mohamed ,, Al Amal
 Abdel Haid El Aouad ,, Al Amal
 Bada Larbi ,, Al Khair
 Bou Qafa Boumehdi ,, Al Khair
 Hadj Mohamed ,, Al Houda
 Abdelkrim Assardi ,, Mouisset
 El Houcine Haddaji ,, Falah
 Safi Ismail , chef de service de l'environnement à la Province de Taroudant.

B- Actes des deux journées

2-1 Première journée

Matinée

Les travaux étaient comme suit :

- 1- Rappel du programme des trois sessions.
- 2- Collecte des Attentes individuelles et collectives des participants (travail en groupes).

Résultats :

1^{er} groupe :

- Acquérir la meilleure méthode de préparation et de réalisation des projets par les associations.
- Acquérir la manière de communiquer en vue de bénéficier de l'apport des autres intervenants potentiels dans les projets.

2^{eme} groupe :

- Apprendre à définir les objectifs des projets.
- Acquérir la connaissance des caractères d'un projet réussi.
- apprendre à bénéficier de l'expérience des autres sur les plans méthodologique et technique.

3- Présentation des objectifs de la session.

- 1) Analyse et diagnostic de l'expérience associative locale à Ouled Teima en matière de conception , d'élaboration et de suivi des projets réalisés.
- 2) Acquisition de nouvelles connaissances en matière de projets.

4- Résultats escomptés :

* Améliorer et enrichir les connaissances des participants dans le domaine la méthodologie, la démarche, les techniques et les étapes de la réalisation de projets.

5- Présentation du programme.

6- Définition du concept « projet » (en groupes)

*Résultats : Les définitions recueillies sont les suivantes :

1^{er} groupe :

- Réalisation de projets bénéfiques et d'utilité publique
- Action utile
- Secteur productif
- Planification et réalisation

2^{ème} groupe :

- Programme d'action
- Conception
- Planification
- Programme d'actions d'ordre financier, technique... avec objectifs définis à l'avance.

7- Exposé et discussion du concept « projet » et les problèmes de sa définition

L'exposé a relaté qu'il s'agit d'un concept nouveau dont l'utilisation est généralisée, il y a une vingtaine d'années, a plusieurs domaines, bien qu'il reste dans la pratique courante étroitement liée au monde des affaires, de l'éducation et de la politique...

Ce concept sous-entend la présence d'une démarche, d'un esprit, d'une technique et d'une méthodologie. Quatre mots résument la démarche de projets : l'initiative, le choix, la volonté et l'anticipation.

Après-midi

Les travaux se présentent comme suit :

1- Analyse et diagnostic de l'action associative à Ouled Teima du point de vue la présence ou non de la démarche de projet, telle qu'elle a été présentée (en groupes).

▣ Résultats des deux groupes :

***Aspects et étapes figurant dans l'expérience locale (Al Amal à titre d'exemple) :**

- Identification du problème
- Définition de l'objectif
- Recherche de moyens
- Esprit d'initiative
- Volonté
- Programmation et planification

* Aspects négatifs existant dans l'action de certaines associations :

- Imbrication des objectifs personnels et collectifs
- Improvisation et manque de planification
- Absence de professionnalisme dans la gestion administrative et financière des projets

* Autres aspects négatifs

- Absence de suivi des travaux de la part des responsables des administrations à caractère technique.

▣ **Discussion :**

Trois idées ont été mis en relief :

- L'association AL Amal disposait d'une véritable démarche de projet, mais actuellement les choses évoluent différemment.
- Le projet doit répondre à un besoin émanant de la base populaire concernée.
- L'esprit d'initiative et la volonté d'aller de l'avant doit primer au cours des différentes étapes de la réalisation d'un projet.

2- Exposé sur la méthodologie, techniques et étapes d'un projet.

1) Définition de concepts : Buts, objectifs, méthode, moyens, ressources, bilan, évaluation, suivi.

2) Méthodologie et étapes d'un projet :

L'accent a été mis sur la diversité des points de vue des spécialistes en ce qui concerne les composantes, la méthodologie et les techniques d'un projet. Deux types d'approche de la détermination des étapes d'un projet ont été présentés :

- La première se compose de six étapes :

- La situation problématique
- Acteurs du projet
- Buts escomptés
- Stratégies et moyens
- Résultats à court et à moyen terme
- Aspects négatifs indésirables.

- La seconde approche repose sur 10 étapes :

- Objet du projet
- Pourquoi le projet ?
- Objectifs
- Ressources
- Durée et étapes
- Rôles
- Résistances et difficultés
- Adaptations
- Communication
- Evaluation, bilan et suivi.

3- Discussion et Evaluation de la première journée.

Deuxième jour

Actes de la journée :

- 1- Rappel du travail accompli précédemment et présentation du programme de la journée.
- 2- Exposé sur le montage financier d'un projet présenté par Ben Ali, Directeur de l'ANHI

L'exposé a relaté les idées suivantes :

*** Etapes d'un projet :**

Diagnostic de la situation
Définition des objectifs
Conception de la réalisation et de ses étapes
Montage financier et détermination du coût approximatif.

*** Ressources :**

Ressources directes : cotisations.
Ressources indirectes : crédits.
Autres ressources : dons, vente de biens....

*** Coût : estimation du coût selon les différentes étapes du projet.**

*** Appel d'offres et transactions.**

*** Contrôle et suivi des travaux.**

Après-midi

- 1- Rappel du programme : démarche et technique d'un projet
- 2- Analyse et diagnostic de l'expérience associative locale du point de vue de la présence ou non de la technique et des étapes d'un projet (en groupes).

*** Présentation et discussion des résultats obtenus :**

- **Expérience de l'association Al Amal dans le projet d'assainissement** (le nombre d'étoiles indiquent l'importance de la présence des critères retenus) :

Objet du projet : ***

Raisons : ***

Objectifs : ***

Durée : ***

Ressources : *

Etapes : ***

Rôles : **

Résistances : ***

Communication : ***

Evaluation : néant

- **Expérience de l'association Al Amal dans le projet du dispensaire :**

Objet du projet : ***

Raisons : ***

Objectifs : ***

Durée : Néant

Ressources : ***

Etapes : Néant

Rôles : ***

Résistances : ***

Communication : Néant

Evaluation : néant

3- Evaluation de la session de formation et conclusion :

- 1- Selon des intervenants les résultats définis au départ sont atteints.
- 2- Selon d'autres , la technique du projet est claire, mais il aurait été souhaitable d'approfondir un peu davantage la question de la démarche d'un projet qui reste encore un peu ambiguë. Bada Larbi se demande comment il va faire pour expliquer à ses siens la démarche d'un projet.
- 3- Pour Douch les objectifs sont atteints à 90% du total.

Fin

**Compte rendu de la troisième session de formation, 20 et 21 Mars 1999,
Ouled Teima , USAID assistance aux associations.**

**Thème, « La communication au service de la participation et du
partenariat .**

1- Le programme de la rencontre

Première journée : Communication et participation : Les associations et la population

Matin

9h 00 Attentes des participants

9h 15 Présentation de la session : Objectifs, programme, modalités d'organisation , résultats escomptés (en termes de compétences).

9h 45 Exposé introductif du thème de la formation

10h 05 Discussion

10h 30 Pause

10h 45 Analyse critique de la pratique des associations de quartier à Ouled Teima dans le domaine de la communication avec la population (en groupes) .

11h 15 Présentation des travaux de groupes et discussion

11h 45 Exposé : enjeux de la communication d'une association avec les différentes catégories sociales de la population qu'elle représente, avec présentation de techniques (en plénière).

12h 05 Discussion

12h 30 Déjeuner

Après - midi

14h 00 Exposé : comment une communication imaginative peut vaincre les obstacles à la participation de la femme dans un contexte social rural traditionnel (Présentation de l'expérience de l'association Touizi par Mrs Ouadi et Ahjam).

14h 45 Discussion

15h 00 Projection d'un document audiovisuel sur l'expérience de l'association Touizi

15h 30 Discussion

16h 00 Comparaison entre le contexte de Drarga et le contexte d'Ouled Teima (en groupes).

16h30 Présentation des travaux des groupes et discussion

17h00 Evaluation de la journée.

Deuxième journée : Les associations et leur environnement institutionnel

Matin

9h 00 Réactivation des acquis de la veille et rappel du programme de la journée

9h 15 Analyse critique de l'expérience des associations de quartier à Ouled Teima dans le domaine de leurs relations avec leur environnement institutionnel (en groupes).

9h45 Présentation des travaux des groupes et discussion.
10h 30 Exposé sur les techniques de négociation .
11h 00 Pause
11h 15 Discussion
11h 45 Exposé : Présentation des bailleurs de fonds potentiels des actions de développement .
12h 00 Discussion
12h 30 Déjeuner

Après-midi

14h 00 Exposé sur l'élaboration d'un projet à soumettre à un bailleur de fond.
14h 20 Discussion
15h 00 Exercice d'élaboration de projets à soumettre à des bailleurs de fond (en groupes)
15h 45 Pause
16h 15 Présentation des résultats du travail des groupes et correction de l'exercice
16h 45 Evaluation de la session
17h 00 Evaluation du programme de formation dans son ensemble et mise en place des modalités pour répercuter les acquis sur l'ensemble des bénéficiaires potentiels.
18h 30 clôture.

3- Déroulement des travaux

1- Liste des membres des associations participantes (Il s'agit des personnes ayant été présents de manière régulière lors des deux journées de formation).

Douch Mohamed , Pdt de la Fédération des Associations d'Ouled

Azerhoun Miloud	„	Annasr
Akchoud Aissa	„	Annour
Bouchak hassan ,	„	Al Wahda
Bouhou Abdel kader	„	Ait Bel kacem
Chihab Bleilik	„	Maniya
Brahim amazzane	„	Maniya
Khoubazi Mohamed	„	Al Amal
Abdel Haid El Aouad	„	Al Amal
Bada Larbi	„	Al Khair
Bou Qafa Boumehdi	„	Al Khair
El Houcine Haddaji	„	Falah
Mohamed Azdoude	„	Tamount
Brahim Radoi	„	Riad
Ait Lahbil Lahcen	„	Annasr
Rabouz Miloud	„	Attakadoum

Safi Ismail , chef de service de l'environnement à la Province de Taroudant.

B- Actes des deux journées

2-1 Première journée

Matinée

Les travaux étaient comme suit :

- 1- Rappel du programme des trois sessions.
- 2- Collecte des Attentes individuelles et collectives des participants (travail en groupes).

Résultats :

- Acquérir les méthodes de communication avec la population et les institutions.
- Avoir des informations sur les bailleurs de fonds qui opèrent dans les domaines de développement au Maroc.

3- Présentation des objectifs de la session.

- 1) Analyse et diagnostic de l'expérience associative locale à Ouled Teima en matière de communication avec la population et l'environnement institutionnel .
- 2) Acquisition de techniques et concepts à même de permettre d'améliorer l'action des associations en matière de communication externe.

4- Présentation du programme.

5- Exposé introductif du thème de la session: la culture de la communication

Présentation d'éclaircissements au sujet de la communication et son importance dans le domaine de la politique, la consommation , la publicité et l'investissement... Mise en exergue de l'importance de la communication externe dans l'action associative, avec présentation des exemples à partir de l'expérience locale des associations d'Ouled Teima.

Discussion

Des participants, à savoir en particulier Mrs Douche, Azerhoune , Safi , Chihab, Heddagi, Bouchak ont donné des éclaircissements supplémentaires concernant le rôle de la communication externe dans la réussite de l'action associative, et ont mis également l'accent sur les contraintes qui entravent l'existence de dialogue, d'une part entre les associations, et d'autre part entre celles-ci et les populations concernées et leur environnement institutionnel.

Il s'est dégagé également de la discussion que la communication est quelque chose où s'interfère l'interne et l'externe, et qu'elle revêt plusieurs formes. La réalisation

de projets peut être considérée, en elle même, comme une sorte de communication avec la population et l'administration ou avec d'autres institutions.

Mr Bouziane à la fin a préconisé que les associations à Ouled Teima, doivent aujourd'hui agir comme des institutions, et avoir confiance en leurs compétences et aptitudes.

- Analyse critique de la pratique des associations de quartier à Ouled Teima dans le domaine de la communication avec la population (en groupes) .
- Résultats : la présentation des résultats a été, faute de temps, reportée au lendemain.

Après-midi

7- Présentation de l'expérience de l'association Touizi en matière de la communication avec la population et l'environnement institutionnel .

*** Exposé de Mr Ouadi:**

L'intervenant a répété ce qu'il avait déjà exposé aux associations lors de la visite de Drarga, le 29 Janvier 1999. Il a relaté la démarche suivie par l'association pour amener la femme à participer aux actions et programmes réalisés par l'association notamment au profit de la femme et de l'enfant , et ce , en étroite coordination avec les services de la santé publique.

A la fin, un document audio-visuel a été présenté. Il illustre le déroulement des assemblées générales organisées par l'association dans le douar en présence des femmes, et la visite au douar d'une commission officielle présidée par le Ministre de l'action sociale et de l'enfance.

*** Discussion :**

Les questions posées et les éclaircissements demandés ont porté sur la participation de la population et la stratégie de communication adoptée en vue de la mobilisation des ressources.

Mr Ouadi a mis l'accent dans ses réponses sur la nécessité de la préparation de la stratégie d'action et de la mise en place des structures organisationnelles appropriées à même de superviser et évaluer de façon continue le travail de l'association, sans oublier d'élaborer un programme de formation continue au profit des adhérents (participation aux sessions de formation et colloques...).

Concernant les difficultés rencontrées dans le domaine de la communication interne, Mr Ouadi a souligné que bien souvent celles-ci sont surmontées par le recours aux statuts et règlements de l'association.

Des éclaircissements sont données également au sujet de la collecte et la gestion des ressources financières de l'association Touizi.

Deuxième jour

Actes de la journée :

- 1- Rappel du travail accompli précédemment et présentation et discussion du programme de la journée.
- 2- Présentation des résultats du travail des groupes : Analyse critique de la pratique des associations de quartier à Ouled Teima dans le domaine de la communication avec la population.

1^{er} groupe:

*** Points de force**

- Représentation par l'association de toutes les catégories politiques et sociales de la population.
- Sensibilisation de la population.
- Participation de la femme.
- Exploitation des éléments actifs dans la motivation de la population.

*** Points de faiblesse**

- Echec dans l'éradication des résistances.
- Echec dans la participation de toutes les catégories sociales.

2^{ème} groupe :

*** Points de force :**

néant

*** Points de faiblesse :**

- Manque de confiance.
- Faible encadrement de la population .
- Incapacité des dirigeants à convaincre les populations des l'objectifs des associations.
- Pauvreté de la population .
- Faiblesse de la communication interne au sein des associations

3^{ème} groupe :

*** Points de force :**

- Appui de l'association sur les éléments influents dans le quartier.
- Utilisation des différents moyens de communication (affiches, convocations,...).
- Contact direct et discussion avec la population.

- Organisation de réunions dans les rues.
- Commencement de la réalisation de projets.
- Intégration des facilités de paiement.
- Association des éléments indésirables dans la responsabilité au sein de l'association.

Points de faiblesse :

- Retard dans le lancement des travaux.
- Faiblesse des adhésions.
- Existence de personnes subversifs dans le quartier.
- Réputation des membres du bureau.
- Prépondérance du politique sur l'associatif.
- Problème de l'analphabétisme et l'ignorance.
- Complexe du leadership.

Discussion :

La discussion a porté sur les contraintes d'ordre politique et matériel qui entravent la communication avec la population.

Bilan : les associations à Ouled Teima rencontrent d'énormes difficultés à communiquer avec la population.

Mr Bouziane remarque que la réalisation de projets de développement suppose que la communication avec la population se passe bien.

3- Exposé : Présentation des bailleurs de fonds potentiels des actions de développement.

*** Les organisations gouvernementales :**

- Directes : USAID, GTZ, KFW...
- Indirectes relevant des nations unies: UNICEF, OMS, FAO, PNEUD...

*** ONG**

4 - Présentation d'une liste comportant les adresses de certaines organisations à l'échelle nationale et internationale.

Après-midi

5- Exposé sur l'élaboration d'un projet à soumettre à un bailleur de fond : Présentation et discussion d'un modèle de fiche de projet.

Elle comporte huit points :

- Contexte.
- Bénéficiaires.
- But.
- Objectifs.
- Activités.
- Moyens.
- Budget .
- Echancier.

6- Exercice d'élaboration de projets à soumettre à des bailleurs de fond (en groupes)

7- Présentation, discussion et correction des exercices.

8- Evaluation du programme de formation et conclusion .

Les intervenants ont exprimé leur satisfaction de la formation dans son ensemble. Mr Douche a relaté les carences remarquées lors des trois rencontres : le non respect du temps ; présence perturbée et irrégulière des participants, absence de documents en arabe exception faite du programme de la dernière session ; absence à Ouled Teima d'un lieu adéquat pour la tenue des sessions de formation.

Sur le plan pédagogique, il a estimé de très positif le travail en groupes, bien que la participation individuelle de la majorité des participants est restée très limitée.

Mr Chihab a exprimé son regret de n'avoir pas été convié à participer aux deux premières sessions de formation. Il a souligné qu'il aurait été souhaitable de convoquer toutes les associations qui opèrent dans le domaine social et culturel à Ouled Teima.

Mr Bouchak a remarqué quant à lui que l'un des principaux résultats de cette rencontre réside dans l'ambiance qui a prévalu lors de ces rencontres et qui reste caractérisée par le respect de l'autre et la présence de dialogue entre les représentants des associations d'Ouled Teima. Mr Bouziane à la fin a relaté les acquis obtenus et en particulier celui relatif à la dynamique associative engendrée à Ouled Teima depuis le mois de Juillet 1998, et a insisté sur la nécessité de la préserver dans l'avenir.

Fin.

ANNEXE B

L'Accord sur la Livraison de Buses

A OULED TAIMA

Une Réunion s'est tenu le Jeudi 27/05/99 au Pachalikat de Ouled Taima en présence de Messieurs :

- *Monsieur Mohamed CHENMAN* : LE PACHA DE OULED TAIMA
- *Monsieur BENALI* : DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ANHI
- *Monsieur Mohamed OUBOU* : INGÉNIEUR MUNICIPAL DE OULED TAIMA
- *Monsieur Aziz BOURQUILA* : BET (C.E.T.B)
- *Monsieur Hamid EL OUARDI* : BET (SOMAPRING)
- *Monsieur Mohamed DOUCHE* : PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES ASSONSIATIONS
- *Monsieur Mahjoub HAMDAOUI* : ASSOCIATION AL WAHDA
- *Monsieur Mustapha HAMRI* : ASSOCIATION AL MOUSTAKBAL

RECEIVED
17 JUN 1999

- Une mise au point a été faite sur les études réalisées par le BET désigné par l'ANHI, ainsi que la Fourniture des Matériaux entrant dans le cadre de la participation de l'USAID dans le projet Pilote.
- Concernant le 1^{er} Point, l'ensemble des études ont été approuvées par l'ONEP ==> donc la déviation du collecteur d'assainissement dû à la présence de conduite d'eau potable incombe aux services de l'ONEP parce que cette dernière n'a pas signalé la présence de la conduite d'AEP lors de l'approbation de l'étude.
- Le 2^{ème} Point : La fourniture de la 1^{ère} tranche de la participation de l'USAID ne posait aucun problème.

Concernant la deuxième tranche en l'occurrence les 150 buses récupérées par l'association "GLITA" l'ensemble des présents à la réunion ont décidé que c'était une Avance de fourniture de matériaux, étant donnée que celle-ci avait bien avancé dans les travaux de terrassements, et ainsi il a été décidé qu'une réunion regroupant l'ensemble des associations sera tenue le 28/05/99 pour établir et signer une "CONVENTION" qui définira la coordination entre les différentes associations et la gestion des participations et des dons consistant la fourniture de :

- 10 Tones de ciments et 150 buses de diamètre Ø 600.

PI : Ci-joint la convention par laquelle les différents associations se sont engagées à définir en répartition des dons sus mentionnées.

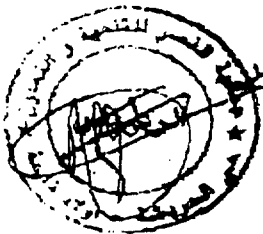
بين الأطراف الاتيصة و هي :

- الطرف الاول : جمعية الوحدة لحي الرطيم من جهة
- الطرف الثاني : جمعية النصر احي الحريشة و جمعية المستقبل لحي الرطيم من جهة ثانية .
- الطرف الثالث : جمعية الهدى لحي الكلية من جهة ثالثة .

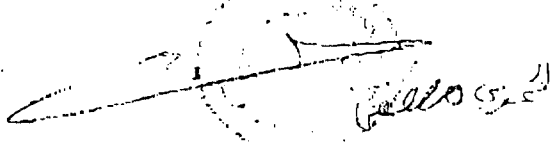
حول توزيع ما تبقى من الحصة المرصودة من قبل الوكالة الامريكية للتنمية و الممثلة في : مائة و خمسين (150 متر) قناة للواد الحار من فئة 600 مم و عشرة (10 طن) اطنان من الاسمنت و سيتم توزيع هذه الحصة كما يلي :

- 1- عشرة اطنان (10 طن) من الاسمنت من نصيب جمعية الوحدة لحي الرطيم .
- 2- خمسون (50 م) قناة من فئة 600 مم من نصيب جمعية النصر لحي الحريشة و جمعية المستقبل لحي الرطيم .
- 3- مائة (100 م) قناة من فئة 600 مم من نصيب جمعية الهدى لحي الكلية .

و بمقتضى هذا الالتزام تتنازل الأطراف كلها عن المطالبة بالتعويضات عن تكلفة الاشغال المنجزة داخل احيائها . و سيتم تطبيق مقتضيات هذا الالتزام تحت اشراف و بمعية فدرالية جمعيات التنمية الذاتية باولادنايمة .



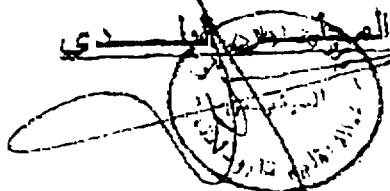
ج. المستقبل و ج. النصر



فدرالية جمعيات التنمية الذاتية

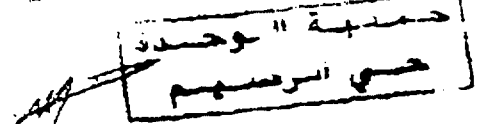
دوش محمد

المستقبل لحي الرطيم



المستقبل لحي الرطيم
محمد المصطفى

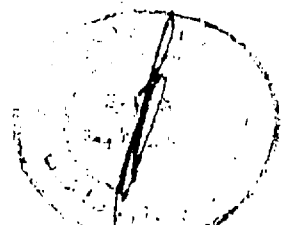
جمعية الوحدة لحي الرطيم



جمعية الوحدة لحي الرطيم



السلطة المحلية



امضاء اشراف

Agadir le, 21/05/99

A L'ATTENTION DE Mr. TARIK SALIM (E.H.P)

Suite à votre Fax du 17/5/99 une séance de travail a été tenu au siège de l'ANHI Agadir pour faire le point de la situation du projet pilote en présence de Mr. BENALI (ANHI Agadir) - Mr. BOURQUIA (C.E.T.B.) et Mr. HAMID (B.E.T. Somapring chargé des études techniques et suivi des travaux)
Il est ressorti de cette réunion ce qui suit :

- 1) Concernant la livraison des buses, la méthode suivante a été adoptée
 - Les buses n'ont été livrées que sous deux conditions
 - * En fonction des terrassements réalisées par les associations
 - * Ces buses sont destinées au projet pilote définis en commun accord avec l'ensemble des intervenants (Municipalité - ANHI - U.S.A.I.D. - Fédérations des associations) qui consistait à la réalisation d'un collecteur inter-quartier (RTAIM - LAHRICHA - RTAIM LFOKANI) réalisés par plusieurs associations
 - La première tranche de livraison s'est déroulée dans de bonne conditions répondant au deux critères cité ci-avant.

Cette tranche comportée la livraison de 360 buses de diamètre 600.

- Concernant la deuxième tranche nous nous sommes confrontés à des problèmes de livraison, étant donné que les deux conditions n'étaient pas respectées, ce qui a retardé l'opération de livraison.

Toutefois sur la base de la demande du Président de la Fédération, et du Président de la Municipalité 10 T. de ciment on été livrées ainsi que 120 buses de diamètre 600 à l'association AL MOUSTAKBAL (Quartier RTAIM LFOKANI). Cette livraison ne pose pas de problème parce qu'elle rentre dans le cadre du projet pilote.

150 buses de diamètre 500 on été déposées sur le chantier et récupérées par l'association AL HOUDA (Quartier GLITA). Cette livraison a posé problème parce que ce dernier n'est pas concerné par le projet pilote.

A cet effet, nous avons suspendu les livraisons en attendant la tenue d'une réunion avec la Fédération des associations, l'autorité locale, la Municipalité, l'ANHI et les bureaux d'études, afin de statuer sur la fourniture du reliquat des buses. Cette réunion est programmée pour le Mardi 25 Mai 1999. Le reste des matériaux sera livrés avant fin Mai, et nous vous tiendrons informé sur les décisions prises lors de cette réunion.

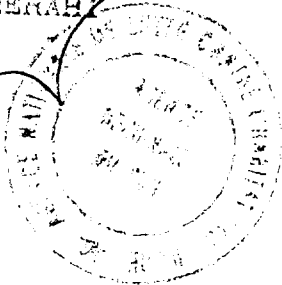
- 2) Le Bureau d'études chargé de l'étude a justifié cette déviation par la contrainte technique suivante qui est : la traversée d'une conduite d'alimentation en eau potable qui se trouvait sur l'axe du collecteur

principal d'assainissement. Le tracé de cette déviation a été arrêté en commun accord avec les Techniciens de L'ONEP, l'Ingénieur Municipal de Ouled Teima, le Technicien de l'autorité d'Ouled Teima, le Président et les membres des associations (voir procès-verbal du suivi de chantier du 1/12/98 ci-joint)

Aussi je porte à votre connaissance que toutes les études ont été approuvées par l'ONEP (Organisme chargé de la réalisation, du suivi et gestion du réseau d'assainissement d'Ouled Teima).

- 3) La responsabilité de la déviation de 150 buses de diamètre 500 à l'association AL HOUDA non concernées par le projet pilote incombe au Président de la Fédération des associations qui est resté passif devant cette situation anormale, surtout que cette livraison a été faite en plusieurs parties, ce qui signifie son accord.
- 4) Le suivi technique a été régulier et performant au démarrage des travaux sanctionné par des procès-verbaux d'ouverture de chantier et de suivi. Je porte à votre connaissance que pour la pose d'environ 500 ml de buses, une dizaine de visites ont été effectuées (voir procès verbaux ci-joint). Suite à l'arrêt des travaux et aux problèmes inter-associaion le suivi a été suspendu. Ce suivi a repris dès que la livraison des buses de la deuxième tranche ont été effectuées.
La réalisation de la première tranche s'est effectuée Novembre et Décembre. Durant cette période huit visites ont été effectuées.
La deuxième tranche a été entamé début Mai (deux visites à ce jour ont été effectuée).

Le Directeur de l'Agence
Régionale du Sud
BENALI MERAH



C.E.T.S.
BOURQUIA AZIZ
Ingénieur - Génie Civil



ANNEXE C

Textes des Conventions pour Ouled Teima

**Royaume du Maroc
Province de Taroudant**

Municipalité de Oulad Teima

**CONVENTION RELATIVE A LA
CONSTRUCTION D'UNE STATION
D'EPURATION, A SON EXPLOITATION ET A
LA REUTILISATION DES EAUX TRAITEES
POUR L'IRRIGATION
DANS LE CADRE D'UN PROJET PILOTE**

**USAID
Environnemental Health Project
Août 1999**

Art 1^{er} : Objet La présente convention consacre un partenariat entre les parties désignées à l'article 2 ci-dessous en vue de parvenir , à travers l'exécution de leurs prestations respectives, à la construction d'une station d'épuration expérimentale, à son exploitation et à la réutilisation des eaux épurées pour l'irrigation d'une parcelle de terrain en vue d'obtenir une production qui satisfait aux exigences de qualité et de compétitivité.

Les objectifs à atteindre sont constitués par la réduction des nuisances des rejets de l'émissaire, l'expérimentation des techniques d'épuration et de réutilisation dans la perspective de l'amélioration des performances du schéma directeur d'assainissement ainsi que la sensibilisation et la mobilisation des parties concernées.

Art 2. Parties contractantes : La présente convention est conclue entre :

1/ **La municipalité de O.Teima** en qualité de maître d'ouvrage de la station et responsable administratif de son exploitation, représentée par son président ;

2/ **La commune rurale de Bou Moussa** en qualité de partie intéressée par la qualité des eaux de ruissellement qui traversent son territoire et par leur réutilisation agricole, représentée par son président ;

3/ **La province de Taroudant** à laquelle sont rattachées les communes concernées ; représentée par.....

4/ **L'administration des Eaux et Forêts** en sa qualité d'administrateur de la parcelle du terrain relevant du domaine forestier destinée à recevoir, à titre temporaire, la station d'épuration, représentée par le directeur régional des eaux et forêts du Sud Ouest (Agadir) ;

5/ **Mr Abdelmajid Al Khattabi**, exploitant à titre d'usager de la parcelle de 2 à 4 ha destinée à l'expérimentation de la réutilisation des eaux épurées pour l'irrigation;

6/ **L'ONEP** en sa qualité de gestionnaire du réseau d'eau potable et de partie choisie par la commune de Oulad Teima pour réaliser le schéma directeur d'assainissement et assurer la gestion déléguée du service d'assainissement en fonction des moyens qui seront mis à sa disposition, représenté par le directeur provincial de Taroudant ;

7/ **L'ANHI**, en sa qualité de partie intéressée par l'aménagement d'un réseau d'assainissement structurant ; représentée par

8/ **L'office régional de mise en valeur agricole de Souss Massa**, en qualité de partie intéressée par les résultats de l'expérience de réutilisation des eaux épurées pour une utilisation agricole, représenté par son directeur ;

9/ **Le ministère de la santé publique** en qualité de partie concernée par le suivi de l'hygiène du milieu et de l'amélioration de la qualité des eaux ; représenté par le délégué provincial de Taroudant

10/ **Le ministère de l'équipement** en qualité d'administrateur délégué du domaine hydraulique, représenté par le directeur provincial à Taroudant,

11/ **L'AUAER** en qualité de regroupement des agriculteurs et porte parole des réutilisateurs des eaux épurées ;

12/ **La fédération des associations de développement** en qualité de promoteur de la participation communautaire et des projets de développement intégrés.

Article 3 : Description du projet - Le projet consiste en la construction d'une station d'épuration pilote sur une parcelle de 0,65 ha relevant du domaine forestier, destinée à la collecte des eaux usées provenant du collecteur de Oulad Taima pour la démonstration de procédés de lagunage (naturel et amélioré).

Les installations comprendront des unités de pré- traitement (dégrillage et désablage) des unités de traitement primaire (puisards anarobies avec capacité de digestion) et des unités de traitement secondaire dotées d'un bassin facultatif et d'un chenal algal suivi de bassins de maturation.

Les unités de pré-traitement et de traitement primaire seront dimensionnées pour un débit de conception de 40 m³ et celles de traitement secondaire pour un débit de 20 m³.

Les unités secondaires constitueront deux filières séparées de manière à comparer leurs performances respectives. Chacune des deux filières sera dotée d'une ligne permettant la circulation du tiers de leurs effluents au niveau des bassins d'oxygénation (bassin facultatif et chemin algal).

Les unités de la station pilote seront construites en matériaux locaux et en toute simplicité pour assurer une durée de vie de trois ans au maximum.

Les eaux usées seront captées au niveau de l'ouvrage de rejet existant et amenées à la station par le biais d'une adduction canalisée. Après épuration, elles seront déversées dans un puisard permettant leur déversement dans la séguia existante ou leur pompage vers la parcelle de 2 ha appartenant à monsieur Abdelmajid Al Khattabli qui consent à l'affecter pour la démonstration de l'irrigation par les eaux épurées.

Ladite parcelle est délimitée sur une propriété totale de 14 ha en vue d'emmagasiner les eaux épurées sur une période de trois jours (120 m³) et sera équipée de l'infrastructure nécessaire pour l'irrigation en gravité.

Les cultures à irriguer dans le cadre de ce projet sont : la fève, les courges, le maïs, les courgettes, la pomme de terre les aubergines et la luzerne.

La période de démonstration sera établie sur une année au minimum couvrant au moins une séance sèche et une saison humide. Le pilote sera suivi rigoureusement pendant ces délais obligeant, en particulier à accomplir :

- ◆ Au niveau de la station, la mesure périodique des paramètres hydrauliques (débit), des qualités physico-chimiques et biologiques des eaux usées brutes et des effluents, ainsi que les paramètres climatiques, selon un protocole de suivi, à établir avant la mise en fonction du pilote ;
- ◆ Au niveau de la parcelle de démonstration, la mesure périodique des paramètres physico-chimiques et biologiques des sols et plantes irriguées ainsi que les paramètres de production : rendement, qualité, prix, recouvrement).

Art 4 – Engagements des partenaires pendant la phase de conception et de réalisation des travaux

Pour l'aboutissement du projet décrit ci-dessus, les parties signataires, s'engagent à assurer les prestations respectives suivantes afférentes à la conception des ouvrages et à la réalisation des travaux :

- 1/ La commune de Oulad Teima en tant que maître d'ouvrage :
 - fournit les matériaux nécessaires à la construction de la station pilote de traitement,
 - met à la disposition du projet les engins de creusement et de transport,
 - supervise l'ensemble des travaux.
- 2/ La commune de Sidi Bou Moussa prête la main d'œuvre nécessaire, en l'occurrence.....
- 3/ L'administration des Eaux et Forêts facilite et engage, à la demande de la municipalité, la procédure administrative permettant l'utilisation de la parcelle destinée à recevoir le projet pilote, dans le cadre des procédures d'occupation temporaire du domaine forestier ;
- 4/ Monsieur A.Khattabi autorise sans formalité préalable et de manière irrévocable, la réalisation sur la parcelle de démonstration de tous travaux de nivellement, d'équipement et d'aménagement, à y laisser pénétrer, à tout moment, les représentants des parties signataires de la convention et leurs préposés ; sans exiger aucun loyer ni redevance de quelque nature que ce soit,

5/ L'ORMVA- Souss Massa réalise et prend en charge les levés topographiques pour l'implantation des ouvrages. Il construit, avec les matériaux et les personnels mis à sa disposition, les ouvrages et canalisations destinés à l'irrigation des parcelles expérimentales ;

6/ Le ministère de l'équipement assure le suivi technique des plans ;

7/ L'ONEP, assiste la municipalité dans la supervision des travaux de la Station d'épuration sus-mentionnée;

8/ L'ANHI contribue au financement de la construction par un don de 10.000 dh et fournit le groupe électrogène et le pompes ;

9/ La commune de Oulad Taima apporte une contribution financière de 100 000 dh ;

10/ La commune de sidi Boumoussa, l'AUAER et la fédération des associations de développement fournissent, le travail bénévole de leurs membres.

L'agencement et la quantification de ces différentes prestations et fournitures figurent dans le plan de travail joint à la présente convention.

Art 5 Engagements des partenaires pendant la phase d'exploitation

Au terme des travaux d'installation les engagements des parties signataires consisteront en :

- 1) La Municipalité de O. Teima administre le projet et lui affecte pour une durée maximum de 3 années :
 - un ouvrier ;
 - un technicien chargé de la réparation et de la maintenance des ouvrages et équipements ;
 - un véhicule;
- 2) Monsieur Al Khattabi maintient, de manière irrévocable et dans les limites de ses droits sur le terrain, l'affectation de la parcelle retenue, aux opérations d'expérimentation et de démonstration; il s'engage notamment :
 - à l'exploiter exclusivement pour les la production des espèces retenues par l'étude et selon les conditions techniques qui lui seront indiquées ;
 - à exécuter les prescriptions techniques qui lui seront faites pour obtenir le meilleur rendement possible en quantité et en qualité ;

- à collaborer avec toutes les parties, leurs préposés et leurs représentants, en permettant à tout moment l'accès à la propriété, le prélèvement des échantillons etc ;
- à n'envoyer à la consommation que les produits reconnus sans risque pour la santé humaine ou animale ; ;

3/ La commune de Sidi Bou Moussa prête les services d'un technicien en électromécanique et plomberie pour assurer l'entretien de la tuyauterie et de l'équipement ;

4/ L'ORMVA du Sous Massa maintient pendant cette période les prestations suivantes :

- assurer le contrôle des performances du pilote de réutilisation,
- analyser les échantillons de l'eau, du sol et des plantes ;
- assurer le suivi technique des expérimentations ;
- assurer le contrôle périodique des ouvrages de réutilisation ;

5°) L'ONEP assure l'assistance technique de la gestion des ouvrages de traitement y compris le contrôle technique régulier de la station;

6°) Le Ministère de la Santé Publique participe à la bonne exécution des prestations techniques et au maintien des conditions d'hygiène et de sécurité. En particulier il effectue les investigations et enquêtes épidémiologiques suivantes :

- contrôle des nuisances relatives aux odeurs et prolifération des insectes ;
- contrôle de la qualité des eaux de boisson dans les points d'eau dans le périmètre attenant à la station d'épuration ;
- interprétation des résultats ;
- assistance de l'ONEP dans l'échantillonnage et l'exécution des analyses bactériologiques des eaux usées brutes et épurées ;

7/ Le ministère de l'équipement assure :

- le suivi hydraulique du traitement ;
- le suivi des caractéristiques du traitement.

8/ l'AUER fournit les services de ses membres à titre gratuit pour assurer le gardiennage, le nettoyage des ouvrages et les travaux de maintenance, sous la direction de la municipalité.

Art 6 Gestion administrative du projet

La municipalité de Oulad Teima se charge de l'administration du projet et assure les engagements qui en découlent à l'égard des tiers. Toutefois, chaque prestataire de services demeure responsable de ses propres obligations et des actes de ses préposés. Les participants à titre bénévole au projet ne peuvent, en aucun cas prétendre, engager une responsabilité quelconque de la municipalité en raison notamment des accidents qui peuvent survenir à l'occasion de leurs prestations.

La municipalité est assistée dans l'administration du projet par un comité de pilotage et par une commission technique.

Le comité de pilotage comprend, sous la présidence du pacha de Oulad Taimia les représentants de tous les partenaires signataires. Il peut inviter à ses réunions toute personne dont la présence lui paraît utile. Il se réunit chaque fois que nécessaire et au moins une fois par mois pendant la phase de démarrage et une fois par trimestre ultérieurement.

Ce comité a pour mission :

- de coordonner les différentes interventions prévues dans le projet ;
- de suivre les études, les travaux, les investigations, techniques et sanitaires et de débattre des résultats obtenus,
- de résoudre les problèmes techniques et de gestion imprévus qui peuvent se poser,
- d'harmoniser les actions des intervenants et d'adapter progressivement les solutions à l'évolution du projet et de son milieu ;
- et de manière générale de soutenir la réussite de l'expérience notamment en mobilisant en sa faveur les moyens nouveaux dont elle peut avoir besoin.

Art 7 – Gestion technique du projet

La gestion technique du projet est assurée par une commission technique regroupant les représentants de :

- l'autorité locale ;
- La municipalité de O.Teima.
- l'ONEP,
- L'ORMVA-SM ;
- Le Ministère de la Santé Publique ;
- L'AUER .

Cette commission se réunit aussi souvent que nécessaire. Elle veille en particulier à la bonne exécution des prestations techniques prévues, à l'analyse des résultats, au

maintien des meilleures conditions d'hygiène et de sécurité et à l'établissement d'un rapport mensuel sur les performances de la station et de la réutilisation des eaux. Elle reçoit une analyse mensuelle des activités réalisées dans le cadre du projet par l'ONEP, l'ORMVA et le Ministère de la Santé Publique.

Art 8 : Fonds de soutien

Un fonds de soutien au projet est constitué pour garantir le financement du fonctionnement régulier des ouvrages .

A cette fin, un compte sera ouvert par l'AUER auprès d'une banque de la place.

Un rapport sur les mouvements opérés à partir de ce compte est présenté au comité de pilotage par son président tous les trois mois.

Ce compte reçoit au crédit les subventions sans affectation spéciale qui sont destinées au projet par des donateurs publics ou privés. En débit, il couvre à titre d'avances ou de frais irrécupérables, les dépenses urgentes nécessitées par le projet notamment celles afférentes à l'alimentation en carburant et en énergie électrique, ou à l'acheminement des échantillonnages.

Il est obligatoirement soldé à la fin du projet et son produit affecté, par décision du comité de pilotage à une œuvre de même nature..

Art 9 – Caractéristiques des eaux susceptibles de réutilisation

Les eaux admises à la réutilisation dans l'irrigation doivent répondre aux normes de l'OMS et de la FAO telles que spécifiées dans le rapport de faisabilité du présent projet (annexe b)

Art 10 – Livraison des produits à la consommation

Le propriétaire peut mettre en consommation les produits de l'expérience après avis conforme de la commission technique et contrôle du service d'hygiène de la santé publique.

Art 11 Validité de la convention :

La présente convention prend effet dès sa signature par les parties. Elle est établie pour une durée ferme de trois années. Toutefois, avant son échéance, les parties peuvent convenir de la prolonger pour toute autre durée.

Fait a Oulad Teima le

اتفاقية شراكة بغرض تجهيز

الأحياء السكنية

الذبيحة

وعيا منها بضرورة تعبئة جميع الموارد والطاقات من أجل التعجيل بعمليات تجهيز الأحياء الجديدة وإشراك جميع المستفيدين في تقرير ودعم العمليات، ارتأت الأطراف الموقعة على هذه الاتفاقية انطلاقا من موقع مسؤولياتها واهتمامها المختلفة أن تضع إطارا عاما لتعاونها بغية تحديد الأهداف ذات الأولوية وضبط مساهمات وأدوار جميع المتدخلين على الأمد القصير والمتوسط.

واعتبارا لدور التطهير السائل في هيكلية الأحياء، وتجهيزها والرفع من مستواها الصحي بما يترتب عن ذلك من آثار حميدة على الصحة، والسلامة والبيئة، فقد أجمعت الأطراف على إعطاء الأسبقية المطلقة إلى وضع قنوات الواد الحار وربطها بمحطة للمعالجة صالحة لري أراضي فلاحية في إطار برنامج تجريبي.

وانطلاقا من ضرورة تحقيق استمرارية لهذه المبادرة الجماعية والمتداخلة بين الإدارة المحلية، والمؤسسات العمومية الوطنية والجهوية، والحركة الجمعوية، فقد تقرر تمتيع جمعية الوحدة للتنمية، بالحق في استرداد قيمة التجهيزات بمناسبة ربط البنايات المجاورة للشبكة مستقبلا قصد تحقيق المساواة بين المستفيدين من جهة وتوفير موارد يمكن توظيفها فيما بعد لإنجاز تجهيزات جماعية أخرى لصالح السكان.

ولهذه الأغراض، يتم وضع هذه الاتفاقية لتكون مرجعا صريحا ينص على مساهمة الأطراف ماديا ومعنويا في وضع وتنفيذ البرنامج المتعلق بالتطهير السائل و يحضر للمرحلة الثانية التي سترتبط فيها القنوات بالتجهيزات البلدية مع احتفاض الجمعية بدورها الموازي في المتابعة والمبادرة لتحقيق شراكات أخرى

يتم التراضي والاتفاق بين:

- 1 - السلطة المحلية لبلدية أولاد تايمة في شخص السيد الباشا،
- 2- بلدية أولاد تايمة الممثلة من طرف رئيسها،
- 3- الوكالة الوطنية لمحاربة السكن غير اللائق الممثلة من طرف
- 4- المكتب الوطني للماء الصالح للشرب الممثل من طرف
- 5- المكتب الوطني للكهرباء الممثل من طرف
- 6- المكتب الوطني للبريد والمواصلات الممثلة من طرف
- 7- جمعية الوحدة للتنمية ، الممثلة برئيسها
- 8- فدرالية جمعيات التنمية ، الممثلة برئيسها

على ما يلي

المادة 1: يوضع طبقا لاتفاقية الشراكة هذه برنامج عمل يشمل:

- مد حي الرضيم بقنوات الواد الحار
- ضم القنوات لشبكة التطهير العمومية
- مساندة ربط البنايات الجديدة بقنوات حي الرضيم التي تم وضعها من قبل الجمعية

المادة 2: ينجز البرنامج على مرحلتين:

- 1- المرحلة الأولى تسري إلى نهاية الأشغال الميينة في التصميم الملحق بهذه الاتفاقية والوفاء بجميع الالتزامات المترتبة عن ذلك تجاه الأطراف والمتعاقدين. ويشارك في تدبير هذه المرحلة جميع المتدخلون وفق الشروط المنصوص عليها في المادة الثالثة أسفله.

2- المرحلة الثانية وتبدأ عند ضم القنوات المشيدة للشبكة العمومية مع الاحتفاظ لجمعية الوحدة للتنمية بحق استرداد مساهمة أصحاب البنايات الجديدة في قيمة القنوات بمناسبة الربط بها. وتنفرد المصالح البلدية خلالها باستغلال القنوات ضمن الشبكة العمومية بينما تتبع الجمعية الوحدة للتنمية ربط البنايات الجديدة بغية استرجاع مساهمة أصحابها في قيمة التجهيزات.

الباب الأول

تعاون الأطراف خلال المرحلة الأولى

تشمل هذه المرحلة

المادة 3:

1- الدراسات، وتكثف بإيجازها الوكالة الوطنية لمحاربة السكن غير اللائق. وتعتبر هذه الدراسات بعد موافقة الإدارة البلدية ولجنة المتابعة عليها بمثابة البرنامج العام الذي تلتزم الأطراف بإيجازه كاملاً.

2- المراقبة التقنية

تخضع المراقبة التقنية للجنة المتابعة المتكونة بالإضافة إلى ممثلي المصالح التقنية البلدية والوكالة الوطنية لمحاربة لسكن غير اللائق بصفتهم الساهرون على احترام الشروط التقنية، على ممثلي كل من المكتب الوطني للماء الصالح للشرب والمكتب الوطني للكهرباء والمكتب الوطني للبريد والمواصلات بغرض الحرص على التجهيزات المتعلقة بمراقبتهم والاستعانة بخبرتهم.

تجتمع اللجنة كلما دعت الضرورة لذلك وتضع محاضر لاجتماعاتها .

3- تسيير الورشة

ينطوي على إبرام الصفقات مع المقاولات وعلى التنسيق بين الطاقم التقني والمقاولات والعاملين بالورشة. وتتولى هذه الأعمال الجمعية بتنسيق مع الفدرالية .

4- تسليم المنجزات:

تقوم الجمعية بتسليم القنوات التي يتم إنجازها في إطار المشروع للمصالح البلدية بعد حصولها على تقرير من لجنة المتابعة يؤكد احترام التصاميم وقابلية القنوات للربط مع الشبكة البلدية.

ويحضر محضر لذلك تنتهي بموجبه المرحلة الأولى

تمويل المشروع: يمول المشروع من طرف الجمعية التي توضع من أجل ذلك جميع اشتراكات المنخرطين والموارد المخصصة للمشروع من طرف المشاركين فيه والمتمثلة في

المادة 4 :

- 1
- 2
- 3
- 4

استعمال الملك البلدي : تتولى البلدية ترخيص استعمال الملك البلدي والإشراف على ذلك قصد وضع القنوات في باطن الأرض

المادة 5:

الباب الثاني

تعاون الأطراف خلال المرحلة الثانية

تسلم المصالح البلدية قنوات التطهير من لدن جمعية الوحدة للتنمية بعد التأكد من احترام الشروط التقنية المتفق عليها كما تم وضعها في الدراسة وفي التصميم المرفق بها.

المادة 6:

ويعتبر محضر لجنة المتابعة دليلا على تنفيذ الالتزامات التقنية وانتهاء الأشغال.

تقوم المصالح البلدية بإعانة من الجمعية كلما طلب منها ذلك بضم القنوات إلى الشبكة العمومية وتسييرها وفق القانون المعمول به مع مراعاة حق الجمعية في استرداد مصاريف التجهيز.

المادة 7:

المادة 8:

تشمل مسطرة الترخيص بربط البناءات بالقنوات المنجزة من طرف الجمعية حصول الراغب في ذلك على وصل يسلم له من طرف جمعية الوحدة للتنمية مقابل أداء مساهمته في التجهيزات وتحتسب قيمتها قياسا بمساهمة المشاركين خلال مرحلة إنجاز الأشغال.

إلا أنه يمكن رفع قيمة هذه المشاركة بعد مضي سنتين على تاريخ ضم القنوات للشبكة العمومية وذلك بتطبيق معادل يمثل القيمة الحالية للقنوات .

الباب الثالث

مقتضيات مختلفة

المادة 9:

تعتبر هذه الإتفاقية نموذجية لتطوير المشاركة الجماعية للسكان وللرفع من مستوى التجهيز والدفق بالنسيج الجمعي للاخراط في مشاريع تنمية مع الإدارة المحلية ومختلف الأطراف المعنية الأخرى ومن أجل ذلك تلتزم الجمعية -بالتفتح على جميع السكان الراغبين في الاخرط فيها،
- بالتسيير الشفاف لمشاريعها وإدارتها،
- بتحقيق مساواة بين أعضاءها وباقي المستفيدين من المشاريع،
- بالسماح للأطراف المشاركة في برامجها بمراقبة استعمال الموارد المتوفرة لذلك،
- بالتعاون الكامل مع الجمعيات المماثلة وفدرالية جمعيات التنمية.

مدة تطبيق الاتفاقية

المادة 10:

تسري مدة العمل بهذه الاتفاقية إلى حين ربط بنايات حي الرضيم جميعها بشبكة التطهير.

ويمكن مراجعتها لتشمل مشاريع أخرى بعد موافقة الأطراف

المقاصة

المادة 11:

يمكن للجمعية أن تتخلى لصالح البلدية أو لصالح أي طرف آخر يحل محل هذه الأخيرة بحقها في استرداد مصاريف التجهيز المنصوص عليها في المادة السادسة أعلاه وذلك مقابل تعويض شامل أو تحقيق تجهيزات أخرى لصالح الحي. المنازعات.

المادة 12

تعال المنازعات المترتبة على تفسير هذه الاتفاقية أو على تطبيقها إلى لجنة صلح يرأسها السيد الباشا وتتكون بالإضافة إلى أطراف النزاع من ممثل الجمعية وممثل الفدرالية.

وفي حالة عدم الحصول على اتفاق ترفع المنازلة إلى حكم يختاره رئيس اللجنة من بين ثلاثة حكام يقترحهم أطراف النزاع دون تعرض ممثلي الجمعية والفدرالية.

وحرر بأولاد تايمة بتاريخ

الإمضاءات

1 - السلطة المحلية لبلدية أولاد تايمة في شخص السيد الباشا،

2- بلدية أولاد تايمة الممثلة من طرف رئيسها،

3- الوكالة الوطنية لمحاربة السكن غير اللائق الممثلة من طرف

4- المكتب الوطني للماء الصالح للشرب الممثل من طرف

5- المكتب الوطني للكهرباء الممثل من طرف

6- المكتب الوطني للبريد والمواصلات الممثلة من طرف

7- جمعية الوحدة للتنمية ، الممثلة برئيسها

8- فدرالية جمعيات التنمية ، الممثلة برئيسها

ANNEXE D

Atelier de Synthèse

PROJET INTEGRE DE TRAITEMENT ET DE REUTILISATION DES EAUX USEES A OULED TEIMA

Compte Rendu Atelier de synthèse

L'EHP et USAID a organisé le 8 Mai 1999 à Taroudant un atelier de synthèse autour du projet d'assistance aux associations d'Ouled Teima qui opèrent dans le domaine de l'assainissement des quartiers sous-équipés. Cette rencontre avait pour objectif l'évaluation du travail accompli par EHP dans le cadre du projet intégré de traitement et de réutilisation des eaux usées à Ouled Teima.

Trois volets ont fait l'objet des discussions lors de cet atelier.

- L'assistance aux associations de quartier ;
- La promotion de la coordination entre les différents partenaires et acteurs impliqués dans le projet d'assainissement ;
- Etude de faisabilité de la réutilisation des eaux traitées d'Ouled Teima .

1- Le soutien aux associations.

1-1 la formation

a) Contenu :

Trois sessions de formation ont été organisées au bénéfice des responsables des associations. La première session a porté sur la communication interne et la gestion organisationnelle des associations et a comporté la prise de connaissance de l'expérience de deux associations de la commune de Drarga. La deuxième session avait comme sujet la démarche et la gestion de projet. La troisième et dernière session s'est articulée autour de la communication des associations avec leur environnement institutionnel et social.

Cette formation avait pour objectif l'acquisition collective d'une connaissance et d'une conscience précises des difficultés et des atouts et potentiels des associations à partir de l'analyse critique minutieuse de leurs pratiques relatives aux domaines de la formation, mais également l'appropriation de techniques et instruments en matière de communication et de gestion.

Deux points ont été proposés pour la discussion : l'identification des besoins de formation qui restent à satisfaire; et les moyens et modalités d'organisation permettant de répondre à ces besoins.

b) Discussion et recommandations :

- La Fédération insiste sur la nécessité de généraliser la formation dans les domaines de la communication et de la gestion de projet sur le reste des associations de la ville d'Ouled Teima.
- La livraison à la Fédération du guide destiné aux associations et que EHP s'est engagé de le préparer lors de l'atelier d'Octobre.
- La formation de formateurs en approche participative.
- **Le soutien des associations en matière de formation dans la gestion financière, la communication avec la Femme et l'assistance à l'enfant.**
- Mise à la disposition de la Fédération d'un local équipé.
- **Mise à la disposition de la Fédération d'un expert comptable.**
- **Création à Ouled Teima d'une structure locale de coordination représentative de l'USAID.**
- **Elaboration de convention régissant les projets réalisés en commun par les associations et les autres acteurs.**

c) Les partis proposés pour la mise en œuvre et l'exécution des recommandations :

- Formation de formateurs : partenariat entre l'Universités d'Agadir, Marrakech, Fes et la municipalité d'Ouled Teima.
- Formation en matière de gestion financière et généralisation de la formation dans le domaine de la communication : USAID, les autorités locales, la municipalité, la fédération, les services techniques locaux.

1-2 Le projet pilote :

a) Rappel du contenu du projet : l'entente d'Octobre :

- Liaison de trois quartiers voisins (Rteim Ltahtani, Rteim Fouqani, Hreicha) au réseau principal d'assainissement.
- **Livraison par EHP, par le biais du BET Bourquia, des buses supplémentaires dans la limite de la valeur de la participation de l'USAID dans le projet, c'est à dire l'équivalent de 25000 \$.**
- Préparation d'une convention de partenariat entre les trois associations concernées et les autres acteurs intervenant dans le projet.

b) L'état de l'exécution du projet :

- Mise en place du canal d'assainissement : Rteim, 80%, 360 mètres de buses. Hreicha-Rteim Fouqani, 120 mètres de buses.
- Convention de partenariat : réalisée par EHP et livrée aux concernés.

c) Remarques des participants :

- Retard dans la livraison des buses → arrêt des travaux.

- **Erreurs dans l'étude technique sur une longueur de 340mètres une augmentation du coût de l'ordre de 80 000 dhs.**
- Suivi des travaux : techniciens des services locaux en l'absence du BET.
- Mauvaise gestion dans l'exécution des travaux de d'assainissement.
- Absence de calendrier pour la livraison des buses.
- 150 mètres de buses ont été livrés à l'association de Glita, cette dernière n'a pas été sélectionnée lors de l'atelier d'Octobre pour bénéficier du projet pilote.
- Absence du BET pour répondre aux questions des participants.

2- Amélioration du partenariat et de la coordination entre les acteurs : le projet de la convention.

2-1 Présentation du projet de la convention).

(Voir texte de la convention)

2-2 Remarques des participants :

- Retard dans l'élaboration et la livraison du texte de la convention.
- Révision de l'article 11 : dénomination des équipements.
- Nécessité de rajouter un article stipulant la participation de la fédération dans toute négociation portant sur des modalités de transfert des infrastructures réalisés aux services techniques concernés par la gestion du réseau d'assainissement.

a) Recommandations.

- **EHP contacte d'urgence le BET pour livraison de ce qui reste des buses**
- La fédération contacte M. Filali pour modification de la convention (article 11 .. etc.).
- Approbation et signature de la convention par les différents partenaires.

3- Etude de faisabilité de réutilisation des eaux traitées :

3-1 Rappel des étapes de l'étude.

- Etude préliminaire de terrain pour la collecte des données relatives aux conditions écologiques, sociales, économiques et juridiques permettant l'élaboration d'un programme consistant de réutilisation des eaux traitées.**
- Etude des potentialités garantissant la réussite du projet :**
 - **Caractéristiques qualitatives et quantitatives des eaux traités ;**
 - **Superficies irrigables à court, à moyen et à long terme ;**
 - **Les cultures sélectionnées...**
- Actualisation, choix de critères et de type de station de traitement à la lumière des résultats obtenus.
- Proposition de station pilote pour traitement des eaux usées.

- e) Elaboration des études techniques et de plans d'exécution et évaluation du coût du projet.
- f) Présentation de proposition de convention à tous les acteurs concernés par la station pilote.

3-2 Les résultats :

- Elaboration du rapport préliminaire I de l'étude de faisabilité de réutilisation des eaux épurées à Ouled Teima
- Réalisation d'un rapport sur le projet pilote de traitement des eaux usées.
- Envoi de ces deux rapports à tous les organismes concernés pour commentaires.
- Réception des remarques et commentaires des organismes suivants : la municipalité d'Ouled Teima, les eaux et forêts, la province de Taroudant, ONEP, l'ORMVASM, et l'ONEP et la Délégation de la santé publique.
- Elaboration du rapport final de l'étude de faisabilité de la réutilisation des eaux épurées à Ouled Teima .
- Préparation d'un projet de convention pour la construction et la gestion future du pilote de traitement et de réutilisation.
- Réception par la province des rapports indiquant la contribution de la santé publique, l'ORMVASM et l'ONEP concernant ce projet de convention.

3-3 Points discutés :

- Qu'est-ce qui bloque le commencement des travaux pour réaliser la station ?
 - + Absence de clarté et désengagement des parties concernées par le financement de la réalisation du projet. l'intervenant, Douche, se demande pourquoi l'association des réutilisateurs des eaux épurées n'a pas été associée à la réunion qui a eu lieu à la province de Taroudant en présence de Monsieur le Gouverneur ?
 - + Retard dans la réception des rapports techniques des services extérieurs.
- Y a-t-il un consensus sur les termes de la convention proposée ?

Identification des parties concernées :

La municipalité
La commune de Sidi Moussa
La province de Taroudant
Les eaux et forêts
M. Abdelmjid El Khattabi
ONEP
ANHI
ORMVASM
La santé publique
L'association des réutilisateurs
La fédération des associations.

- Quel mécanisme suivra la réalisation de ce projet pilote et qui coordonnera les activités par la suite.

Décisions et recommandations :

- Contribution matérielle et technique de la Province de Taroudant (Conseil provincial).
- Engagement de la municipalité à insérer le montant de sa contribution dans le budget de l'année 1999-2000.
- Rappel aux services techniques pour envoi de rapports sur la station pilote avant fin Mai 1999.
- Propositions à communiquer à M. Filali pour les introduire dans la convention :
 - Les travaux publics doivent figurer comme partenaire dans la convention.
 - L'identification de la nature et des montants des contributions des différents acteurs.
 - Révision de l'article 2 (le cinquième intervenant dispose du droit d'usage ; la propriété du sol revient aux eaux et forêts).

4-Résumé des décisions et recommandations de l'atelier:

4-1 Le soutien aux associations :

- La Formation : élaboration par la fédération d'un programme en matière de communication et de gestion financière au profit de tous les associations de la ville. Les modalités de mise en œuvre et d'exécution de ce projet de formation seront communiquées et négociées avec l'USAID.
- Mise à la disposition de la Fédération d'un local équipé.
- **Mise à la disposition de la Fédération d'un expert comptable.**
- **Création d'une structure locale ou régionale de coordination représentative de l'USAID.**

4-2 Le projet pilote :

EHP s'est engagé de livrer le reste des buses aux associations avant la fin de la semaine prochaine, c'est à dire avant le 20 Mai .

Pour les modalités de livraison de buses : Le P.V. de réception doit être signé par : l'ANHI, BET, la fédération et M. le PACHA.

4-3 La station pilote :

Réunion avant le 15 Juin pour la signature de la convention et l'élaboration des modalités de commencement des travaux de construction de la station expérimentale.

PROJET INTEGRE DE TRAITEMENT ET DE REUTILISATION DES EAUX USEES A OULED TEIMA.

PROGRAMME

8 :30 Ouverture des travaux

**M. le Gouverneur de la Province de Taroudant
M. le Président de la Commune urbaine d'Ouled Teima
M. le représentant de l'Agence Américaine pour le Développement International.
M. le Président de la Fédération des Associations**

9 :15 Pause

9 :30 Première séance plénière :

**Les objectifs de l'atelier
Présentation du programme
Présentation des résultats des activités constitutives du projet**

- 1- Rappel du but, des objectifs et résultats attendus**
- 2- Etat de la réalisation des objectifs.**
 - a. Soutien aux associations**
 - b. Coordination et partenariat**
 - c. Etude de faisabilité**

10 : 30 pause café

10 : 45 Première séance de travail : Le soutien aux associations

- 1. Revue de la situation**
- 2. Identification de ce qui reste à faire**
- 3. Détermination de ce qui peut être fait pour continuer le développement des associations**
- 4. Proposition de formules pour assurer la continuation dans le futur du travail entrepris**

12 : 00 Pause

12 : 15 Deuxième séance de travail : Développement de la coopération et du partenariat entre les acteurs

13 : 30 Déjeuner

14 : 30 Troisième séance de travail : Faisabilité de la réutilisation des eaux usées

- 1. Revue de la situation**
- 2. Identification de ce qui reste à faire**
- 3. Détermination de ce qui peut être fait par la suite**
- 4. Proposition de formules pour assurer la continuation dans le futur du travail entrepris**

15 : 45 Pause

16 : 00 Deuxième séance plénière et clôture

1. Rappel du but, des objectifs et résultats attendus

2. Rappel de l'atelier d'octobre

3. Etat de la réalisation des objectifs

4. Annexes

1. Rappel du but, des objectifs et résultats attendus

A son lancement en mai 1998, le projet de traitement et de réutilisation des eaux usées à Ouled Teima s'était fixé des buts, des objectifs et des résultats à atteindre dont voici un rappel :

1.1. But

Le but général de cette action est d'étendre et promouvoir les services des eaux usées à Ouled Teima, en participant, selon une approche intégrée et participative qui existe.

1.2. Objectifs

Pour y parvenir, le projet a fixé un certain nombre d'objectifs :

1. Renforcer et bâtir la capacité des associations de quartier par la promotion de leur gestion, l'inclusion de femmes, et la coopération avec les agences du gouvernement, Cela comporte -
 - a. Etablir un état préliminaire de la capacité d'action des associations locales de Ouled Teima et documenter leurs expériences ;
 - b. Identifier, en accord avec ces associations, leurs priorités, et déterminer l'assistance technique requise pour promouvoir leur efficacité, tout en élaborant un projet pilote à réaliser ensemble dans le cadre des services des eaux usées :
 - c. Fournir l'assistance technique approuvée et réaliser le projet pilote avec l'aide des associations
2. Promouvoir la coordination entre les agences locales et nationales du gouvernement, et permettre une souple application des accords de cogestion pour la gestion des systèmes municipaux des eaux usées à Ouled Teima, ce qui comporte :
 - a. Identifier le rôle de chacun des partenaires dans la fourniture du service communautaire des eaux usées, aux niveaux tant local que gouvernemental et central;
 - b. Elaborer, discuter et faciliter l'adoption des accords entre les partenaires qui assureront la fourniture des meilleurs services possibles à la communauté;
 - c. Engager la communauté et le Conseil Municipal dans le processus de développement et de réalisation du projet, pour lui assurer un accueil encore plus favorable à travers une meilleure gestion des espoirs locaux
 - d. Examiner les études de récupération des coûts et proposer à la discussion un système tarifaire convenant aux partenaires;
 - e. Développer et réaliser une campagne de sensibilisation qui expliquerait la solution adoptée à la communauté de Ouled Teima et aux conseils municipaux.
3. Préparer une étude de faisabilité pour la réutilisation des eaux traitées de Ouled Teima pour les incorporer dans le système projeté, grâce à des études techniques, la consultation des organismes privés et d'Etat concernés. Cela comporte :
 - a. Entreprendre des enquêtes préliminaires pour dégager les grandes lignes des conditions physiques, économiques et légales d'un programme efficace de réutilisation des eaux ;

- b. Examiner le potentiel des divers marchés pour déterminer la valeur des eaux usées et traitées ;
- c. Mener une évaluation détaillée des marchés sélectionnés pour déterminer les éléments du programme de réutilisation des eaux usées ;
- d. Déterminer la convenance des traitements d'eaux usées proposées dans le schéma directeur en vue des exigences des effluents, de leur opérabilité et des soucis communautaires et formuler les recommandations adéquates:
- e. Fournir l'assistance requise pour le développement de l'usine pilote devant tester *insitu* la station de traitement sélectionnée;
- f. Fournir l'assistance nécessaire pour établir les critères de préparation des plans détaillés de la station de traitement recommandée et une estimation de ses coûts.

1.3. Résultats attendus et paramètres

Le tableau suivant indique les résultats et paramètres qui peuvent être utilisés pour diriger le programme de cette activité

Résultats	Paramètres
<i>Premier objectif : Renforcer et construire la capacité des associations de quartier par les progrès obtenus dans leur direction, l'inclusion des femmes et la coopération avec les agences gouvernementales.</i>	
Opération en progrès des associations de Ouled Teima	<ul style="list-style-type: none"> - Un nombre d'associations adoptent des procédures améliorées. - Un projet de démonstration est identifié - Le projet de démonstration est réalisé
<i>Deuxième objectif : Améliorer la coordination entre les agences gouvernementale locales et nationales et assouplir la réalisation des accords de coopération dans la direction du système municipal des eaux usées à Ouled Teima.</i>	
Intégration des associations dans le processus de développement du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Un système officiel est établi pour communiquer les progrès du projet de développement - Accord sur les composants de la co-gestion entre l'ONEP et la municipalité
Accord pour le mécanisme de recouvrement du coût du Projet	Un accord de co-gestion survient qui détaille les tarifs et les mécanisme de recouvrement
<i>Troisième objectif : Etablir une étude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usés à Ouled Teima pour son incorporation dans le plan du système, à travers les études techniques et la consultation avec les organisations concernées, privées et d'Etat</i>	
Programme pilote développé pour la réutilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Concept de l'usine de traitement approuvé et adopté par l'ONEP - Municipalité de Ouled Teima, ONEP et fermiers bénéficiaires sont d'accord pour construire l'usine

	<p>et contribuer à son érection</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'usine pilote et à sa gestion
Capacité à diriger le programme de réutilisation	<ul style="list-style-type: none"> - L'ONEP fournit l'appui de ses laboratoires - L'université Cadi Ayyad obtient l'appui sur le terrain d'autres institutions d'Agadir - L'agent de direction est recruté et obtient l'appui des autorités locales et des associations
Approbation du plan de financement	Les services assistant l'ONEP établissent les cahiers des charges requis par les instituts de financement
Accord sur la première phase du schéma directeur du tout-à-l'égout	L'ONEP finance la partie du cahier des charges non financé par l'EHP
Plan à grande échelle Programme de réutilisation	<p>Programme de faisabilité établi et approuvé par les autorités concernées</p> <p>La première partie du schéma directeur est financée</p>

2. Rappel des résultats de l'atelier d'octobre 1998

Les différents acteurs concernés se sont retrouvés les 1 et 2 octobre dans un atelier participatif pour débattre des différentes composantes du projet afin d'en valider le but et les objectifs, de se mettre d'accord sur une manière commune de le voir de fixer les actions à entreprendre, l'esprit qui doit présider à leur mise en œuvre ainsi que la nature et les modalités de la contribution de chacun des acteurs.

Voici les points débattus et les décisions prises de manière consensuelle par les participants :

Amélioration du partenariat et de la coordination entre les acteurs

Points discutés :

- 1) Utilité et nécessité des conventions dans la réalisation du projet
- 2) Le rôle de EHP dans la coordination entre les différents intervenants dans la réalisation du projet

Décisions :

- 1) L'existence de conventions est nécessaire pour le succès du projet
 - 1- Convention entre ONEP, la Municipalité en ce qui concerne le projet global
 - 2- Convention concernant le projet de la station pilote (identification des intervenants et définition du contenu)
 - 3- Convention concernant le projet pilote (réseau d'assainissement liquide à l'intérieur des quartiers)
- 2) Contenu de la convention concernant le projet pilote (assainissement des quartiers)
 - 1- Objectif : mise en place du réseau d'assainissement des quartiers
 - 2- Intervenants : Municipalité, Fédération, ONEP, ANHI, EHP
 - 3- Etudes : ANHI, ONEP
 - 4- Financement : Municipalité, Associations, EHP, ANHI
 - 5- Travaux : Creusement et implantation des canalisations
 - 6- Gestion : Comité mixte
 - 7- Collecte des fonds : Associations

Le soutien aux associations

Solutions préconisées pour la résolution des problèmes des associations :

Problème	Solution	Exécution
<p><u>* Gestion interne</u></p> <p>- Méconnaissance des règles de l'action associative, Absence de la communication lors des réunions, Conséquences du bénévolat, Non respect des spécialités et des règlements, Absence d'archivage</p>	<p>- Cycles de formation, - Guide, - Jumelage,</p> <p>- Permettre aux nouvelles associations de bénéficier de l'expérience de leurs homologues plus anciennes dans le cadre de la fédération</p> <p>- Reconnaissance de l'action associative - Vulgarisation du travail des associations</p>	<p>EHP EHP Fédération & EHP</p> <p>Fédération & EHP</p> <p>Autorités locales Municipalité, EHP</p>
<p>- Local</p>	<p>- Mise en disponibilité d'un responsable associatif</p>	<p>Autorités</p>
<p><u>* Problème de communication avec la population</u></p> <p>- Adhésion - Traitement avec l'association comme prestataire de service - Confiance</p>	<p>- Exploitation du local de la fédération après équipement</p> <p>- Cycles de formation dans le domaine de la communication - Cycles de formation</p>	<p>Municipalité</p> <p>EHP</p>
<p><u>* Gestion du projet d'assainissement</u></p> <p>- Collecte des ressources</p> <p>- Etude technique et de faisabilité</p> <p>- Réalisation des travaux Absence de facilités de la part des services techniques Manque de coordination avec les services techniques (ONEP...)</p>	<p>- Mise en place d'un mécanisme de contrôle à l'intérieur et à l'extérieur de l'association</p> <p>- Prendre en considération le niveau matériel des habitants - Soutien matériel aux associations</p> <p>ANHI (réalisation des études)</p> <p>Organisation d'ateliers de sensibilisation pour faciliter le contact entre les associations et les services techniques impliqués dans le projet</p>	<p>Fédération, Autorités locales</p> <p>Municipalité, Autorités locales</p> <p>ANHI</p> <p>Municipalité, EHP</p>

Etude de faisabilité de réutilisation

Points discutés :

- 1) Construction de la station pilote
- 2) Choix de la zone irriguée
- 3) Projet de réutilisation des eaux épurées : les cultures programmées

Résultats :

- 1) Construction de la station pilote

Partenariat Municipalité et ONEP

2) Choix de la zone irriguée

A) Utilisation des canalisations de l'ORMVASM

- Inconvénients :

Présence sur place de cultures sous - serres destinées à l'exportation

- Avantages :

Gain du coût de réalisation des infrastructures de base ce qui va se répercuter sur la réduction du prix de réutilisation des eaux épurées.

- Mode de gestion :

Partenariat entre ORMVASM et l'association à court terme au début de l'exploitation des eaux épurées.

- Financement :

Dans le cadre de l'association

B) Irrigation de terres non irriguées actuellement

- Inconvénients :

Coût élevé des infrastructures

- Avantages :

Petit fellah : irrigation de nouvelles superficies agricoles

3) Réutilisation des eaux épurées : les cultures programmées

Luzerne, Mais, Orge , blé, Fèves, légumes fraîches (Citrouilles, pommes de terre, Aubergines,)

Grenadiers

3. Etat de réalisation des objectifs

Durant les 10 derniers mois qui nous séparent du début du projet, la réalisation des différentes composantes de celui-ci a avancé continuellement. Le récit suivant présente sommairement les activités entreprises dans le cadre de chaque composante, l'état de leur exécution à ce jour et propose à l'atelier des points à discuter et à trancher. Il présente dans un premier lieu le soutien technique fourni sous forme de formation aux associations. Il présente en deuxième lieu l'activité de démonstration mise en œuvre par l'ensemble des acteurs afin d'intégrer les associations dans le processus du projet. Il décrit en troisième et dernier lieu l'étude de faisabilité et de réutilisation.

3.1. Le soutien aux associations

Le projet a commencé par l'étude des associations opérant dans le domaine de l'assainissement entre juillet et septembre 1998. Cette étude a permis notamment d'identifier les difficultés des associations et leurs besoins en assistance. Les discussions avec leurs responsables ainsi qu'avec les autres acteurs du projet, ANHI, autorités locales, Municipalité, (notamment au sein de l'atelier d'octobre 1998) ont permis de fixer de manière participative la nature du soutien à la fois matériel et technique à apporter par le projet aux associations et les modalités de sa mise en œuvre.

Etat d'exécution

Trois sessions de formation ont été organisées au bénéfice des responsables des associations concernées par le projet du réseau d'assainissement (voir fiche technique en annexe 1).

- La première session qui s'est tenue les 29, 30 et 31 janvier a porté sur la communication interne et la gestion organisationnelle des associations et a comporté la prise de connaissance de l'expérience de deux associations semblables dans la commune de Drarga.
- La deuxième session a eu lieu les 13 et 14 mars sur la démarche de projet et la gestion de projet.
- La troisième et dernière session, organisée les 20 et 21 mars a porté sur la communication des associations avec leur environnement institutionnel et social.

Ce programme de formation a permis :

- L'acquisition collective d'une connaissance et d'une conscience précises des difficultés et des atouts effectifs et potentiels des associations à partir de l'analyse critique minutieuse de leurs pratiques relatives aux domaines de la formation ;
- l'appropriation de savoirs et de savoir faire dans les domaines concernés par la formation.

Points proposés pour la discussion

- Identifier les besoins de formation qui restent à satisfaire

- Se mettre d'accord sur les moyens et les modalités d'organisation pour répondre à ses besoins

3.2. L'amélioration de la coordination et du partenariat entre les acteurs

A la suite des discussions avec les acteurs concernés par le projet entre les mois de juillet et octobre 1998, il s'est avéré, contrairement à ce qui était prévu par le plan d'action, que la gestion du réseau d'assainissement entre la municipalité et l'ONEP allait être du ressort de ces deux acteurs indépendamment de EHP.

Le projet, en visant cet objectif, s'est donc consacré en premier lieu au projet de démonstration ainsi qu'au développement de la station pilote pour la réutilisation des eaux usées, afin d'atteindre à la fois l'intégration des associations dans le processus du projet et l'accord sur un mécanisme de financement et de recouvrement des coûts de ces deux activités.

Le projet de démonstration

Description

Le projet de démonstration a impliqué de nombreux acteurs et a été mis en œuvre sur le terrain par les associations de quartier avec le soutien des autorités locales, de la Municipalité, de l'ANHI et de l'ONEP (voir fiche technique en annexe 2).

Etat d'exécution

Etudes techniques achevées en novembre

Collaboration entre les différents intervenants aboutissant au commencement des travaux

Réalisation des travaux à hauteur de 90 % à Rtim .

Points proposés pour la discussion

Cadre institutionnel pour la continuation de l'action dans les quartiers

Les conventions

Description

Deux projets de convention ont été élaborés. L'un, rédigé en arabe, concerne le partenariat entre les associations et les autres acteurs dans le domaine de la réalisation du projet d'assainissement. L'autre, rédigé en français, concerne la station pilote de réutilisation des eaux usées (ces deux projets de convention sont joints à ce document pour servir dans la discussion).

Ces deux conventions visent à assurer l'intégration des associations dans le processus du projet. Elles définissent les rôles des intervenants et le mécanisme de leurs contributions financières respectives durant l'exécution et la gestion des deux activités.

Donc, d'une part, elles serviront de modèle à transplanter ailleurs et d'autre part, elles pèseront sur tout accord final de cogestion entre la Municipalité et l'ONEP en ce qui concerne le réseau d'assainissement.

Etat d'exécution :

- Les projets de conventions ont été préparés entre décembre 1998 et janvier 1999.
- Ils ont été soumis au cabinet de M. le Gouverneur ainsi qu'à M. le Pacha et EHP s'est engagé à incorporer toutes les remarques que les intervenants nommés dans chacune des conventions formuleraient et de préparer les deux documents pour signature.

Points proposés pour la discussion

- Décision de l'actualité de l'intérêt des deux conventions
- Décision du mécanisme de discussion de chacune des conventions, du qui et du quand cela va se faire.
- Décision de la manière de communiquer les propositions de rectification du contenu des conventions à leur rédacteur.

3.3. L'étude de faisabilité de la réutilisation des eaux usées

Cette activité se compose de plusieurs éléments. Elle comporte notamment une étude de marché relative à la réutilisation des eaux usées qui a abouti à une étude de faisabilité du programme de réutilisation. Elle comporte aussi une évaluation de la station de traitement des eaux usées prévue par l'ONEP pour Oulad Teima ainsi que le développement d'un projet pilote de station de traitement et de réutilisation. Un appui d'ingénierie pour l'ONEP était aussi envisagé.

Etat d'exécution

- Le plan de la station consiste en un prétraitement qui comprend un dégrilleur et un dessaleur, d'un traitement primaire qui sera réalisé à travers 2 puisards anaérobies placés en parallèle, d'un traitement secondaire qui sera réalisé à travers un bassin facultatif et d'un chenal algal placé en parallèle permettant de comparer le rendement de chacun de ces deux unités, et d'un polissage des eaux pour En juillet 1998, l'appui d'ingénierie au bénéfice de l'ONEP a été abandonné.
- En décembre, une première version des résultats de l'étude de faisabilité du programme de réutilisation a été distribué. Les remarques produites par les acteurs concernés ont été prises en compte et le rapport final a été distribué en avril 1999.
- En octobre 1998, l'évaluation du projet initial de station de traitement prévue dans le cadre du schéma directeur d'assainissement à Oulad Teima a été achevée mettant en évidence les paramètres environnementaux et complétant les données et la documentation produites en 1995.

- L'ensemble des éléments du projet pilote de traitement et de réutilisation des eaux usées ont été élaborés. Ainsi les études ont été achevées en ce qui concerne la station d'épuration comme pour le système de réutilisation agricole. Une estimation du coût a été préparée et le terrain nécessaire pour l'édification du bâtiment de la station et pour les cultures a été mis à la disposition du projet. Les rôles des différents intervenants ont aussi été définis dans le projet de convention concernant la station pilote.

Points proposés pour la discussion

- Qu'est-ce qui bloque le commencement des travaux pour réaliser la station ?
- Y a-t-il un consensus sur les termes de la convention proposée ?
- Quel mécanisme suivra la réalisation de ce pilote et qui coordonnera les activités par la suite.

1. Fiche de présentation du programme de formation

Description

But

Le renforcement des structures des associations de quartier à Oulad Teima et l'amélioration de leur fonctionnement constitue l'une des composantes principales du projet de traitement et de réutilisation des eaux usées à Oulad Teima. Le plan d'action initial prévoyait de « renforcer et de bâtir la capacité des associations de quartier par la promotion de leur gestion, l'inclusion des femmes et la coopération avec les agences du gouvernement ».

Identification des besoins, validation et précision participative des objectifs

Identification des besoins

L'étude réalisée au sujet des associations pendant l'été 1998 qui a eu pour objet d'analyser leur structures, leur fonctionnement et leur action a permis de faire le diagnostic des difficultés.

Trois types de difficultés ont ainsi été mises en évidence :

- Des difficultés de communication au sein des structures organisationnelles des associations qui limitent la participation et l'efficacité dans la prise des décisions et leur mise en œuvre.
- Des difficultés de communication des associations avec la population qu'elles représentent ainsi qu'avec leur environnement institutionnel
- Des difficultés dans l'administration, dans la gestion et dans le suivi et l'évaluation des activités entreprises.

Précision et validation des objectifs

Les discussions qui ont eu lieu avec l'ensemble des acteurs concernés notamment au sein de l'atelier d'octobre 1998 ont permis de fixer de manière participative les objectifs du soutien que le projet doit apporter aux associations.

Il s'agit de

Améliorer l'efficacité des organisations associatives par l'amélioration des compétences de communication et de gestion de leurs dirigeants

Améliorer l'efficacité de l'action des associations dans le domaine du développement urbain en sensibilisant leurs dirigeants à la démarche de projet et en les formant à la gestion de projet.

Renforcer la capacité des associations à mobiliser la participation matérielle et immatérielle de la population, à saisir et à utiliser les possibilités de partenariat avec les acteurs institutionnels gouvernementaux et non gouvernementaux nationaux et internationaux agissant dans les mêmes domaines d'action.

Plan d'exécution

Trois sessions de formation ont été prévues pour réaliser ces objectifs dont voici une fiche de présentation de chacune

La première session

Thème : Comment communiquer afin de mieux agir au sein d'une organisation associative ?

Objectifs

- Connaître les pratiques des associations dans le domaine de la communication interne
- Prendre conscience des points de force et de points de faiblesse qui caractérisent ces pratiques.
- Communiquer aux participants des savoirs théoriques et des savoir faire techniques et méthodologiques relatifs à la communication interne

Contenu :

- Préparation des réunions (analyse critique et participative des pratiques locales et appropriation de notions théoriques et méthodologiques et de techniques dans le domaine)
- Conduite des réunions (analyse critique des pratiques locales et appropriation de notions théoriques et méthodologiques et de techniques relatifs au thème)
- Evaluation des réunions (analyse critique des pratiques locales et appropriation de notions théoriques et méthodologiques et de techniques relatives au thème).

La deuxième session

Thème : Comment concevoir, mettre en œuvre, évaluer et faire le suivi d'un projet ?

Objectifs :

- Connaître les pratiques des associations concernées dans le domaine de la gestion de projets
- Prendre conscience des points de force et des points de faiblesse qui caractérisent ces pratiques
- Communiquer aux participants des connaissances théoriques et des techniques relatives à la démarche de projet et à la gestion de projet

Contenu

- Démarche de projet (analyse critique des activités des associations concernés en termes de démarche de projet et présentation théorique des fondements de la démarche de projet)

- Etapes et méthodologie d'un projet (analyse critique de la pratique des associations participantes des projets, présentation des étapes et de la méthodologie d'un projet et exercice de conception d'un projet selon cette méthodologie)
- Suivi et évaluation d'un projet (analyse critique de la pratique locale en la matière et présentation de notions méthodologiques et techniques relatives au domaine).

La troisième session

Thème : La communication au service de la participation et du partenariat

Objectifs

- Connaître les pratiques des associations concernées dans le domaine de la communication avec leur environnement social et institutionnel
- Prendre conscience des points de force et des points de faiblesse qui caractérisent ces pratiques
- Communiquer aux participants des informations, des connaissances théoriques et des techniques relatives à la communication avec les différentes catégories de la population (en particulier les femmes) à la communication avec l'environnement institutionnel, aux bailleurs de fond potentiels des projets de développement et aux principes relatifs à l'élaboration de projets à leurs adresser.

Contenu

- Communication avec les différentes catégories de la population (analyse critique de la pratique des associations concernées en la matière, prise de connaissance de l'expérience d'autres associations et présentation de connaissances et de techniques dans le domaine)
- Communication et partenariat avec les institutions agissant dans le domaine du développement urbain (analyse critique de l'existant et appropriation de connaissances et de techniques relatives au thème)
- Les bailleurs de fond internationaux potentiels des projets de développement (Présentation des différentes catégories de bailleurs de fonds et de la méthodologie d'élaboration de projets à leur soumettre).

Etat d'exécution

Les trois sessions ont eu lieu successivement les 29, 30 et 31 janvier, les 13, 14 mars et les 20, 21 mars 1999. Elles se sont toutes déroulées au siège de la Municipalité .

Le groupe des participants était composé des dirigeants des associations concernés par le projet (il s'est élargi à la fin aux différentes associations agissant dans le domaine du développement urbain).

En plus des formateurs de EHP, ont participé à l'encadrement de ces sessions des personnes ressources telles que M. le Directeur régional de l'ANHI et M. le président de l'Association Twizzi ayant une expérience dans la mobilisation et la participation des femmes dans des projets similaires à ceux des associations concernées par la formation. Par ailleurs, M. le pacha et M. le président du conseil municipal ont pris part et participé à plusieurs séances de ces sessions de formation.

Plusieurs difficultés ont été enregistrées dans le déroulement du programme de formation :

Hétérogénéité du groupe des participants du point de vue de l'expérience et du point de vue de la prédisposition à traiter de questions qui nécessitent des compétences intellectuelles.

Difficulté de respect du timing fixé pour les différentes séquences des sessions à cause des problèmes d'assiduité.

Difficultés relatives au lieu qui ne permet pas l'isolement du groupe.

2. Fiche technique du projet de démonstration

But :

Renforcer le partenariat entre les associations, les autorités locales et les services techniques par la réalisation commune d'un projet de démonstration dans le domaine de l'assainissement.

Plan d'exécution :

Le projet de démonstration consiste à la mise en place d'un canal principal reliant trois quartiers au réseau d'assainissement.

L'exploitation du projet :

1. Identification des intervenants et définition des mécanismes permettant aux associations de bénéficier du soutien matériel alloué au projet (Collaboration entre l'ANHI, la Municipalité, la Fédération, EHP et préparation de la convention).
2. Identification de la partie chargée de livrer les buses supplémentaires et les modalités de la livraison (EHP, ANHI, BET).
3. Préparation des dossiers techniques, les plans d'exécution, les calculs et estimations de coûts et engagement de BET pour assurer l'exécution (ANHI).
4. Accord sur un plan d'action et exécution de ce plan en coordination avec :
 - La Fédération ;
 - La Municipalité ;
 - L'ANHI , le BET et L'ONEP.
5. Constitution d'un comité de suivi des travaux et définition des modalités des réunions de mise au point hebdomadaires.

Etat d'exécution :

- Les études techniques ont été achevées en novembre 1998.
- Les travaux de chantiers ont commencé en décembre.
- A présent quelques 600 de mètres linéaires du canal projeté ont été achevés.
- EHP a livré en décembre 360 m de buses de diamètre 600 en plus de 120 m de buses de diamètre 500+10 tonnes de ciment . 170 m de buses sont en cours de livraison.

3. Fiche technique de la station pilote

Nom du projet : Projet Pilote Intégré de Recyclage et de Réutilisation des eaux usées

Localisation : Ouled Téïma, Province de Taroudant

Maître d'ouvrage : Municipalité d' Ouled Téïma

Description du projet :

- ◆ **But :** Améliorer la protection de la santé des usagers et la protection de l'environnement contre les risques que pose la pratique actuelle de la réutilisation des eaux usées brutes de la ville d'Ouled Téïma
- ◆ **Objectifs :**
 1. Etablir les bases pour le traitement des eaux usées qui sont destinées à l'irrigation des cultures à promouvoir.
 2. Etablir les bases pour la réutilisation des eaux épurées pour les cultures sélectionnées à promouvoir.
 3. Etablir les cadres administratifs et financiers pour la pérennité des ouvrages.
- ◆ **Plan d'exécution :** Ce projet consiste à construire un prototype de station d'épuration et un terrain agricole à irriguer par les eaux épurées par la station d'épuration.
- A. **Station d'épuration :** La station d'épuration devra éliminer les matières grossières et inertes, les matières organiques et les pathogènes afin d'obtenir des effluents qui ne posent pas de risques sérieux aux usagers, aux cultures et à l'environnement.

l'élimination des pathogènes à travers 6 bassins de maturation placés en deux rangés parallèles (chaque rangée contenant trois bassins en série).
- B. **Réutilisation agricole :** La réutilisation se fera sur un terrain agricole dont 4 hectares ont été réservés à cette fin. Les cultures à irriguer sont : La luzerne, le maïs, la fève , la courgette et l'aubergine. Leurs besoins en eau sont respectivement de l'ordre 25000, 7500, 4000, 7000 et 11000 m³/ha/an ; et les superficies retenues pour chaque cultures sont respectivement de 0.1, 0.4, 0.2, 0.5 et 0.8 ha. Pour la

réutilisation, les eaux épurées seront relevées par pompage sur une distance de 500 m environ vers un réservoir de stockage qui alimentera un système gravitaire d'irrigation.

- ◆ Coût de réalisation : Les coûts associés au projet pilote sont ceux de réalisation de la station d'épuration et ceux du système de réutilisation sont:
 - Station d'épuration : 137424 Dh. (main-d'oeuvre non-comprise, à fournir par l'association des usagers et la Fédération des associations d'Ouled Téima).
 - Système de réutilisation. Les coûts de ce système seront absorbés par l'association des usagers et particulièrement le(s) bénéficiaire(s) des eaux épurées.

- ◆ Exploitation du Projet : L'exploitation du projet pilote consistera des actions suivantes:
 - A. Station d'épuration :
 1. Surveillance (gardiennage) des ouvrages
 2. Nettoyage des grilles et du dessableur selon un rythme à déterminer durant les opérations.
 3. Nettoyage du bassin de stabilisation et du chenal algal selon les rythmes à déterminer par les opérations.
 4. Nettoyage des bassins de maturation selon le rythme à déterminer par les opérations.
 5. Mesure des paramètres hydrauliques, physiques, biologiques et chimiques pour le suivi des opérations selon les rythmes à déterminer par les opérations.

 - B. Système de réutilisation :
 1. Surveillance du système d'irrigation
 2. Entretien du bassin de stockage selon le rythme à déterminer par les opérations.
 3. Mesure des paramètres hydrauliques, physiques, biologiques et chimiques pour le suivi des opérations selon les rythmes à déterminer par les opérations.
 4. Evaluation des rendements de l'irrigation des cultures à promouvoir.

- ◆ Responsabilité de la gestion : La gestion de la station sera sous la responsabilité d'une commission mixte regroupant : l'Autorité Locale, la Municipalité, ONEP, ORMVA et Ministère de la Santé Publique. La responsabilité pour la gestion du système de réutilisation sera l'Association des Usagers qui sera supervisé par

l'ORMVA/Ouled Téïma. La responsabilité pour le suivi technique des rendements des composantes du projet pilote est présenté à l'Annexe C (copie de la Convention de Participation des Institutions Intéressées par le projet pilote).

ETAT D'EXECUTION

- Plan du pilote de traitement et du système de réutilisation a été préparé et livré à la Municipalité d'Oulad Teïma
- Le terrain nécessaire pour la construction de la station pilote a été cédé par les Eaux et Forêts et les permis de construire approuvés par la Municipalité d'Oulad Teïma
- Le terrains agricole a été cédé par un fermier
- Le financement final de la station ainsi que celui du système de réutilisation n'est pas tout à fait bouclé.

POINTS POUR DISCUSSIONS

1. Qui finalement fournira le financement pour l'exécution de la station pilote et le système de réutilisation?
2. Consensus sur les termes de la convention entre les participants concerne par cet exercice.
3. Qui coordonnera les activités après l'écoulement de l'intervention de EHP?